

**VILLE DE SIN LE NOBLE**

**CONSEIL MUNICIPAL**



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 13 NOVEMBRE 2017**

**Sous la Présidence de  
Monsieur Christophe DUMONT, Maire**

**RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017  
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

	<b>PRESENTS</b>	<b>ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES</b>	<b>ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES</b>	<b>ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES</b>
<b>DUMONT</b> Christophe	<b>X</b>			
<b>HOURNON</b> Jean-Paul	<b>X</b>			
<b>MASCLET</b> Johanne	<b>X</b>			
<b>CARREZ</b> Didier	<b>X</b>			
<b>FAIVRE</b> Caroline	<b>X</b>			
<b>ALLARD</b> Patrick	<b>X</b>			
<b>TAILLEZ</b> Isabelle	<b>X</b>			
<b>DESMENEZ</b> Jean-Claude	<b>X</b>			
<b>DELATTRE</b> Marie Josée	<b>X</b>			
<b>DELVAL</b> Freddy	<b>X</b>			
<b>CHOTIN</b> Jean-Michel			<b>X</b>	
<b>BERLINET</b> Jean-Pierre	<b>X</b>			
<b>SANTERRE</b> Françoise	<b>X</b>			
<b>BEDENIK</b> Claudine	<b>X</b>			
<b>DUMONT</b> Christiane	<b>X</b>			
<b>GEMZA</b> Joselyne	<b>X</b>			
<b>JOUVENEZ</b> Jean-Luc	<b>X</b>			
<b>JARUGA</b> Henri	<b>X</b>			
<b>LESPAGNOL</b> Fatima		<b>X procuration à Henri JARUGA</b>		
<b>DORNE</b> Sylvie	<b>X</b>			
<b>DAMBRIN</b> Pascal	<b>X</b>			
<b>WIDIEZ</b> Dimitri		<b>X procuration à Didier CARREZ</b>		
<b>WIDIEZ</b> Lise		<b>X procuration à Jean-Luc JOUVENEZ</b>		
<b>SALPETRA</b> Elise		<b>X procuration à Isabelle TAILLEZ</b>		
<b>STOBIECKI</b> Jean-Pierre	<b>X</b>			
<b>BRIDOUX</b> Josyane	<b>X</b>	<b>X procuration à Daniel POULAIN à compter de son départ à 22h07</b>		
<b>LEGRAND</b> Véronique	<b>X</b>			
<b>GUERIN</b> Victor	<b>X</b>			
<b>POP</b> Cerasela			<b>X</b>	
<b>WOSINSKI</b> Bruno			<b>X</b>	
<b>DEBLANGY</b> Lucie			<b>X</b>	
<b>CAMPISANO</b> Vincent	<b>X</b>			
<b>POULAIN</b> Daniel	<b>X</b>			

M. le Maire : Je vous propose donc d'ouvrir sans tarder les travaux du Conseil municipal de ce 13 novembre 2017. Merci à toutes et tous de votre présence à cette réunion qui aura donc notamment à examiner le rapport d'orientation budgétaire et en débattre pour l'exercice de l'année 2018. Ce conseil présente également de nombreux projets de délibérations en matière de ressources humaines dans le cadre de la politique de structuration de l'administration communale et nous aurons notamment à discuter de la création d'une direction de la tranquillité publique et du projet de recrutement d'un directeur du service aménagement du territoire, patrimoine ou foncier et urbanisme. Tout un volet sera également consacré au renouvellement des différents partenariats avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord. Tous ces projets de délibérations ont été travaillés en amont, dans le cadre des quatre commissions. Les membres de ces quatre commissions se sont réunis les 6 et 8 novembre derniers et les quatre comptes-rendus ont été déposés sur table. Ces projets de délibérations sont évidemment détaillés dans le livret de conseil qui vous a été communiqué en amont et qui est complété par une liasse spécifique dédiée aux annexes avec le rapport d'orientation budgétaire. Donc ces différentes annexes concernent le fonds de concours de la Communauté d'Agglomération pour la piscine, la vente de patrimoine HLM, le projet de convention pour le partenariat de l'école de musique et les différentes conventions d'objectifs entre la commune et la CAF. Ces dernières sont jointes à titre indicatif et d'exemple, car il s'agit des conventions passées qui ont été signées avec la Caisse d'Allocations Familiales. Ont également été joints au dossier de conseil, le procès-verbal et le compte-rendu sommaire de la dernière réunion du conseil en date du 18 septembre dernier. Le compte-rendu sommaire de cette séance a d'ailleurs été, comme de coutume, affiché en Mairie sous huitaine ainsi que sur le site internet de la collectivité. Maintenant, afin de valider que le Conseil municipal peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour, il convient de vérifier que les conditions du quorum sont remplies et pour ce faire, procéder à l'appel nominal des conseillers municipaux. Je propose pour cela de désigner comme secrétaire de séance, une fois n'est pas coutume, Johanne MASCLET. Je lui passe la parole pour l'appel nominal.

Mme MASCLET : Appel nominal.

M. le Maire : Merci Johanne. Nous venons de vérifier que les conditions de quorum sont remplies et que le Conseil municipal peut donc valablement délibérer, à commencer comme à chaque fois par l'adoption du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2017. Avez-vous des remarques à formuler quant à la rédaction de ce procès-verbal ? Donc tout le monde est d'accord pour que nous l'adoptions ?

### **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

M. le Maire : Avant d'adopter l'ordre du jour à proprement parler, comme à chaque fois, quelques éléments d'informations qui sont survenues depuis le dernier Conseil municipal et dont je souhaite vous faire part :

- À commencer par la bonne réussite du forum des associations le 23 septembre qui s'est déroulé dans d'excellentes conditions avec un nombre record d'associations participantes.
- Ensuite, une réunion plénière de la commission extra-communale de sécurité et de prévention de la délinquance, le 27 septembre. Nous aurons l'occasion d'en discuter tout à l'heure dans le cadre de la création de la direction de la tranquillité publique, en tout cas une très belle réunion plénière en présence de M. le Sous-Préfet et de la Commissaire centrale.
- La première réunion d'organisation du marché de Noël, comme d'habitude en démocratie participative, donc avec les associations et les commerçants participants, le 28 septembre.
- À noter, le 5 octobre, le début de l'enquête publique dans le cadre du plan local d'urbanisme.
- Le retour des anciens du séjour à Biarritz puisque deux séjours ont été organisés avec un retour le 07 et un retour le 13, deux groupes particulièrement enchantés de leur séjour à Biarritz.
- Un moment important, la réouverture du bureau de Poste des Épis à compter du 17 octobre avec une présentation officielle à M. le Sous-Préfet et M. le Député, le Directeur régional de la Poste le 16 octobre au soir.
- À noter également, pour votre bonne information, les installations des nouveaux membres des Conseils de quartiers puisque vous saviez que nous avons terminé le premier mandat des membres des Conseils de quartiers, qu'il y avait un renouvellement partiel et donc nous avons installé quatre Conseils de quartiers les 18 et 19 octobre derniers.
- Le Conseil municipal de la jeunesse qui s'est réuni cette semaine également, le 08 et qui, je vous en informe, a souhaité organiser un projet dans le cadre du Téléthon autour de la Corrida qui se tiendra début décembre et je vous informe également qu'il y aura donc le renouvellement des membres du Conseil municipal de la jeunesse qui sera organisé en janvier. Donc en tout cas, un Conseil municipal de la jeunesse qui a bien travaillé durant son mandat et qui a fait de belles initiatives.

- L'inauguration également la semaine dernière le 09, du cycle mémoriel avec la première exposition « Les Forces Noires » donc consacrée aux tirailleurs sénégalais dans la Première Guerre mondiale et donc la première des huit expositions que nous présenterons dans le cadre de cette année du centenaire de l'Armistice du premier conflit mondial, donc un beau moment, donc ce sera un partenariat avec les écoles, avec les centres sociaux et évidemment avec la bibliothèque et la direction des affaires culturelles pour servir ces huit expositions dans le cadre d'un partenariat avec l'Office national des anciens combattants.

- On signale également un très beau concert de l'orchestre pour la Sainte Cécile le 10 et les cérémonies du 11 novembre qui se sont très bien passées avec une présence importante malgré les conditions météo défavorables.

- À signaler également, je livre l'information à votre connaissance, à savoir que la ville sera dès 2018 une commune de délivrance des cartes d'identité et des passeports. Vous savez qu'il y a eu un peu de réorganisation par les services de l'État sur la délivrance de ces titres et donc à partir de 2018, la commune sera outillée, équipée et donc deviendra une des communes du Douaisis où il sera possible de venir faire ses cartes d'identité et ses passeports en contrepartie d'un petit financement de l'État de 8 580 euros par an pour le fonctionnement avec une aide à l'investissement de départ de 4 000 euros. Donc ce n'est pas pour les finances qu'on a fait ça parce que ce n'est pas très rentable, c'est juste pour rendre le service à nos populations. J'ai vu des personnes âgées qui étaient complètement déboussolées parce que le monsieur avait fait un AVC et ils voulaient aller voir leurs enfants à Toulouse et ils devaient prendre l'avion... et pour eux aller dans d'autres villes que Sin-le-Noble c'était la fin du monde. Donc c'est déjà pour rendre le service à nos populations au plus proche pour un service public au plus proche de nos populations. Donc voilà. Nous avons accepté la proposition qui nous a été faite et donc la ville redélivrera ces titres à partir de 2018.

- Pendant toute cette période également, et notamment la direction des ressources humaines, mais l'ensemble des chefs de service qui sont concernés par la disparition des emplois aidés, ont évidemment travaillé aux solutions à apporter à la perte des emplois aidés puisque je vous l'avais annoncé lors du dernier conseil, la ville de Sin-le-Noble employait au 1<sup>er</sup> septembre 47 emplois aidés. Donc et bien évidemment ces 47 emplois aidés rendaient le service public à nos populations donc leur disparition progressive nous oblige à un questionnement de nos pratiques professionnelles et de nos modes de fonctionnement donc c'est ce que nous avons fait élus, chefs de service, ... depuis ces deux derniers mois et nous continuons également pour piloter cette disparition et atterrir avec le moins d'encombres possible.

- Également vous annoncer l'obtention d'une subvention de la ville de Sin-le-Noble. Je vous avais fait la liste lors du dernier Conseil municipal, de nombreuses subventions que nous avons obtenues sur les quelques dernières semaines. Donc là une nouvelle subvention que nous avons obtenue pour la salle de... la réhabilitation et l'extension de la salle de sports Joliot-Curie dans le cadre de l'appel à projets du département, les PTS, projets territoriaux structurants, et donc qui vient compléter le plan de financement de ce projet avec la dotation politique de la ville que nous avons déjà obtenue pour 531 192 euros donc la subvention obtenue elle est de 85 000 euros environ.

- Enfin, juste avant de commencer, je rappelle donc la date du séminaire inter-groupe qui nous permettra de travailler tous ensemble sur les projets de l'année 2018 pour aboutir à un budget qui pourra prendre en compte les aspirations des uns et des autres, mais tout au moins déjà un que nous vous avons expliqué, notre vision budgétaire et puis s'enrichir de... L'ensemble des représentants des groupes de sensibilités différentes est invité à un séminaire de travail avec les adjoints et le Maire évidemment le 1<sup>er</sup> décembre à 8h30. Je pense que les invitations ont déjà été envoyées, mais je vous le confirme ici. Donc nous aurons à travailler une demi-journée, je pense qu'on a prévu 8h30/13h30 si je ne me trompe donc avec un plateau-repas. Comment ? 12h30 ? Il y a un after alors. Est-ce qu'il y en a certains qui auraient enlevé Mme BRIDOUX de la liste de l'after ? Ce n'est pas moi. Je vous le promets. Voilà. Donc en tout cas une possibilité, donc 8h30/12h30 et plus si affinités.

Et donc comme l'ordre du jour est chargé, donc j'en arrêterai là ce résumé qui sera un peu plus succinct que d'habitude et je vous propose donc d'aborder sans tarder l'examen de l'ordre du jour en vous signalant l'état des décisions directes qui vous est communiqué page 9 du livret. Donc nous pouvons débiter avec l'examen de la première délibération, délibération relative à la délégation administration générale dont je serai le rapporteur.

## **I/ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **1) TARIFICATION DES VACATIONS DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES**

M. le Maire : Une première délibération et nous sommes page 17, relative à la tarification des vacations de surveillance des opérations funéraires et nous avons besoin de recueillir l'avis de l'assemblée délibérante.

Cette note de synthèse vous explique la surveillance des opérations funéraires, relève de la compétence exclusive des fonctionnaires de la police nationale dans les communes en zone police, ce qui est donc notre cas. Le décret du 3 août 2010 précise la liste des opérations funéraires qui

font désormais l'objet d'une surveillance et qui donnent lieu aux vacations funéraires, à savoir « *la fermeture du cercueil, la pose de scellés, en cas de transport hors de la commune de décès ou de dépôt lorsqu'aucun membre de la famille n'est présent et le deuxième cas, la fermeture du cercueil et la pose de scellés lorsqu'il doit être procédé à la crémation du corps.* » Dans les communes qui sont situées en zone de police d'État, la surveillance de ces opérations est effectuée par les fonctionnaires de la police nationale et le produit des vacations funéraires est versé par la commune au Trésor Public.

L'article 2213-15 dispose que le montant des vacations est fixé par le Maire entre 20 et 25 euros après avis du Conseil municipal et que ces recettes sont versées à la recette municipale. Il revient donc à l'assemblée délibérante d'émettre un avis sur cette tarification qui sera fixée par arrêté du Maire et nous vous proposons de reconduire un tarif identique de 22,50 euros qui est un tarif médian par rapport aux limites inférieures et supérieures dont je vous rappelle qu'elles sont de 20 et 25 euros. C'est tout le sens de la délibération qui vous est proposée page 19. L'article 1<sup>er</sup> vous propose d'émettre un avis favorable sur cette proposition, de retenir 22,50 euros pour le montant unitaire des vacations versées au Trésor Public, pour la surveillance par la Police Nationale des opérations funéraires qui sont prévues par le Code Général des collectivités territoriales de façon exhaustive, alors que l'article 2 vous précise que ce produit des vacations sera versé au Trésor Public, par prélèvement sur le budget communal et que l'article 3 vous précise que ce montant unitaire des vacations sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La commission n° 1 réunie le 8 novembre 2017 a émis un avis favorable et unanime sur cette question.

Y a-t-il des questions ou des remarques à formuler ?

Je vous propose d'adopter cette première délibération. Y a-t-il des voix contre, des abstentions ?

## **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

### **2) DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

M. le Maire : La deuxième délibération, nous sommes page 21, est relative à la délégation générale du Conseil municipal au Maire, la fameuse DGM et qui vaut précision des conditions de représentation en justice de la commune par le Maire.

Donc cette note de synthèse vous informe qu'il apparaît opportun d'apporter des précisions quant aux juridictions devant lesquelles le Maire dispose d'une délégation pour représenter la Commune. Cette délégation générale du Conseil municipal au Maire a été opérée lors du Conseil municipal du 29 avril 2014 pour toute la durée du mandat et dans les limites de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Le point 16 de cette DGM, relatif à la représentation de la commune en justice, n'a été changé que pour permettre au Maire de transiger à hauteur de 1 000 euros. La rédaction de ce point précisait la possibilité de représentation en justice de la commune par le Maire devant les juridictions civiles et administratives. Le terme de juridiction civile devait être entendu au sens commun du terme, à savoir les juridictions non administratives qu'elles soient ou non répressives. Cependant l'acceptation commune de ce terme diffère de son acceptation juridique. Il convient donc de préciser les juridictions devant lesquelles le Maire a délégation pour représenter la commune à savoir toute action tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions administratives ou judiciaires, tant civiles que pénales et quel que soit le degré, c'est-à-dire première instance, appel ou cassation.

Voilà donc ce projet de délibération qui vous est présenté pages 23-24, dont l'article 1<sup>er</sup> vous rappelle la rédaction de l'article 16 de la délibération d'origine du Conseil municipal du 29 avril 2014 qui définit la délégation générale du Conseil municipal au Maire, qui est chargé pour la durée du présent mandat et par délégation du conseil, « *d'intenter au nom de la commune, les actions en justice nécessaires ou de défendre la ville dans toutes les actions intentées contre elle et ce pour toute affaire mettant en cause la responsabilité de la ville, d'un de ses élus ou agents devant les juridictions civiles et administratives et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 euros.* »

L'article 2 vous propose de décider de préciser « les cas » dans lesquels le Maire ou l'élu le remplaçant le cas échéant sont autorisés à ester en justice.

L'article 3 vous demande de décider ce qui doit être entendu comme relevant de la délégation soit en défense devant toutes les juridictions de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire civil ou pénal, en appel et en cassation, en demande devant toutes les juridictions de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire civil ou pénal en appel ou en cassation et dans tous les cas où la commune serait amenée à se constituer partie civile devant la juridiction pénale et ce, sans limite.

Enfin cet article vous précise que la délégation s'étend également à toutes les procédures d'urgence telles que les référés dans les juridictions civiles, pénales ou administratives en demande ou en défense.

L'article 4 vous rappelle les règles de compte-rendu du Maire au Conseil municipal en la matière et l'article 5 vous dit, qu'à l'exception des précisions apportées à l'article 16 de la délibération du 29 avril 2014 du Conseil municipal, la DGM reste inchangée.

Sur ce projet de délibération, la commission n° 1, qui s'est réunie elle aussi le 8 novembre 2017, a prononcé un avis favorable et unanime.

Avez-vous des questions ou des remarques à formuler ? Mme BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Quand vous marquez qu'il est opportun d'apporter ces précisions est-ce que c'est parce qu'il va y avoir une opportunité dans une affaire quelconque ou c'est simplement administratif ?

M. le Maire : Attention on a dit qu'administratif ça ne s'entendait pas (Rires). Il y avait différentes définitions du terme administratif. Non, non, c'est juste pour préciser le terme, la rédaction d'origine de la délégation générale au Maire effectivement, parler de juridiction et voilà. Donc il convient de le préciser pour... parce qu'en justice il faut toujours être précis, très précis, mais ce n'est pas parce qu'il y a une opportunité. D'ailleurs il n'y a jamais d'opportunité en la matière. [...] D'autres remarques ? C'est dans le cadre du travail de toilette et de sécurisation juridique où on nous a fait remarquer cette porte potentiellement ouverte.

Tout le monde est d'accord pour adopter cette précision à la délégation générale du Maire pour ester en justice ?

Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

### **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

M. le Maire : Nous pouvons passer à la délibération qui est celle des affaires financières dont je suis également le rapporteur.

## **II/AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **3) INTÉGRATION DU RELIQUAT DES FONDS DISPONIBLES SUITE À LA DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT INTERCOMMUNAL DE LALLAING/SIN-LE-NOBLE**

M. le Maire : Donc là nous sommes page 29 et la note de synthèse vous explique que, suite à la dissolution de l'association foncière intercommunale de remembrement de Lallaing/Sin-le-Noble, il convient d'intégrer l'affectation des résultats, le reliquat des fonds disponibles de 135,25 euros qui a été versé à la Commune dans le cadre de cette dissolution et qu'il convient dès lors d'affecter cette somme à l'excédent de fonctionnement reporté à la prochaine décision modificative qui est l'objet de la délibération suivante.

Voilà donc quelque chose de purement technique. Je pense qu'il n'y aura pas de souci pour adopter la délibération page 31 dont l'article 1<sup>er</sup> vous demande de décider d'intégrer cette somme de 135,25 euros correspondant à l'excédent de fonctionnement reporté et de préciser que la reprise des 135,25 euros correspond au reliquat des fonds disponibles, issus de la dissolution de l'association foncière intercommunale de remembrement. Et tout cela sera constaté lors de la prochaine décision modificative du budget communal qui est la prochaine délibération dont nous aurons à parler.

Des questions ? Des remarques ? Pas de voix contre, pas d'abstention donc cette délibération est adoptée à l'unanimité. Elle avait d'ailleurs recueilli un avis favorable et unanime de la commission n° 1 mercredi dernier.

### **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

### **4) BUDGET COMMUNAL 2017 AVEC PROPOSITION DE DÉCISION MODIFICATIVE, LA PREMIÈRE DE L'ANNÉE**

M. le Maire : La note de synthèse vous explique, nous sommes page 33, qu'il convient de pouvoir modifier le budget primitif qui a été adopté le 12 décembre 2016 afin de tenir compte des événements de toute nature, susceptibles de survenir en cours d'année. Donc on voit que même si on a voté le budget très tôt, puisqu'on l'a voté en décembre, nous n'avons pas encore fait de décision modificative. Donc cette première délibération modificative de l'année intègre les évolutions suivantes : Nous venons d'en parler, la hausse de 135,25 euros du résultat de fonctionnement reporté, en vue d'intégrer le reliquat des fonds disponibles suite à la dissolution de l'association foncière de remembrement de Lallaing et de Sin-le-Noble et l'augmentation de 11 095,67 euros des autres charges de gestion courante, pour l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables et une baisse de 10 960,42 euros des dépenses imprévues. Donc là aussi, nous préparons la délibération suivante puisque nous allons vous proposer des admissions en non-valeur de créanciers recouvrables, donc c'est pour ça que nous changeons... nous procédons à ces modifications budgétaires.

Des questions ? Des remarques ? C'est purement technique. Pas d'abstention ? Pas de voix contre ? Donc adopté à l'unanimité.

### **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

M. le Maire : La délibération suivante, le projet de délibération donc nous sommes page 37, relatif à ce dont nous venons de parler dans le cadre de la décision modificative budgétaire n° 1, des admissions en non-valeurs.

#### 5) **ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

M. le Maire : La note de synthèse vous rappelle qu'en sa qualité d'agent de l'État, le comptable public a pour mission de recouvrer les créances détenues par les collectivités en usant de moyens variés qui sont à sa disposition. Malgré ces moyens variés, il arrive cependant que des créances soient irrécouvrables en raison de l'insolvabilité du débiteur ou de sommes trop minimes pour faire l'objet de poursuites ou d'adresses inconnues du débiteur. Le comptable demande alors l'admission en non-valeur à l'appui des motifs qui justifient le caractère irrécouvrable de la créance.

Pour les créances qui sont détaillées dans le tableau de la page 37 et pour lesquelles l'admission en non-valeur est demandée, car il est certain qu'elles ne pourront pas faire l'objet d'un recouvrement, il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur leur admission en non-valeur et cela donnera ensuite lieu à un mandat qui sera émis à l'article 654 du budget communal pour la somme correspondante à savoir 11 095,67 euros.

Donc juste pour précision, ce projet de délibération avait reçu un avis favorable et unanime de la commission n° 1. Une question avait été posée par Vincent CAMPISANO sur l'anonymat... sur l'anonymat ou non de ces... de ces délibérations pour ne pas jeter sur la place publique le nom des débiteurs. Donc j'avais fait une réponse qui me semblait être la plus pertinente, donc après vérification auprès de la direction juridique, c'est bien ça. C'est-à-dire que dans un souci de transparence, on est bien obligé de donner au Conseil municipal le nom des débiteurs dont on va effacer la dette. Donc ça, c'est dans le cadre de la transparence. À charge à chacun de ne pas le répandre sur la place publique. En tout cas, j'ai même dit, sinon j'efface les dettes de personnes que l'on connaît ou de...

Donc là au moins, chacun, en toute transparence, tous les conseillers municipaux ont un niveau maximal d'informations et c'est ainsi... C'est pour ça qu'ils ne sont pas projetés à l'écran. On respecte l'anonymat, mais en tout cas, il est normal que les conseillers municipaux... si les conseillers municipaux... que les conseillers municipaux aient la meilleure information.

Alors juste vous avez une créance dont... donc la première créance qui est relative à l'exercice 2007, donc de 9 910 euros. C'est la plus grosse créance et à elle seule elle consomme quasi toute l'enveloppe consacrée aux admissions. Donc c'était une condamnation d'un individu qui avait fait des dommages à un bâtiment communal. La dette n'a pas été... comment dire... recouvrée par le... le Trésor Public, dans un souci de sincérité des comptes, parce que là ça veut dire que depuis 2007, les comptes de la ville sont majorés d'une somme de 9 910 euros dont nous savons que la ville ne la recouvrira sans doute pas.

Donc par principe de sincérité des comptes, nous sommes obligés de toiletter ces comptes, mais en tout cas, cette admission en non-valeur fait donc disparaître les écritures, mais si un recouvrement ultérieur s'avérait possible, si... au cas où le débiteur présentait une meilleure santé financière, il sera toujours possible d'aller rechercher cette somme. En tout cas, là aujourd'hui, c'est vraiment comptable de se dire, ça fait 10 ans que cette écriture est dans les comptes de la ville, donc nous devons l'admettre en non-valeur.

Avez-vous des questions ? Des remarques sur ce projet de délibération ? Non. Donc je vous propose de l'adopter et d'admettre en non-valeur les titres de recettes qui sont repris dans le tableau ci-dessous pour un montant de 11 095, 67 euros et l'article 2 vous précise que cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget communal, au chapitre 65, cela veut dire qu'on annule 11 095 euros de crédits.

Et de m'autoriser à accomplir les formalités y afférent.

Enumération du tableau de la page 39.

Pas d'abstention ? Pas de voix contre ? Tout le monde est d'accord ? Donc adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

#### **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

M. le Maire : Nous sommes page 41.

#### 6) **FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU DOUAISIS POUR UNE PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'UN POSTE DE MAÎTRE NAGEUR SAUVETEUR, DÉDIÉ À L'APPRENTISSAGE DE LA NATATION À LA PISCINE MUNICIPALE**

M. le Maire : Donc cette note de synthèse vous rappelle la délibération du conseil communautaire du 31 mars 2017, lequel conseil communautaire a institué un fonds de concours à chaque commune qui possède une piscine municipale, ce qui est notre cas, afin de développer

l'apprentissage de la natation chez les plus jeunes. Ce fonds de 40 000 euros annuels doit permettre le financement d'un poste de maître-nageur qui est dédié à cet apprentissage pour les scolaires du premier degré. Il convient donc que nous délibérions dans les mêmes formes pour permettre le versement de ces fonds.

Je pense qu'il n'y a pas de souci. Nous aurons tout à l'heure une délibération sur l'adaptation des horaires de la piscine et des recrutements de maîtres-nageurs dans la délégation ressources humaines. Donc je pense que personne n'est contre le fait que nous acceptions cette délibération de 40 000 euros.

Pas d'abstention ? Pas de voix contre ? Donc adopté à l'unanimité.

## **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

### **7) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE DE L'ANNÉE 2018**

M. le Maire : Un rapport d'orientation budgétaire vous a été communiqué dont je vais vous lire les grandes lignes avant de vous passer la parole pour d'éventuelles questions ou remarques. Donc ce rapport d'orientation budgétaire débute par un rappel réglementaire pour vous préciser qu'il s'agit là d'un débat obligatoire puisque le débat d'orientation budgétaire est un exercice réglementaire qui est imposé par le Code général des collectivités territoriales, qui précise que ce débat n'a aucun caractère décisionnel, qu'il ne donne pas lieu à un vote et nous vous rappelons que dans le cadre de la volonté municipale de doter la collectivité d'outils de pilotage budgétaires, ce débat d'orientation budgétaire, qui par le passé avait lieu au Printemps, est désormais avancé à l'Automne puisque nous avons l'objectif d'adopter notre budget primitif lors du Conseil municipal du 18 décembre 2017 et ainsi de débiter, comme en 2017, l'année nouvelle avec un budget voté. Donc vous constaterez que ce rapport d'orientation budgétaire se veut complet puisqu'il fait 47 pages et qu'il rejoint la caisse à outils des outils de prospective, de pilotage dont la collectivité s'est dotée - un projet éducatif territorial-, un projet social, un plan pluriannuel de gestion, un plan pluriannuel d'investissement et, je l'espère, très prochainement, un plan local d'urbanisme.

Donc, comme à chaque fois, nous commençons par les éléments de contexte qui sont liés à la conjoncture nationale avant d'affiner progressivement le niveau de lecture et de passer aux collectivités locales puis au bloc communal, puis à la Commune de Sin-le-Noble.

Donc les éléments de contexte... du contexte national, une croissance de l'économie française qui s'est renforcée et devrait dépasser les 1,5 % pour l'année 2017 soit sa meilleure performance depuis l'année 2010. Cette situation est le résultat de l'amélioration de l'environnement international, surtout européen, qui a permis d'enclencher une dynamique positive en matière d'investissement et d'emploi. Dans un contexte d'une croissance dynamique, il faut s'attendre à ce que le taux d'intérêt à 10 ans remonte graduellement l'année prochaine. C'est le tableau qui vous est présenté page 3 avec l'évolution des taux d'intérêt en France, l'Euribor 3 mois et l'OAT 10 ans et on voit effectivement qu'on passerait de 0,5/0,8 en 2016 à 1,2/1,4 en 2018 donc une remontée des taux qui est à prendre en compte puisque... dans le cadre de la stratégie d'endettement de la collectivité...

Au niveau du contexte 2017 des finances publiques locales qu'il est intéressant, je pense, de connaître, avant de voir celui du bloc communal, car les communes et Sin-le-Noble, en particulier, dépendent aussi de financements de la Région, du Département, de l'intercommunalité et que donc la situation de ces structures supra-communales est intéressante à connaître, car elle impacte la situation de la ville de Sin-le-Noble.

Donc on constate au niveau de ces collectivités locales, que leur épargne brute devrait enregistrer une nouvelle progression 2,2 % en 2017 après 4,4 % en 2016 et cela résulte d'un rythme de dépenses de fonctionnement un peu inférieur à celui des recettes de fonctionnement, c'est-à-dire que les recettes augmentent de 1,6 % et les dépenses augmentent seulement de 1,5 % donc il y a un delta qui va alimenter l'épargne brute des collectivités et ces collectivités devraient reprendre un rythme de dépenses d'investissement qui pourraient augmenter de 3,7 % tout en restant historiquement bonnes.

Donc les dépenses des collectivités locales progressent de 1,5 %. Le rythme est plus élevé que celui de 2016 puisque l'en 2016, les dépenses des collectivités locales avaient diminué de 0,3 %, mais cela reste en deçà de la moyenne de ces dernières années puisque c'était 2,4 % de hausse entre 2010 et 2015.

La légère accélération qui est observée entre 2016 et 2017 résulte en premier lieu de l'impact des charges de personnel. En effet, si les effectifs évoluent peu, plusieurs mesures gouvernementales augmentent la masse salariale. On les connaît tous, mais on peut le répéter ici :

- l'augmentation du point d'indice de la fonction publique 0,6 % en juillet 2016 et en février 2017 donc deux fois 0,6 % qui se traduit par un impact sur une année pleine, à savoir 2017, de 0,9 %,
- également une hausse du taux de contribution à la caisse de retraite des agents des collectivités locales CNRACL, qui est passé à 30,65 % au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et qui a donc augmenté de 0,05 point
- et enfin la mise en place du protocole PPCR Parcours Professionnel Carrière et Rémunération qui produit des effets notables.

Les autres dépenses de fonctionnement progressent de 1,9 % notamment sous l'impulsion de la montée en charge de la compétence développement économique qui est prise en charge par les Régions et les intérêts de la dette poursuivent leur décline puisqu'ils baissent de 6,2 %, d'une part en raison des taux bas et d'autre part, parce que les collectivités locales, qui ont réduit leur investissement, ont très peu recours à l'emprunt donc il y a une augmentation très limitée du volume d'encours. Les dotations pour financer ces charges courantes, les recettes de fonctionnement augmentent de 1,6 % même si les dotations de l'État diminuent de 5,2 %, en lien avec le prélèvement opéré sur la DGF au titre de la contribution au redressement des finances publiques, en vigueur depuis 2014.

En 2017, cette contribution est un peu plus faible que celle de 2015 et de 2016 puisque la ponction opérée sur le bloc communal diminue de moitié. Les compensations d'exonération quant à elles progressent en raison de la forte hausse des compensations au titre de la taxe d'habitation.

L'évolution de la pression fiscale du bloc communal devrait rester relativement atone et nous sommes page 5, puisque..., compte tenu d'une revalorisation forfaitaire des bases qui était décidée par le gouvernement à 0,4 %, en 2017. C'était un taux de 0,9 % en 2016. Au sein de la fiscalité indirecte, les droits de mutation à titre onéreux progressent de 18 % et tirent donc ce poste de la fiscalité indirecte vers le haut. Donc cette hausse des droits de mutation est la conséquence d'une conjoncture particulièrement favorable du marché en mobilier ancien qui enregistre un nombre de transactions à la fois très élevé et avec des prix qui sont à la hausse.

Donc nous pouvons passer page 6 où le tableau vous synthétise les composantes de l'épargne brute des collectivités locales dont on voit qu'effectivement elle a progressé dans le cadre des prévisions de l'exercice 2017 et vous voyez donc la composition entre les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement. [...] Ce qui explique donc l'épargne brute progresse de 2,2 % et qu'elle permet de financer 85 % de l'investissement et après trois années de recul des dépenses d'investissement, hors remboursement de la dette, 2017 sera donc l'année de la reprise en matière d'investissement.

Donc nous pouvons passer à la page 7. Oui donc il vous est signalé une reprise traditionnelle du cycle communal d'investissement. Celui-ci aurait dû avoir lieu en 2016 et en fait, il est décalé d'une année sur 2017. Les dépenses d'investissement enregistrent une hausse de 3,7 % après une perte cumulée de 10 milliards d'euros entre 2013 et 2016 et c'est le bloc communal qui en sera le principal contributeur.

Ces dépenses sont financées intégralement par une ressource propre, composée de l'épargne brute et des subventions et participations reçues, même si ces dernières d'un montant de 10 milliards d'euros enregistrent une baisse de 2,9 % s'expliquant par le recul à hauteur de 3,9 % des dotations et participations de l'État donc vous voyez c'est la récurrence, la baisse des dotations de l'État.

Les investissements étant au global autofinancés, les besoins de financement externe sont limités. En conséquence les emprunts diminuent à nouveau de 2,5 %. Ils avaient déjà diminué de 10,5 % en 2016 et dans ce contexte, la Trésorerie des collectivités locales augmente.

Donc vous avez le détail de... de tout cela dans les graphiques qui vous sont présentés page 8, page 9, page 10. Donc l'investissement local et son financement page 8, donc vous voyez le... en vert la hausse de l'épargne brute et la disparition de la case qui est en violet sur la dette.

Vous voyez donc le corollaire de ça, page 9, l'encours de dettes des collectivités locales... et également la trésorerie des collectivités locales qui est en augmentation.

Donc après ce point sur les prévisions pour 2017, les perspectives pour l'année 2018 pour les finances publiques locales donc nous sommes page 11. Donc l'année 2018 sera synonyme de changements structurants pour les finances des collectivités locales même si à ce jour, les contours de certaines mesures restent à préciser. Les premiers éléments de réponse ont néanmoins été dévoilés dans le projet de loi de finances pour 2018, puis seront précisés lors de la conférence nationale des territoires qui est prévue en décembre prochain.

Alors ces perspectives tout d'abord des recettes fiscales remaniées puisque la fiscalité des collectivités locales devrait enregistrer deux modifications importantes en 2018 et pour les années à venir, la première concerne les régions qui bénéficieront du transfert d'une fraction de TVA pour compenser la suppression de leur DGF, la Dotation Globale de Fonctionnement. La deuxième nous concerne puisqu'elle est relative à la taxe d'habitation qui est perçue par le bloc communal. Cette taxe d'habitation ne serait plus acquittée que par 20 % des ménages d'ici 2020. C'est une réforme qui va s'étaler sur trois années et le manque à gagner sera compensé par un dégrèvement.

Selon les premières estimations du gouvernement, le produit brut acquitté par 20 % des ménages, toujours assujettis, représente environ 9 milliards d'euros soit 40 % de la taxe d'habitation actuelle. C'est vrai qu'on parle souvent de 20 %. Ce ne sont pas 20 % de la taxe d'habitation ce sont 20 % des contribuables, mais comme ce sont les plus gros contribuables, donc ces contribuables s'acquittent d'une taxe d'habitation qui est supérieure donc la partie résiduelle c'est 40 % de la taxe d'habitation actuelle, ça, c'est au niveau macro-économique pour la France. On ne sait pas pour Sin-le-Noble ce que ça représente.

Donc de nombreuses incertitudes demeurent quant aux modalités d'application de cette réforme, à savoir quelle année sera retenue pour le taux de référence par exemple, et nous notons qu'actuellement la taxe d'habitation n'est pas acquittée par l'intégralité des ménages puisque l'État prend déjà à sa charge 18 % du produit. Autre fait marquant donc pour les finances publiques locales pour 2018, une contrainte directe sur les dépenses.

Vous le savez, on en a parlé précédemment, les collectivités locales sont associées depuis 2014 à la réduction du déficit public, à travers la contribution au redressement des finances publiques, la CRFP, qui se traduit par une baisse de la principale dotation que leur verse l'État, la DGF. On en a assez parlé ici tous les ans et on en parlera encore tout à l'heure.

Donc ça, c'était ce qui se passait avant. Il semble qu'un nouveau mécanisme se profile pour les années à venir suite aux annonces qui ont été faites par l'exécutif. Les collectivités locales devront réaliser 13 milliards d'euros d'économie sur leurs dépenses de fonctionnement d'ici à la fin du quinquennat en 2022. La contrainte pèse donc désormais directement sur leurs dépenses, mais le calcul et les modalités restent néanmoins à préciser.

Page 12, nous pouvons passer, après avoir vu le contexte 2017 et les perspectives 2018 des collectivités locales, nous pouvons donc affiner et passer aux finances du bloc communal.

Donc en 2017, l'investissement communal enregistrerait une progression de 4,1 %, financé par une épargne en légère hausse de 1,2 % grâce à un effort continu de maîtrise des dépenses de fonctionnement et à des recettes fiscales qui progressent de 1,7 %, avec un endettement qui serait à nouveau en baisse et dont vous avez, dans le graphique de la page 12, les comparatifs à la fois entre les évolutions entre 2015 et 2016 et celles qui sont projetées de 2016 à 2017, à la fois pour la section de fonctionnement et la section d'investissement qui corrobore ce que je viens de vous dire.

Page 13, vous avez un graphique qui vous présente l'évolution des recettes de fonctionnement des communes... et donc ces communes ont une situation de reprise légère de l'épargne et de l'investissement puisque cette reprise des marges de manœuvre financières fait suite à une stabilité en 2016, puisque c'était une baisse de 0,2 % sachant que la principale différence réside dans des recettes de fonctionnement qui augmentent de 0,5 % donc elles augmentent un peu plus rapidement que les dépenses qui elles augmentent de 0,3 %. Les recettes fiscales progressent de 1,7 % en 2017 soit une évolution plus faible que celle de 2016 où elle était de 4 %, mais cette évolution de 2016 est à relativiser puisque c'est la conséquence de la création de la métropole du Grand Paris qui a entraîné de nombreux flux entre les communes membres et les établissements publics territoriaux. Hors cet impact, les ressources fiscales n'ont progressé que de 0,5 % en 2016 puisqu'on sait que c'est surtout 2014-2015, années post-électorales, où il y a une augmentation des taux.

La taxe d'habitation s'est stabilisée en 2016 puisqu'elle n'a augmenté que de 0,4 % si on neutralise l'effet de la création de la métropole du Grand Paris.

En 2017, la taxe d'habitation et taxe sur le foncier bâti et le non bâti enregistreraient une croissance limitée autour de 1,7 % en raison d'une assiette fiscale peu évolutive. La revalorisation forfaitaire des bases a été de 0,4 % en 2017 contre 1 % en 2016 et donc... et les communes ont peu augmenté leur taux d'imposition donc il y a une hausse très faible due à l'augmentation des taux d'imposition.

Les dotations en provenance de l'État ont continué de diminuer, 4 % en 2017. L'effort consenti sur les dépenses de fonctionnement se poursuivrait donc en 2017, mais de façon un peu moins marquée qu'en 2016 puisque les dépenses de fonctionnement auraient une croissance de 0,3 % alors qu'elles avaient baissé de 1,3 %. L'évolution des frais de personnel lui serait positive puisqu'elle augmenterait de 1,4 % après une stabilité et ces frais de personnel représentent plus de la moitié des charges de fonctionnement et contribuent donc nettement à la reprise de la hausse des dépenses de fonctionnement.

La hausse de la masse salariale résulte principalement des différentes mesures salariales qui ont été décidées par le gouvernement.

Donc vous avez page 15 un de ces... une de ces mesures, une double mesure qui a été décidée par le gouvernement, avec la hausse du point d'indice de la fonction publique dont vous voyez les différentes évolutions de 2007 à 2017 sur les 10 années et notamment 6 années de gel du point d'indice de la fonction publique entre juillet 2010 et juillet 2016 six années et par contre, une double augmentation de 0,6 % en juillet 2016 et de 0,6 % en février.

Donc les effectifs devraient peu évoluer dans la fonction publique communale et il est à signaler la baisse du nombre de contrats aidés qui est anticipée sur la fin 2017 et le retour à la semaine de quatre jours dans un certain nombre d'écoles dès la rentrée 2017 dans certaines communes qui pourraient encore amoindrir cet effet.

Les charges à caractère général se stabilisent en 2017 puisqu'elles augmentent de 0,3 % après trois années de baisse. Les mesures d'économie qui ont été prises par les communes tendraient à une nouvelle baisse, mais la reprise d'une légère inflation de 0,9 % cette année prévue pour une inflation qui est à 0,2 % en 2016, amoindrit ce mouvement de stabilisation des communes puisque pour la même dépense, ça coûte 0,9 % plus cher.

Donc l'analyse des budgets des communes et le groupement en 2016 et plus spécifiquement du poste des charges à caractère général, montre l'influence des prix sur ce chapitre budgétaire et notamment le poste qui contribue le plus à la baisse de ces charges, est celui de l'énergie électrique, composante dont les prix s'étaient contractés en 2016. Par contre, sur, le premier semestre 2017, l'indice des prix électricité, gaz, vapeur et air conditionné a progressé de 5,4 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2014... 2016.

Nous sommes à la page 16 et justement vous avez le tableau qui vous détaille les composantes en baisse des charges à caractère général en 2016, au niveau du bloc communal, qui corrobore ce que je viens de vous dire.

Page 17, il est à noter que les subventions à destination des associations se replieraient une nouvelle fois. Je pense qu'il est important de le noter puisque ce n'est pas le cas de Sin-le-Noble, mais en tout cas c'est acté dans l'analyse des comptes des collectivités locales et notamment du bloc communal, donc une baisse des subventions à destination des associations, à nouveau repliées, ça veut dire que ça avait déjà baissé depuis quelque temps.

Les intérêts de la dette se contractent pour la troisième année consécutive, en raison d'une baisse des taux d'intérêt et une faible progression de l'encours. Nous avons vu qu'avec l'épargne brute en hausse, les communes n'ont pas eu recours à l'endettement.

Après un repli de presque un quart entre 2013 et 2015 et une légère hausse en 2016, 0,6 % en 2016, les dépenses d'investissement hors dettes des communes, croissent de 4,1 % principalement portées par les dépenses d'équipement et, les subventions que les communes versent se contractent. Le recul des dépenses d'investissement en 2014/2015 n'a pas été neutre selon les politiques publiques qui ont été menées et les services rendus à la population.

L'analyse de la présentation fonctionnelle des comptes des grandes villes permet d'observer que les baisses les plus marquées sur cette période concernent les fonctions sport et jeunesse et culture. Donc ça aussi je pense que c'est intéressant de le noter puisque ça n'est pas le cas à Sin-le-Noble. C'est un choix différent que nous avons fait dans un contexte pourtant difficile et en deux années, les fonctions sport et jeunesse ont baissé de 46 % et la fonction culture a baissé de 37 %. Là aussi, il est prévu une baisse notable pour le social /santé et l'action économique et là aussi, c'est un choix que nous n'avons pas opéré. Nous n'avons pas réduit le financement au social, au contraire même, nous les déployons tant au niveau du CCAS que des centres sociaux et de nos différentes politiques sociales.

Le niveau d'investissement... donc pourrait atteindre un montant plus élevé que celui observé en 2015 et 2016, mais il serait toujours en deçà de ceux qui sont enregistrés depuis près de 15 ans en euros constants. Il y a eu une très forte baisse en 2014 et en 2015 et c'est ce qui explique ce faible niveau, plus des transferts à l'intercommunalité.

Sur le mandat précédent, les investissements s'étaient élevés à 145 milliards d'euros constants et donc pour atteindre un niveau au moins comparable sur le mandat actuel, les investissements communaux devraient croître en deux ans de plus de 77 %. Vous vous doutez bien que ce ne sera pas le cas, mais là aussi c'est intéressant puisqu'à Sin-le-Noble nous sommes à contre-courant. Nos investissements n'ont pas chuté et au contraire, sont à un pic rarement atteint par le passé.

La page 18 vous synthétise ... Le graphique de la page 18 synthétise ce que je viens de vous dire. On voit le graphique en bleu des dépenses d'investissement des communes et donc on voit bien qu'effectivement le niveau prévisionnel pour 2017, même s'il est en légère hausse, mais il n'est pas forcément beaucoup plus élevé que ce qu'il n'était en 2015-2016 et vous voyez en 2015-2016, il était à un niveau inférieur au niveau de 2001-2002. C'est un repli historique des investissements des communes en raison des difficultés budgétaires qui sont les leurs et notamment des baisses de dotations... de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Nous pouvons donc passer page 19, après avoir vu les collectivités locales, après avoir vu le bloc communal, nous pouvons passer au contexte particulier de la Commune de Sin-le-Noble, à débiter par un rappel des grandes lignes du compte administratif de l'année 2016 et un historique de ses résultats sur la période de 2011-2016, donc les deux derniers exercices 2015-2016 avec un résultat supérieur à 2 millions d'euros et donc vous voyez qu'il n'y a pas si longtemps que ça, en 2012 ce résultat était déficitaire de 1 403 636 euros.

On vous rappelle, comme à chaque fois, mais je pense que tout le monde sait, mais il est important quand même de le marteler, que les finances de la ville se caractérisent toujours par un faible niveau de ressources fiscales puisque nous sommes à l'inverse des normes classiques pour une commune. Notre premier poste de recettes n'est pas le chapitre 73 des impôts et taxes, qui s'élèvent à 8 604 000 euros, mais le premier poste budgétaire c'est le chapitre 74 des dotations et participations qui s'élèvent à 9 481 000 euros. Donc normalement, une commune a un budget classique d'une commune, le premier poste de recettes ce sont les impôts et taxes. À Sin-le-Noble, ce ne sont pas les impôts et taxes, le premier poste ce sont les dotations dont on sait, on l'a vu précédemment dans les différentes... dans les différentes analyses des blocs... des collectivités locales, qu'elles sont en forte baisse depuis des années. Donc nous dépendons de plus en plus... enfin nous sommes extrêmement dépendants des dotations qui aujourd'hui sont en forte baisse.

Donc les différents ratios financiers de la collectivité montrent qu'avec une population de 15 962 euros, le delta négatif pour notre commune s'élève à 3 466 946 euros. Cela veut dire qu'il nous manque presque 3 500 000 millions d'imposition directe pour une population et quand on sait que c'est établi par rapport à un ratio moyen, comme nous sommes 3 500 000 euros en dessous de la moyenne, pour qu'il y ait une moyenne ça veut dire qu'il y a des gens qui sont 3 500 000 euros au-dessus. Donc on est donc très, très pauvres, puisque c'est par rapport à la moyenne que nous sommes en dessous.

Les dotations et participations représentent quasi-50 % de nos recettes et comme nous avons un peu plus de subventions qu'une autre ville parce que nous sommes considérés comme une ville pauvre, donc quand on regarde le ratio des recettes réelles de fonctionnement par population, par habitant. En fait, au niveau global de notre budget, il nous manque presque 1 700 000 euros pour avoir le même budget de fonctionnement qu'une ville qui a la même population que nous. Donc là aussi, si nous il nous manque 1 700 000 euros par rapport à la moyenne, ça veut dire qu'il y en a qui ont 1 700 000 euros ou 2 000 000 euros de plus que nous.

Page 20, nous vous avons mis un rappel de la section de fonctionnement de l'année 2016 où nous avions des recettes qui s'établissaient à 18 332 166 euros en 2014, 19 126 000 euros en 2015 et 19 274 000 euros en 2016.

Nous vous avons mis le pendant de ces recettes de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement page 21, qui étaient de 16 700 000 euros en 2014, 16 500 000 euros en 2015 et 17 095 000 euros en 2016.

Donc la différence entre les dépenses et les recettes nous donne un excédent de recettes sur les dépenses de fonctionnement qui s'élevait, pour l'exercice 2014, à 1 600 000 euros quasiment, pour 2015 à 2 500 000 euros et en 2016, presque 2 200 000. Donc c'est une évolution de presque 600 000 euros par rapport à l'année 2014 et en intégrant l'excédent reporté de l'exercice antérieur, le résultat de fonctionnement 2016 s'élève même à presque 4 400 000 euros soit une évolution de 2 245 000 euros par rapport à l'année 2014.

Page 22, nous vous avons mis le volet des investissements cette fois-ci, la section d'investissement dont les recettes étaient de 5 172 000 euros en 2016 pour des dépenses qui étaient elles de 4 640 817 euros pour cette même année, page 23.

Page 24, nous pouvons passer à l'analyse financière de la situation communale avec un premier outil qui est l'effet de ciseau, qui a beaucoup alimenté les débats par le passé au sein de la collectivité, puisque c'est de voir les... c'est de comparer les deux lignes de recettes et de dépenses parce qu'elles ne doivent pas se croiser et la ligne des recettes doit toujours être au-dessus et supérieure à la ligne des dépenses et après c'est important de faire des projections en fonction des coefficients de pente de ces droites, des tendances baissières ou haussières. Donc on voit bien que la ville était dans une situation un peu compliquée, enfin très compliquée en 2008 et en 2010. Chacun se souvient que la ville était d'ailleurs passée en réseau d'alerte notamment à cause de cette situation avec des recettes et des dépenses qui étaient particulièrement proches et ne permettaient pas des marges de manœuvre et de dégager les capacités d'autofinancement de la Commune.

Là on voit que ces deux courbes se sont séparées, qu'il y a de la distance qui a été mise entre les deux courbes.

Le deuxième outil d'analyse financière ce sont les ratios d'épargne, donc les épargnes brutes et les épargnes nettes qui sont les soldes de gestion les plus pertinents pour apprécier la santé d'une collectivité. Il s'agit des ressources internes disponibles pour financer les investissements et rembourser les emprunts existants. De 2007 à 2012, l'épargne nette est restée négative ce qui avait amené la Chambre régionale des comptes à conclure « *la situation financière de la commune apparaît particulièrement fragile. Si sa CAF brute - CAF capacité d'autofinancement, c'est la même chose que l'épargne - permet enfin en 2012 de couvrir l'amortissement de la dette en capital, cette amélioration n'est qu'apparente, elle est due à des recettes exceptionnelles pour un montant de 1,4 million d'euros rendant difficile le recours à l'emprunt* ». Si j'ai bon souvenir, je pense que ça devait être la perception de l'indemnité d'assurance pour le centre social, donc c'était quelque chose d'exceptionnel qui n'était pas structurel. C'était quelque chose de purement conjoncturel.

Donc page 25, vous avez justement ces différents niveaux d'épargnes qui vous sont proposés avec une analyse comparative sur la période. Donc l'épargne de gestion, on prend nos recettes et on enlève les dépenses de gestion. L'épargne brute, on prend notre épargne de gestion c'est-à-dire qu'on a nos recettes de fonctionnement, on paye nos dépenses de fonctionnement et on paye nos charges financières. Et l'épargne nette, c'est la même chose. On a nos recettes de fonctionnement, on paye nos dépenses de fonctionnement, on paye nos charges financières et on rembourse le capital de la dette, donc en gros ça c'est la capacité d'autofinancement. C'est ce qui nous reste une fois qu'on a payé nos dépenses de fonctionnement, remboursé nos emprunts, payé nos intérêts d'emprunts, c'est ce qui nous reste pour autofinancer nos investissements.

Vous voyez donc que sur la période 2007-2013, cette capacité à autofinancer les investissements, cette épargne nette était négative, c'est-à-dire qu'avec ses recettes de fonctionnement, la ville n'arrivait pas à payer l'ensemble de ses dépenses de fonctionnement, ses charges financières et à rembourser l'intégralité de ses emprunts. Donc là on est vraiment en zone de danger. Et vous avez ensuite donc l'évolution 2014, 2015, 2016 et donc là qui... ces ratios sont tirés des comptes administratifs puisque les années budgétaires ont été clôturées et validées par un compte administratif.

Pour 2017, ce sont les chiffres du budget prévisionnel. Donc ne soyez pas inquiets parce que les tableaux de bord que nous avons montrent que nous devrions être en ligne avec les comptes administratifs de 2016-2015 et là donc le budget prévisionnel, je vous rappelle que le budget permet l'ouverture de crédits pour permettre le fonctionnement de la collectivité, mais que tous les crédits ne seront pas consommés. Et puis en plus, il y a parfois des recettes supplémentaires donc là c'est à partir du budget, mais ça ne veut pas forcément dire grand-chose.

Donc vous voyez que sur les derniers exercices où nous avons arrêté les comptes, à savoir 2015-2016, nous avons notamment une épargne brute à plus de 3 millions d'euros en 2015 et à 2 600 000 d'euros, presque 2 700 000 euros en 2016 donc nous avons multiplié par 2,6 les... le résultat de notre épargne en 2015 et 2,3 en 2016 et vous voyez que nous sommes passés d'une épargne nette négative sur la période - 34 000 à une épargne positive de 1 700 000. Cela veut dire par exemple qu'en 2015, une fois que nous avons payé nos charges de fonctionnement, une fois que nous avons remboursé le capital des emprunts, une fois que nous avons payé les intérêts d'emprunts il nous reste 1 700 000 euros pour investir.

Donc quand il vous reste 1 700 000 euros pour investir, les banques vous prêtent beaucoup plus facilement surtout que, on le verra après, nos... nos ratios en matière de dettes sont très bons.

Donc les ratios d'épargne enregistrent sur les trois dernières années une amélioration significative. C'est une excellente nouvelle, car un niveau satisfaisant d'épargne brute est le fondement de toute analyse financière prospective et qu'il s'agit d'une contrainte de santé financière.

L'évolution positive de l'épargne brute est importante puisqu'elle conditionne la capacité d'investissement de la ville et ça se concrétise puisqu'en 2015-2016 et début 2017, la Commune a pu emprunter sans aucun souci, avec à chaque fois un taux de réponse de 100 % des banques sollicitées dont à la différence de 2012 pour laquelle la CRC notait dans la page 16 de son rapport, l'impossibilité de mobiliser les emprunts en 2012 du fait de la réticence des huit banques consultées face à la situation fragile de la commune. Donc 2012, huit banques, huit refus. Nous consultons trois banques et même parfois ce sont elles qui nous appellent pour savoir si... si on a des projets et donc à chaque fois, on a trois banques, trois accords de prêts.

Donc cela nous permet d'arriver à la page 26, justement le tableau qui vous présente la situation d'endettement de la commune, avec l'encours de dettes au 31 décembre depuis 2007 jusque 2016. Donc vous voyez que nous avons au 31 décembre 2016, un encours de dettes de 14 881 000 euros, qui est parfaitement en ligne avec l'encours de dettes de 2010 14 414 000 euros et de 2013 14 364 000 euros.

La capacité de désendettement en année, c'est un ratio qui est utilisé pour vérifier la bonne santé financière d'une collectivité. Donc en fait cette capacité de désendettement mesure le nombre d'années de mobilisation de l'épargne brute nécessaire au remboursement de l'intégralité de la dette.

Vous avez vu tout à l'heure, donc l'épargne... Les recettes de fonctionnement payent les dépenses de fonctionnement, elles permettent de rembourser le capital et les intérêts et si on ne fait rien d'autre que de rembourser le capital, en combien d'années en affectant 100 % de l'épargne brute... au désendettement, en combien d'années on est désendetté. Donc il nous faudrait cinq années et demie pour être désendettés avec nos ratios. Donc ce qui est un excellent ratio puisqu'on dit qu'au-delà de 10 ans la situation est critique et les derniers rapports de la Chambre régionale des comptes sur d'autres collectivités étaient même aux alentours de 12 ans pour définir la zone critique.

Donc le chiffre 2016 avec un ratio proche des 5 ans est excellent surtout quand on le compare, quand on regarde 2010, presque 31 années de désendettement. Pendant 31 années, la ville ne faisait rien pour rembourser sa dette. C'était 14 ans, presque 15 ans, 2009, 13 ans en 2010, c'était remonté à 14 ans en 2011 et sachant qu'ensuite, les années suivantes, c'est la Chambre régionale des comptes qui le disait, les ratios qui étaient diminués c'est parce que la ville... les banques ne lui prêtaient plus donc ce n'était pas un bon ratio, c'était la conséquence d'un mauvais ratio.

Ensuite, vous avez le taux d'endettement donc le... donc notre taux d'endettement est de 77 %. Là aussi c'est un très bon taux puisque normalement le taux d'endettement ne doit pas dépasser les 100 %. Voilà. Donc le taux d'endettement c'est le taux... le pourcentage que représente la dette sur une année de budget de fonctionnement.

Ensuite le troisième indicateur qui est utilisé en matière d'endettement, c'est l'endettement total par habitant donc nous sommes à 932 euros d'endettement par habitant et la moyenne des communes de notre strate c'est 957 euros donc là aussi, on voit qu'on a encore de la marge. On a une marge d'environ 400 000 euros si on multiplie le delta de ce ratio par habitant x le nombre d'habitants.

Donc la conclusion de cette situation de la Commune de Sin-le-Noble c'est que nous avons une situation financière qui s'est améliorée de façon notable depuis 2014, qu'elle a été stabilisée en 2016. C'était l'objectif fixé lors du débat d'orientation budgétaire pour 2016, mais il ne faut pas s'emballer, car notre situation financière reste fragile pour plusieurs raisons : un très faible potentiel fiscal qui la classe parmi les communes défavorisées, un contexte difficile pour toutes les communes et qui est donc encore plus traumatisant pour Sin-le-Noble qui était déjà fragile avant cette crise des finances locales. Spécifiquement à Sin-le-Noble, l'annonce de la fin de l'éligibilité de la commune à la dotation politique de la ville. On en a déjà parlé ici. Vous savez que nous touchons en moyenne 560 000 euros sur ces cinq dernières années par an de dotation politique de la ville et vous savez qu'on nous a annoncé, il y a quelques semaines, quelques mois, la fin de l'éligibilité de la ville de Sin-le-Noble à cette dotation politique de la ville. Donc ce sont 560 000 euros qui sont rayés d'un trait de plume. La baisse de la dotation globale de fonctionnement puisqu'en 2017, nous avons perdu 194 000 euros de dotation globale de fonctionnement et que cette baisse n'est pas compensée par la hausse de la DSU. Le chapitre 012, le chapitre la masse salariale, on en a déjà parlé pour les collectivités locales, le bloc communal, donc ce chapitre budgétaire augmente en fonction de décisions gouvernementales, mais ce qu'il faut bien avoir à l'esprit c'est que toute augmentation de ce chapitre a des répercussions importantes compte tenu de son poids, son poids relatif puisque la masse salariale c'est plus des deux tiers de notre budget et son poids en terme absolu, puisque c'est plus de 11 millions d'euros, donc un faible pourcentage sur 11 millions d'euros cela fait tout de suite quelques euros.

Donc la ville on va pas... la ville qui avait un lourd programme de rénovation urbaine dont la Chambre régionale des comptes... À noter que la Commune a initié cette opération lourde sans avoir la capacité financière pour assumer un tel projet dont, par ailleurs, l'impact a été sous-évalué. On verra dans le cadre des engagements pluriannuels qui seront détaillés après, le poids de

la rénovation urbaine. Et le fait que la ville avait ses obligations de... en matière de rénovation urbaine et qu'elle n'arrivait pas à dégager d'autofinancement ni à recourir à l'emprunt ont fait que c'est l'ensemble des investissements de la commune qui a été stoppé puisque la ville n'avait aucun moyen de les financer. Donc il y a un énorme rattrapage, un énorme retard qui a été pris en matière d'investissement et nous avons décidé un plan de reconquête de ce patrimoine communal et un plan de rattrapage de ce retard, mais ça se chiffre en dizaines de millions d'euros.

Donc l'amélioration de la situation relative permettrait d'aborder l'avenir avec plus de sérénité s'il n'y avait pas l'épée de Damoclès de la fin de l'éligibilité à la dotation politique de la ville.

Nous avons une amélioration de l'excédent de fonctionnement qui est positive parce que cela permet de dégager des marges pour le financement des investissements. Notre niveau d'épargne qui est... qui n'a jamais été atteint depuis très longtemps, on a recherché dans les archives... ça faisait de très nombreuses années et on n'a pas trouvé mieux que ce qu'on a fait là. Donc avec ce niveau d'épargne, la ville a retrouvé une sécurité sur son financement, mais aussi une capacité à investir. Donc on en parlait tout à l'heure, 1 700 000 de capacité d'autofinancement en 2015, 1 400 000 en 2016.

Donc ces ratios d'épargne nous permettent d'obtenir d'excellents ratios d'endettement qui sont tous en dessous des normes et donc d'avoir le recours à l'emprunt et nous avons travaillé à l'établissement d'un plan pluriannuel de gestion pour la période 2016-2020 qui nous permet d'estimer la capacité d'autofinancement des investissements et de mesurer les leviers en matière de subvention d'emprunts et donc de ce plan pluriannuel de gestion qui couvrirait la période 2016-2020. Les quatre années de fonctionnement, nous avons donc fait en face le plan pluriannuel d'investissement pour la même période. Donc la Commune dispose ainsi d'outils de gestion de pilotage qui sont nécessaires à une gestion optimale sécurisée dans le cadre d'une vision politique à court, moyen et long terme, qui permettent anticipation et prospective.

Alors les premiers éléments en notre possession pour l'exercice 2017 pour la Commune, nous sommes page 29, donc un ralentissement des recettes de fonctionnement. Nous sommes dans la tendance générale des collectivités locales. Vous voyez que les recettes étaient peu dynamiques et peut-être même une légère baisse si nous n'avions pas l'inscription de recettes de DDU (Dotation Développement Urbain) ou de DPV (Dotation Politique de la Ville) qui sont des subventions que nous avons... que nous inscrivons en fonctionnement, mais qui permettent de financer des programmes d'investissement.

Donc vous avez la baisse de la dotation globale de fonctionnement 194 000 euros, cette année elle s'établit à 2 760 777 euros.

Nous pouvons passer page 30. Donc on vous... on vous rappelle que la ville a des indicateurs particulièrement faibles et qu'elle bénéficie donc d'une péréquation renforcée. Mais en 2017, cette péréquation renforcée s'est un peu amoindrie puisque nous constatons une baisse importante de la dotation de péréquation 364 000 en 2017, c'était 452 000 en 2016 et 418 000 en 2015. Nous avons une hausse de la dotation de solidarité urbaine, la DSU, mais je vous rappelle que celle-ci doit être utilisée. Elle est spécifiquement fléchée pour les communes qui ont des ratios et des indicateurs particulièrement fragiles. Elle doit être utilisée sur des dépenses de fonctionnement et qu'elle ne finance pas le fonctionnement global de la collectivité.

Donc cette DSU s'élève à 3 855 394 euros. Elle est en augmentation de 179 454 euros, mais cette augmentation ne compense pas la double baisse de 194 000 euros de la DGF et de 87 000 euros de la dotation nationale de péréquation.

Au final, nous avons donc un delta négatif sur ces trois dotations qui sont les principales dotations de la collectivité de 102 446 euros. Le poste des dotations demeure, malgré cette baisse, la principale source de recettes de la collectivité et représentera une nouvelle fois plus de 50 % des recettes de fonctionnement pour l'exercice en cours. Et ça n'est pas que... ce ne sont pas que les subventions d'État qui baissent puisque par ricochet, nous accusons également des baisses des autres financeurs que sont le Département ou la Caisse d'Allocations Familiales pour ne signaler que ceux-ci.

Le produit fiscal sera peu dynamique pour l'année 2017 puisque nous avons refusé, depuis l'élection de 2014, d'activer le levier fiscal. Nous n'avons donc pas augmenté les impôts et nous avons vu tout à l'heure que la seule dynamique de ce chapitre budgétaire reposait sur une assiette fiscale qui est peu évolutive cette année en raison d'une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de seulement 0,4 % en 2017, elle était de 1 % en 2016. C'est la plus faible augmentation, la plus faible revalorisation des bases cadastrales depuis la création de cette... de ce... de ce mode de calcul -depuis sa création dans les années 70-. Et n'oublions pas que même parfois, si nos recettes fiscales augmentent parce que nous avons des rôles supplémentaires, notamment liés à l'écoquartier, nous devons reverser ces rôles supplémentaires à la Communauté d'Agglomération. Nous avons donc procédé à un reversement pour 2017 de 211 364 euros.

Le produit des services est un chapitre budgétaire qui reste marginal, 4 à 5 % du total des recettes. Il a été dynamique en 2016 avec une hausse de 183 000 euros dont nous vous avons expliqué la raison lors du compte administratif, à savoir que nous avons perçu deux fois la redevance d'occupation du domaine public de la part de DALKIA qui avait payé en 2016, début 2016, la redevance de 2015 et en 2016 celle de 2016. Donc mécaniquement, nous sommes à un étage qui est inférieur à 2016, mais qui reste en ligne avec les années antérieures.

Produits exceptionnels, ce chapitre a pu parfois enregistrer des montants importants en raison notamment de la vente de biens communaux, mais nous n'en vendons plus ou pas beaucoup donc cette année, ce chapitre sera particulièrement atone.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, la hausse sera modérée et nous aurons une légère hausse qui, sans surprise, est le résultat de la croissance du chapitre 12 à savoir celui de la masse salariale comme on l'a déjà expliqué dans le... dans les items précédents.

Donc pour Sin-le-Noble, les frais de personnel devraient progresser de l'ordre de 250 000 euros comme pour toutes les collectivités locales pour des mesures dont elles ne sont pas décisionnaires : double dégel du point d'indice, revalorisation des... catégories C et B, quatre tours d'élection, une hausse du taux de cotisation à la caisse de retraite de la fonction publique.

Le poste des achats, le chapitre 11, charges à caractère général et le chapitre 65 autres charges de gestion courante, deux chapitres qui devraient accuser une légère hausse qui résulte de la volonté communale de gestion en bon père de famille. On en a déjà discuté ici. On peut serrer les boulons partout, être content, on a baissé le chapitre 11 et on ne fait aucune dépense d'entretien. On n'achète aucun ordinateur, on a baissé le chapitre 11 et pour avoir économisé 50 000 euros pendant une année, deux années, on se retrouve avec un pataquès à 500 000 euros. Donc la liste est longue de ces petits pataquès dont nous avons à faire à... que nous avons à régler, c'est pour ça que, dans le cadre de la gestion en bon père de famille. Nous ne négligeons aucune dépense obligatoire ou pertinente. Alors dans... L'inventaire pourrait être beaucoup plus long que les quelques items qui ont été notés. On en a parlé avec Vincent lors de la commission n° 1, par exemple la ville n'avait pas d'assurance statutaire. Donc si un agent tombait d'un toit, il n'y avait pas d'assurance et puis la ville payait *ad vitam aeternam* à sa veuve ou à lui une rente donc nous avons pris le parti de... de contracter une assurance statutaire. Alors c'est quelques dizaines de milliers d'euros. Nous avons pris le parti de... de doter les employés des vêtements de travail, des vêtements, des... équipements de protection individuelle, des casques, des lunettes, des gants, des chaussures de sécurité, ce dont ils n'étaient plus dotés et surtout d'entretenir les bâtiments parce que c'est vrai que tous les ans, on peut économiser quelques milliers d'euros sur l'entretien courant et puis, au bout de deux-trois ans, il faut faire une grosse dépense donc nous préférons gérer en bon père de famille et réaliser ces dépenses annuelles d'entretien et de maintenance.

Page 32, les charges financières. Elles sont estimées à environ 400 000 euros. Elles représenteront 2,4 % des dépenses de fonctionnement. La moyenne pour les collectivités locales est de 2,8 %. Donc là on est bon, mais ce n'est pas étonnant puisqu'on a de bons ratios d'endettement et surtout c'est que... on a vu que la ville ne pouvait plus s'endetter pendant quelques années. Elle s'est... elle a repris son endettement ces dernières années, mais à des taux d'intérêt particulièrement bas donc du coup, nous... il est tout à fait logique que ce ratio soit inférieur aux communes et aux collectivités locales.

Les charges exceptionnelles, pas de remarque particulière puisque nous n'avons budgété pour l'instant, enfin nous n'avons comptabilisé pour l'instant qu'environ 20 à 30 000 euros donc pas de commentaire particulier.

Au niveau de l'investissement, à la différence des collectivités locales qui avaient stabilisé, malgré une reprise en 2017 de l'ordre de 3,7 à 4,1 %, un niveau historiquement bas, inférieur au niveau des années 2001, leur investissement en raison de la baisse de leur épargne, la ville de Sin-le-Noble stabilise, elle, son investissement à un niveau exceptionnellement élevé. Les raisons nous les connaissons tous, elles sont inchangées depuis 2014, la rénovation urbaine qui était en pic de dépenses, la participation au déficit de l'écoquartier et un retard pris dans la réalisation de dossiers anciens notamment la salle de tennis de table Carnot ou la transformation de l'ancienne école Matisse en centre social et également des besoins très importants qui sont liés à l'absence de politique d'investissement pendant de nombreuses années.

Donc si l'investissement local est à un niveau historiquement bas en France puisqu'il est estimé en 2016 à celui de 2003, il est en revanche à Sin-le-Noble à un niveau historiquement haut de 13 millions d'euros environ en additionnant les reports de 2016, le budget primitif de 2017 et le budget supplémentaire que nous avons voté dernièrement. Autre fait marquant qui n'avait pas été réalisé depuis bien longtemps, un excédent reporté de 2016 en matière d'investissement de 1 564 046 euros et la confiance retrouvée des banques qui nous ont autorisés à recourir à l'emprunt pour 2 000 000 d'euros.

Donc page 33, nous pouvons nous réjouir que la ville est également à contre-courant des autres municipalités puisqu'elle a augmenté ses ratios d'épargne et la contribution de la ville par sa section de fonctionnement à la section d'investissement, en ayant regagné la confiance des banques et je vous le disais tout à l'heure en vous annonçant une nouvelle subvention et j'en ai annoncé, je pense, plus d'une dizaine lors du dernier Conseil municipal, ces deux facteurs, donc amélioration des ratios d'épargne, confiance des banques qui nous permet de recourir à l'endettement plus la recherche de financement qui est développée et qui nous permettent donc de faire face à ce pic de dépenses d'investissement.

Alors nous pouvons passer maintenant page 34 aux perspectives pour l'année 2018 et notamment... les grandes lignes du projet de loi de finances, le PLF pour 2018, qui ont été dévoilées par le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de l'Action et des Comptes Publics. Ce premier budget du quinquennat présente quatre axes :

– un « pacte de confiance » pour plafonner les dépenses des grandes collectivités, on en avait un peu parlé tout à l'heure,

- le maintien des dotations,
- la réforme de la taxe d'habitation,
- et le transfert d'une part de TVA aux régions.

Donc l'évolution la plus importante de ce PLF est sans conteste la contractualisation entre l'État et les 319 plus grandes collectivités et l'objectif de ce pacte de confiance est connu depuis le mois de juillet, à savoir économiser 13 milliards d'euros d'ici 2022 avec une méthode qui est désormais officielle à savoir il ne s'agit pas d'une baisse nette des recettes, c'était le cas sous le précédent quinquennat, c'est-à-dire que tous les ans on baissait les recettes en baissant la dotation globale de fonctionnement. Cette fois-ci il ne s'agit plus de baisser les recettes, mais d'exiger une hausse moindre des dépenses. Alors de façon très concrète, ces dépenses de fonctionnement des 319 plus grandes collectivités ne pourront augmenter de plus de 1,2 % par an hors inflation, mais budget(s) annexe(s) inclus.

Donc les autres communes, donc les 319 plus grandes collectivités, ce sont les départements, les régions, les métropoles et les villes de plus de 50 000 habitants et les intercommunalités de plus de 150 000 habitants. Les autres communes ne sont pas... les... ne sont pas concernées par ces contrats à savoir les communes de moins de 50 000 habitants dont nous faisons partie et même si le Ministre de l'Intérieur, Gérard COLLOMB notait que la baisse de leurs dépenses est souhaitable, mais pas contractualisable. Par contre, ce même Ministre indiquait un renforcement de la règle d'or en matière d'endettement pour les communes de 10 000 habitants et les intercommunalités de plus de 50 000 habitants. Donc la règle d'or c'est pas plus de 12 ans de capacité de désendettement. L'association des Maires de France a rejeté en bloc la réforme de la taxe d'habitation comme la baisse des dépenses.

Alors nous pouvons donc nous projeter quelque peu au niveau de la situation de Sin-le-Noble sur la base de projet de loi de finances pour 2018. Donc au niveau des recettes de la section de fonctionnement, donc les dotations avaient, je vous le disais, un premier marqueur de ce projet de budget qui est un geste de bonne volonté, à savoir le maintien des dotations et c'est la première fois depuis 2013. Ces dotations augmenteront même de 95 millions d'euros tandis que les concours financiers de l'État dans leur ensemble sont inscrits en hausse de 300 millions d'euros à 48 milliards.

Donc on peut donc espérer que la DGF de la ville de Sin-le-Noble reste inchangée en 2018 donc et... malgré tout, même si elle reste inchangée, la perte cumulée sur les cinq dernières années pour la commune, en termes de baisse de DGF, est donc de 3 619 515 euros... puisque nous avons perdu 166 000 en 2014, 340 000 en 2015, 345 000 en 2016 et 194 000 euros en 2017.

La hausse des dotations de péréquation verticale, donc je vous le rappelle, la péréquation ce sont les communes pauvres à qui on baisse moins ou à qui on donne plus que pour les communes riches pour neutraliser les différences. Donc nous sommes bénéficiaires de dotations de péréquation. Donc au niveau macro prévu dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018, c'est une hausse des dotations de péréquation verticale qui est prévue, mais elle est prévue à un... en ralentissement par rapport aux augmentations des années antérieures 2016-2017 puisqu'elle a augmenté de 300 millions d'euros. Cette fois-ci la péréquation verticale n'augmenterait que de 190 millions d'euros et dans le détail de ces 190 millions d'euros, c'est 90 millions d'euros pour la DSU, donc c'est ce qui nous intéresse nous parce que nous sommes éligibles à la DSU, la même somme pour la dotation de solidarité rurale, donc ça, ça ne nous concerne pas et enfin 90 + 90, il reste 10 millions pour la dotation de péréquation des départements, 10 millions d'euros l'an prochain.

Donc page 36, tout ça se traduit donc par également l'embouteillage des projets d'investissement qui nous restent à réaliser, on le verra après, dont plusieurs sont financés par des recettes de DDU ou de DPV, donc je vous le disais tout à l'heure ce sont des recettes qui s'inscrivent en fonctionnement pour financer les investissements. Comme nous montons en investissement, nous allons aller chercher le versement de ces DDU, DPV, donc elles vont bonifier notre section d'investissement, mais c'est juste temporaire et conjoncturel. La ville aura également les 40 000 euros de la CAD pour sa piscine, on en a délibéré tout à l'heure.

Au niveau des rythmes scolaires, vous savez que les nouvelles modalités d'organisation ont laissé la liberté aux communes, c'est un décret du 28 juin. Nous avons souhaité ne pas activer les potentialités de ce décret en revenant dès septembre 2017 à la semaine des quatre jours. On en a déjà parlé ici. On trouvait que ce n'était pas sérieux un décret qui sortait le 28 juin... tout de suite de l'activer, par respect pour les parents qui avaient leurs organisations familiales et à la veille des vacances les changer, par respect vis-à-vis de nos personnels qui depuis trois années, travaillent sur ces nouvelles activités périscolaires et de ne pas les renvoyer. Moi j'ai eu en permanence des animateurs d'autres villes qui du jour au lendemain ont perdu leur contrat, ce qui les a mis dans des situations compliquées, donc qui étaient aussi dans le cadre de la gestion des personnels, il n'était pas question de ce manque de respect, et puis surtout parce que c'est une méthode dont on nous avait dit que c'était la... la plus grande des merveilles et que l'on n'a pas vu passer d'évaluation de résultat de cette... de cette réforme. Donc on a voulu prendre le temps de l'évaluation et puis également, comme on travaille depuis 2014, en dialogue, en concertation, à la fois avec les parents et aussi avec les enseignants. Donc là il y a un questionnaire qui a été distribué aux enseignants et aux parents et sur les bases du retour de ces... de ces questionnaires nous irons discuter avec les Conseils d'écoles, avec les enseignants. On a prévu un séminaire de travail dans les semaines qui viennent avec les enseignants pour annoncer suffisamment tôt, sans doute dès juin ou... dès janvier pardon, dès janvier/février la nouvelle organisation pour la

rentrée 2018. Et puis au cas où nous reviendrions à la semaine des quatre jours, il était aussi important de capitaliser cette expérience et de pouvoir la transférer notamment sur les centres sociaux par des activités qui pourront capitaliser l'expérience au niveau des nouvelles activités périscolaires et donc de continuer à travailler sur notre projet éducatif qu'il soit du pôle scolaire ou le projet éducatif des centres sociaux.

Malgré tout, donc à partir de la rentrée 2018, donc soit nous reviendrions à la semaine des quatre jours et nous n'aurons plus le fonds d'amorçage qui était quand même assez conséquent pour la ville de Sin-le-Noble puisque nous sommes une ville pauvre donc nous avons un certain nombre de soutiens qui étaient... qui étaient augmentés. Et... et si nous ne revenons pas, ce sera une décision communale, donc nous n'avons aucune certitude de la pérennité de ce fonds d'amorçage puisque ce ne sera plus l'État qui a imposé à la commune ces nouveaux rythmes éducatifs, ce sera une décision communale et voilà. Donc c'est quand même à prendre en considération parce que ça n'est pas notre... nos finances. Je pense que c'est 1 700 élèves et nous avons 90 euros par élève. [...]

Et enfin, donc toujours les décisions gouvernementales en matière d'emplois aidés. On en a là aussi parlé ici. Je vous avais indiqué lors du dernier Conseil municipal que la ville de Sin-le-Noble employait, à la fin du mois d'août, 47 emplois aidés. Donc ces 47 emplois aidés ce n'est pas juste pour faire beau, ils travaillaient, ils rendaient le service public à nos populations d'une part, donc aujourd'hui s'ils disparaissent *quid* du service public qu'ils rendaient et vous savez que nous ne souhaitons pas trancher et réduire la qualité des services à la population. Donc ça aura forcément un coût. Et au-delà de rendre le service, ces emplois aidés permettaient à la ville de percevoir entre 350 000 à 400 000 euros d'aides annuelles donc qui vont disparaître... qui vont disparaître.

Et au-delà de ces aides, un emploi aidé bénéficie d'exonération de charges ou d'abattement de charges... et donc le service ressources humaines a calculé que si nous titularisons 47 personnes au lieu d'avoir 47 emplois aidés, c'était entre 900 000 à 1 million d'euros entre les aides perdues et l'augmentation de la rémunération... du coût de la rémunération parce que l'employé aurait le même salaire en net à la fin du mois qu'il soit en CAE ou en emploi d'avenir ou en titulaire. Donc ça n'est pas neutre du tout. Et nous vous avons mis page 37, pour votre bonne information, le profil d'extinction des emplois aidés. Vous voyez que nous avons 47 emplois aidés au mois d'août, qui est passé à 42 septembre, 39 en octobre, 36 en novembre et tout doucement, ces emplois aidés vont s'éteindre. Nous avons signé quelques emplois début août, trois emplois qui nous permettent de tenir des mesures de deux ou trois ans. Donc c'est pour ça qu'ils nous en restent trois à partir d'août 2018 sachant qu'après l'inconnu est que donc sur 2017 il y a une fermeture complète des vannes et des robinets en matière d'emplois aidés, aucune nouvelle mesure et même pas la reconduction des mesures qui étaient déjà en cours, le renouvellement, parfois des personnes qui étaient en formation, mais aucune n'a été renouvelée pour l'instant. En 2018, bon on annonce 200 000 emplois aidés donc une forte baisse quasi, enfin plus de la moitié et puis surtout on annonce aussi une baisse importante du taux de participation. Il y a certains employés sur lesquels nous avons 90 % de remboursement. Aujourd'hui on nous annonce 50 % maxi.

Donc voilà donc au-delà de ce... de cette contrainte c'est qu'on ne connaît même pas la contrainte. On ne sait pas si on va en avoir, si on ne va pas en avoir, on ne connaît pas l'éligibilité des candidats et on ne connaît pas l'éligibilité des métiers. On entend parler de scolaire, de social, de restauration, de cantine, mais aujourd'hui nous ne savons pas du tout.

Au niveau des impôts et taxes et nous pouvons passer à la page 38, donc le budget 2018 pose les prémices d'une réforme fiscale d'ampleur qui pourrait bouleverser en profondeur la nature des recettes des collectivités dans les années à venir. Pour les communes, les premiers tiers de la réforme de la taxe d'habitation sous forme de dégrèvement, sonnent comme le début de la fin de la taxe d'habitation. Donc d'ici à 2020, 80 % des ménages... des ménages seront progressivement exonérés de taxe d'habitation et pour compenser le manque à gagner dans les budgets locaux 3 milliards d'euros l'année prochaine, plus de 10 milliards en 2020, c'est le mécanisme du dégrèvement qui s'appliquera. Le contribuable national payera à la place du contribuable local sur la base des taux 2017, a assuré le Premier Ministre. Donc sauf que ça, c'est au niveau national, 80 % enfin 20 % des plus riches payeront et sauf que les 20 % au niveau national ce n'est peut-être pas 20 % à Sin-le-Noble, c'est peut-être 5, c'est peut-être 10 donc voilà, il faut qu'on travaille là-dessus. Donc on essaye de se renseigner, d'avoir les éléments d'informations parce que ce n'est pas 20 % de... ce n'est pas 80 % des contribuables de Sin-le-Noble qui vont être exonérés. Donc comme Sin-le-Noble est une ville pauvre, ce sera peut-être 90 ou 95 et puis il y a peut-être des villes riches qui elles vont peut-être, enfin je pense à Neuilly par exemple, ça m'étonnerait qu'il y ait 80 % des gens à Neuilly qui ne payeront plus la taxe d'habitation. Donc voilà.

Mais effectivement, en prenant bien en compte que c'est 80 % des ménages et comme les 20 % les plus riches payent plus, donc voilà ce n'est pas 80 % de la taxe d'habitation qui disparaît. En tout cas, on n'a aucune visibilité... C'est quand même problématique, moi je... ça ne me dérange pas que nos concitoyens ne... aient un peu de gain de pouvoir d'achat, bien au contraire. On a décidé de ne pas augmenter les impôts donc... Malgré tout, ça pose la question du lien entre les élus locaux et leur population puisque parfois, quand les gens ne sont pas contents, ils disent « moi je paye des impôts », voilà, donc aujourd'hui s'ils n'en payent plus et bien ça casse quand même ce lien. Que... pour moi ça crée une inégalité territoriale puisque ça veut dire que Sin-le-Noble qui était une ville pauvre restera une ville pauvre, puisqu'on va être compensé sur ce qu'on était en 2017 donc et bien nous sommes pauvres et nous resterons pauvres et les villes riches resteront riches. Et puis surtout, c'est que les efforts que nous avons faits depuis 2014 pour ne pas augmenter les impôts dans un contexte difficile, ne sont pas récompensés et qu'à la limite, ceux qui ont eu raison, ce sont ceux qui ont augmenté les impôts en 2014 et 2015. Il y avait des chiffres, c'était quasi une ville... une ville sur deux au-delà d'un certain stade. Elles ont eu raison puisqu'aujourd'hui c'est l'État qui va payer... qui va contre... qui va compenser ça. Donc les efforts que nous avons faits ici de maintenir la taxe d'habitation à un niveau faible, ne sont pas récompensés puisque nous aurons donc une taxe d'habitation qui sera compensée à un niveau faible. Voilà.

Donc hormis la taxe additionnelle sur les droits de mutation qui est en baisse depuis plusieurs années, et pour laquelle il est possible d'espérer une hausse en raison de la reprise du marché immobilier, les autres impôts et taxes ne devraient pas enregistrer d'augmentation significative. Donc la seule variation devrait être la résultante de la variation des bases puisque nous souhaitons poursuivre notre politique de stabilité fiscale afin de continuer à protéger nos populations déjà touchées par la hausse des impôts qui est décidée au niveau supra-communal depuis plusieurs années. On ne va pas s'arrêter, on ne va pas changer d'avis. Donc la proposition qui sera faite lors du prochain Conseil municipal est donc de laisser inchangés nos taux d'imposition et ce pour le 5<sup>ème</sup> budget du mandat puisque 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018, je vous proposerai de ne pas augmenter les taxes, les taux de taxes directes locales. On vous a mis en bas de page 38 la taxe d'habitation. Nous avons un taux de 24,95, en 2015 il était de 37,66 pour le département. Cela veut dire que le taux de taxe d'habitation à Sin-le-Noble est un tiers plus faible que la moyenne du département. Comme tout à l'heure, comme c'est une moyenne, ça veut dire que nous, nous sommes à 24,95 et que la moyenne est de 37,66, ça veut donc dire qu'il y en a qui sont au-dessus. Donc ça, vous le savez, c'était à la fois une double volonté de protéger nos concitoyens en leur disant « ce n'est pas à vous de payer la situation difficile » et deuxièmement, c'était aussi renforcer l'attractivité de la ville en disant « venez à Sin-le-Noble, les taux... il y a une qualité de service public, il y a du stationnement gratuit, il y a 12 écoles, il y a une école privée, il y a un lycée, il y a un collège, il y a 58 bâtiments publics, il y a une école de musique, il y a une salle des fêtes, il y a des commerces... et les impôts ne sont pas élevés ». C'était notre stratégie.

La taxe foncière sur le bâti est à 23,04, elle est à 26,32 au niveau de la moyenne départementale, elle est de 12,5 % plus faible à Sin-le-Noble et celle sur le non bâti est à 51,57, elle était de 54,44 en 2015. Donc là on a les chiffres de 2015, on n'a pas ceux de 2017. Il y a toujours un peu de retard dans les statistiques. Donc ça veut dire qu'on est 5,27 % plus faibles en 2017 que la moyenne du département en 2015 donc nous avons des taux d'imposition particulièrement bas et nous vous proposons de ne pas les augmenter une année de plus.

Donc le coefficient de revalorisation des valeurs locatives, puisque nous n'augmentons pas le taux, donc la deuxième variable de l'imposition ce sont les valeurs locatives. Donc ce taux n'est pas... ce coefficient n'est pas connu à ce jour sauf si Mme BRIDOUX a eu l'info au Département aujourd'hui. Ah vous n'écoutez pas, pourtant c'est passionnant (Rires).

Mme BRIDOUX : Reposez-moi votre question.

M. le Maire : Je disais le coefficient de revalorisation des valeurs locatives qui s'applique sur les bases 2018 n'est pas connu à ce jour, j'ai dit, sauf si... comme vous aviez le... le DOB au Département et que l'année dernière vous aviez eu l'info au Département... Donc il n'est pas connu. Alors ce qui me semble logique, puisqu'en 2017 la revalorisation était de 0,4 %, la plus faible depuis la mise en place de ce calcul dans les années 70 et nous changeons les modalités de calcul puisqu'à partir de 2018, la revalorisation annuelle des valeurs locatives ne sera plus basée sur la prévision d'inflation de l'année à venir, mais sur l'inflation constatée sur la dernière année.

Donc c'est-à-dire que l'année dernière ils avaient anticipé 0,4 d'inflation pour cette année et il y a 0,9. Donc là le mode devrait changer d'après ce que... d'après ce que j'ai lu et normalement c'est... ce sera sur l'inflation constatée N-1. Donc là on est sur une inflation à 0,9 donc cette année, on devrait avoir une revalorisation des bases cadastrales qui serait un peu plus dynamique que l'année dernière.

Voilà un peu sur les recettes.

Les dépenses donc comme d'habitude, objectif de maîtrise des dépenses, c'est celui qui prévaut depuis 2014. Ce sera encore une fois difficile à atteindre en 2018 du fait d'une part de la reprise de l'inflation, je vous le disais tout à l'heure, de 0,9 à 1 % d'inflation. Nos charges augmentent mécaniquement... du coefficient d'inflation et des décisions gouvernementales qui impactent le chapitre 12. On en a largement parlé. On n'y revient plus.

Et enfin, dans le cadre de volonté de permettre à tous l'accès aux activités, aux nouvelles activités périscolaires, vous le savez, nous avons décidé depuis 2014 qu'elles étaient gratuites. C'est une volonté de... d'égalité, de résorption des fractures qu'elles soient sociales, culturelles, géographiques, pour permettre à tous l'accès aux activités périscolaires donc nous proposons qu'elles restent une nouvelle année gratuite.

Et enfin, vous connaissez également notre soutien au tissu associatif qui est une priorité municipale et donc elle s'est traduite et elle se traduira une nouvelle année par la sanctuarisation et même si possible, une légère hausse du budget des subventions aux associations. On le voyait tout à l'heure. Ce sont des budgets qui ont beaucoup baissé dans les autres communes quand on regarde au niveau du bloc communal et des collectivités locales. Nous pouvons être fiers de n'avoir pas baissé les subventions aux associations depuis 2014 et même depuis 2016 et 2017, elles augmentent puisque nous travaillons par famille d'associations pour aller vers une harmonisation.

Donc les conclusions sur la section de fonctionnement, des recettes contraintes voire en baisse, une reprise de l'inflation, une hausse imposée du principal chapitre de dépenses, la masse salariale, donc ce sera encore une année de tension qui sera maximale sur le fonctionnement en 2018. La vigilance devra être permanente pour éviter l'effet de ciseau entre les dépenses en hausse et des recettes stables voire en baisse.

Au niveau de l'investissement, donc le virement de la section de fonctionnement sera contraint du fait des tensions qui pèseront sur la section de fonctionnement, mais nous ferons tous les efforts nécessaires pour mobiliser un maximum de versements de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Nous aurons une recette de produits de cession puisque, vous le savez, que nous cédon le... le foncier qui jouxte le complexe Mercier à la Communauté d'Agglomération pour 1,3 million d'euros donc nous devons signer dans les jours qui viennent, donc nous signons et ce ne sera comptabilisé qu'à partir du moment où tous les actes notariés auront été définitivement... donc nous aurons la somme en trésorerie, mais elle ne sera pas comptabilisée sur 2017, elle sera nous l'espérons comptabilisée sur 2018 une fois que les formalités administratives et notariales auront été réalisées.

Notons également, en termes de recettes d'investissement la fin de la réserve parlementaire. Vous savez que depuis 2014, nous obtenions chaque année des financements alors modestes ou pas, mais c'était chaque année entre 20 à 30 000 euros du député ou du sénateur. Le député, nous avons financé des travaux à la crèche, nous avons des financements sur la rue Ghesquière, sur la rue Vaillant et le sénateur, nous avons pour les Orgues, le sénateur MASCLÉ et le député CANDELIÉ. Donc là aujourd'hui, plus la peine d'espérer quoi que ce soit en la matière.

Au niveau des subventions d'investissement, le projet de loi de finances prévoit la reconduction du FSIL, le Fonds de Soutien à l'Investissement Local et qui est même augmenté pour passer de 570 à 665 millions d'euros donc on va essayer d'aller chercher de l'argent sur ce FSIL.

Au niveau de la DETR, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, nous y sommes éligibles même si nous ne sommes pas ruraux, mais comme nous sommes éligibles DSU Cible nous avons toujours quelques petits financements, donc projets locaux financés en 2015 elle est stabilisée à 996 millions d'euros et nous présenterons donc un dossier en la matière. Nous avons tous les ans entre 15 à 25 000 euros de DETR.

Et enfin, nous aurons donc un pic important de dépenses ANRU.

Alors nous continuerons la recherche de financement auprès des différents financeurs, la CAF, le Département, la Région, la CAD, l'Europe.

Au niveau de l'endettement, nous avons de bons ratios donc la confiance retrouvée des banques nous permettra d'aller activer cet effet de levier de l'emprunt. Et c'est une bonne chose puisque la règle d'or est somptuarisée dans le PFL avec une capacité de désendettement des collectivités qui ne doit plus dépasser 12 ans d'ici 2022 pour les communes de plus de 10 000 donc nous sommes concernés.

Nous vous avons mis l'état de la dette par tiers au niveau de la page 41. Vous savez que nous n'avons aucun emprunt toxique, que toute notre dette est saine. Les dépenses d'investissement, donc nous vous avons mis un point page 42 sur les différents engagements pluriannuels de la collectivité, à commencer par la rénovation urbaine pour laquelle nous aurons 530 000 d'inscriptions nouvelles en 2018, mais ça y est, nous commençons là tout doucement à atterrir en matière de rénovation urbaine. Mais malgré tout, nous avons encore 3 936 836 euros dans les restes à réaliser et nous pouvons y additionner, même si ce n'est pas de la rénovation urbaine, puisque nous ne finançons pas la réhabilitation de Matisse, mais ce sont 1 518 000 euros pour Matisse.

Au niveau des recettes, donc 620 000 euros de recettes au niveau de la rénovation urbaine. Nous avons mis tout le stock, ce que l'on appelle le stock de projets avec les engagements et les financements pluriannuels donc les différents projets Matisse, Foucaut, Rousseau, le city-stade, la création d'un espace vert à la Montée, élagage, traçage de signalisation, parking de l'école de la sucrerie, le projet de la place Robespierre, les stades Bassement, des Frères Martel, l'école Joliot-Curie, l'éclairage public, plantation participative d'essences locales, rénovation d'éclairage des salles de sports, salle Joliot-Curie, multi-accueil, création d'une salle de repas et de local de stockage toujours au multi-accueil, l'Église Saint-Martin, les aires de jeux aux Épis, Orgue Saint-Martin, la voirie de la rue Vaillant et la réhabilitation de l'école de musique, ce sont tous les projets sur lesquels nous avons obtenu donc le... des financements. Donc ce sont des projets qui sont estimés à 7 500 000 environ TTC même si nous récupérons le FCTVA l'année suivante donc

soit 6 100 000 hors taxes ou 7 100 000 TTC et pour lesquels nous avons 4 000 000 d'euros de subventions qui nous ont été accordées. L'agenda d'accessibilité est programmé sur 9 années pour un coût de 2 884 556 euros page 45 et les autres projets d'investissement que nous souhaitons inscrire dans le cadre du projet de budget primitif, en complément de ces projets qui sont déjà financés et sur lesquels nous avons des engagements, les autres projets, donc le plan de reconquête des voiries, ça n'étonnera personne, c'est une priorité, et nous envisageons la possibilité d'augmenter légèrement ce budget puisque nous avons fait en début, sur les trois premières années, nous avons fait des voiries qui étaient peu coûteuses et nous allons devoir aller sur des voiries très dégradées et qui seront donc beaucoup plus coûteuses. Je pense notamment à la rue Vaillant que nous aimerions faire en 2018 et la rue du Bivouac que nous aimerions faire en 2019.

Donc Vincent va voter des deux mains la rue Vaillant (Rires).

Ensuite nous... une réflexion sera menée pour l'opportunité de travaux au niveau de l'Église Saint-Martin. Nous avons obtenu de la DETR donc vous savez que les cloches ne sonnent plus depuis pas mal de temps, puisque nous avons des soucis au niveau du clocher et des abat-sons. Donc abat-sons, cloches, peinture, chauffage, électricité, nous aimerions mener ces travaux pour l'année 2017, 2018, pardon.

Nous continuons de réfléchir sur l'opportunité d'acquisition du LIDL, on en avait déjà parlé l'année dernière. Nous avons un avis favorable de LIDL France, mais c'est très structuré LIDL donc aujourd'hui c'est reparti en Allemagne. Donc il y a un avis favorable de LIDL France, mais nous attendons la réponse de LIDL Allemagne pour faire l'acquisition de cet ancien LIDL qui nous permettra un d'offrir du stationnement quartier Saint Joseph qui en manque cruellement depuis la construction du tram et de doter la Commune d'une nouvelle salle pour en faire une maison de quartier. Vous savez qu'on a une ambition à moyen et long terme d'avoir une maison de quartier, d'avoir un lieu dans chaque quartier, qui... où il y a une présence municipale. Et puis lors du séminaire de l'année dernière, nous avons emmené visiter le LIDL et donc on aimerait en faire un dojo dans le magasin, donc maison de quartier, dojo et voire une petite salle de restauration au fond soit pour les scolaires ou un peu une salle jumelle d'Aragon par exemple, qui manque cruellement à Sin-le-Noble.

Et donc nous travaillons également sur la création d'une plateforme multimodale au niveau de la gare. Donc un groupe de travail a été constitué avec les services de l'État, la Région, la CAD, la difficulté étant de réussir à travailler, enfin de réussir à faire l'acquisition foncière puisque c'est une multipropriété des différentes entités de la SNCF, mais, grâce à l'appui de M. le Sous-Préfet, nous avons réussi à trouver les bons interlocuteurs et donc il y a une réunion qui est prévue dans les jours qui viennent pour justement voir comment on peut... Donc la SNCF a été saisie et serait d'accord pour travailler avec nous sur la création de cette plateforme multimodale qui avait d'ailleurs été inscrite dans la convention du bassin minier qui avait été identifiée et la Région est d'accord, enfin la Région est intéressée par ce projet.

Nous souhaitons réaliser des travaux de mise aux normes, incendie, électricité, assainissement au niveau des bâtiments communaux pour rattraper le retard conséquent pris depuis de nombreuses années en la matière. Je vous parlais tout à l'heure de la maintenance de nos bâtiments, l'entretien régulier, ça n'a pas été fait pendant de nombreuses années donc il y a des mises aux normes qui doivent passer la section d'investissement. On a déjà fait la salle Henri Martel l'année dernière. Vous vous souveniez, comme étant en avis négatif, je crois qu'il y avait eu huit commissions de sécurité sur la salle Henri Martel depuis 2004 donc nous risquions de perdre notre licence d'entrepreneur de spectacles et donc nous ne pouvions plus programmer le printemps culturel. Donc c'est pour ça qu'on a fait beaucoup d'investissements sur Martel et on va faire la même chose au niveau assainissement, électricité, incendie.

Nous allons également, vu les tensions sur le fonctionnement, travailler à une optimisation de gestion des économies de fonctionnement par des investissements qui permettraient également une amélioration du service public. Je pense notamment à l'éclairage public si on fait de l'éclairage des investissements et que ça nous permet de réduire la facture énergétique. Nous allons acheter des véhicules et définitivement abandonner les contrats de location des véhicules. Voilà, parce que du coup on les achète c'est dans l'investissement et on ne paye plus la location dans le fonctionnement et également, au niveau informatique, téléphonie, vous savez qu'on a déjà parlé ici du fait que le standard téléphonique a 40 ans, qu'il peut lâcher à tout moment ce qui ferait que la ville n'aurait plus aucun... aucun des 58 bâtiments communaux n'aurait de téléphonie ou d'informatique et que pour palier tout ça, au fur et à mesure, on fait des petits bricolages, mais qui nous coûtent très cher parce que c'est un abonnement supplémentaire, c'est un abonnement supplémentaire là donc avec une informatique téléphonie dont on espère pouvoir la passer au 21<sup>ème</sup> siècle. On rendrait un service de meilleure qualité à nos usagers. Nos employés auraient les outils pour travailler de façon efficace et surtout on espère une économie au niveau des abonnements et de nos coûts de fonctionnement.

L'éducation qui est une priorité, donc se verra affecter des crédits en plus des crédits de mise aux normes des bâtiments puisque nos écoles ne sont pas aux normes incendie, électricité, assainissement. Donc on va aller évidemment travailler dessus et on va travailler au renouvellement du parc informatique des écoles et le développement de la culture numérique à l'école. C'est le pendant du travail que l'on fait sur le développement informatique et téléphonique de la collectivité. On travaillera à la réfection des cours d'école, parce qu'il n'est pas normal qu'on

ait des enfants qui se... qui puissent se blesser dans les cours d'école parce qu'elles sont... Donc on va travailler à cela. On va regarder également du côté du restaurant scolaire pour le mettre aux normes et on va continuer le plan de sécurisation des sorties d'école. Et enfin, on le verra tout à l'heure, nous allons... nous souhaitons créer une direction de la tranquillité publique et elle aura notamment en charge le déploiement de la vidéoprotection sur la commune. C'est un outil aujourd'hui indispensable et qui est fortement demandé par nos populations. Nous inscrirons donc dans le cadre du BP, du Budget primitif 2018. C'est déjà au plan pluriannuel d'investissement, des lignes permettant le déploiement de la vidéoprotection et également des investissements en matière de sécurité routière.

Enfin nous continuerons notre volonté de reconquête du territoire. Vous savez qu'elle s'est déjà exprimée en de nombreuses occasions : la maison d'entrée de ville qui avait été brûlée rue de Loffre, vers le Vivier, que nous avons fait racheter par le Département et qui a été abattue par le Département gratuitement, les garages de la rue du Bivouac, les garages de la rue de Nantes qui étaient des dépotoirs à l'abandon depuis des années et qui ont été désamiantés et abattus par Maison et Cité, sur lesquels nous avons eu des financements Région et CAD dans le cadre d'un fond de travaux urbains, pour en faire des lieux en concertation avec les habitants, la Cité Courtecuisse qui est à l'abandon aussi depuis quelques années et sur lesquels nous avons relancé Maison et Cité avec lesquels nous travaillons sur la création d'un béguinage et qui a déjà été en partie démolie, le délaissé le long de la voie SNCF qui était à l'abandon depuis une quarantaine d'années face à la Maison de quartier Mandela où nous avons fait un parking et un city-stade et prochainement, la place Robespierre ou la création d'un parking face à l'école, face aux friches et au délaissé qu'il y a face à l'école Saint Vincent de Paul.

Donc nous sommes en train de réfléchir sur la création d'un parking à l'angle des rues Sembat et Lamendin et des rues Anatole France et 8 mai 1945. Cela ce sont les projets nouveaux plus celui de l'école Saint Vincent de Paul que nous ajouterons. Et enfin, nous continuerons, dans le cadre de notre gestion en bon père de famille, le plan de rattrapage en termes de dotation des services municipaux en équipement nécessaire aux services publics. Je pensais à une nacelle pour les espaces verts, des outillages pour l'équipe rapide d'intervention et les services techniques, la propreté urbaine et on pourrait y mettre, tout à l'heure je vous parlais, d'informatique téléphonie.

Voilà donc ce que j'avais donc à vous dire sur ce rapport d'orientation budgétaire qui sous-entendra la construction budgétaire qui sera présentée le 18 décembre ici même et sur laquelle nous aurons à travailler tous ensemble lors du séminaire du 1<sup>er</sup> décembre.

Avez-vous des questions ou des remarques à formuler ? Mme BRIDOUX :

Mme BRIDOUX : Oui je voudrais revenir, même si c'est une extension, je voudrais revenir sur les contrats aidés. Certes aujourd'hui on en a parlé du point de vue comptable, du point de vue du budget et c'est tout à fait normal, mais je voudrais faire partager plusieurs exemples que... que j'ai eu à connaître. Pour certaines personnes, ça a été vraiment dramatique. Trois jours avant la rentrée des classes, une personne qui avait un contrat aidé à Arras, elle habite Sin-le-Noble, qui donc ne gagnait vraiment pas tellement parce qu'elle avait tous les frais, se retrouve donc avec un contrat non renouvelé et, on n'a pas tout de suite les ASSEDIC, on n'a pas tout de suite le RSA, les loyers sont à payer et... un office HLM qu'on connaît bien... n'hésite pas à mettre à l'huissier très rapidement, pour une dette de trois chiffres seulement. Donc pour certaines personnes c'est véritablement un drame. Les gens occupaient un emploi, une fonction. C'est pareil aussi pour d'autres personnes qui travaillaient à la ville de Sin-le-Noble, qui ont vu leur contrat non renouvelé. Je pense qu'il y a vraiment lieu de se mobiliser parce que, quand on parle de contrat aidé et qu'on entend dire qu'ils sont inefficaces, qu'ils n'amènent pas l'emploi, certes, mais si c'était aussi facile de mettre des gens parfois éloignés de l'emploi et de leur faire trouver un emploi, on le saurait, ça se... c'est pas... c'est quand même... Humainement c'est quelque chose de très difficile à vivre et on ne mesure pas toujours, sauf à connaître des exemples précis et cette dame dont je parle M. le Maire vous l'avez rencontrée... sauf à connaître vraiment les choses précisément, on se dit ben oui allez, plus de contrats aidés et puis, etc. comme si c'est une mesure, oui inefficace, mais moi je conteste complètement l'inefficacité d'une part et d'autre part, il y a les personnes, au lieu d'avoir le RSA, elles avaient un emploi, elles avaient... elles étaient toutes contentes de par exemple ne plus venir au Secours Populaire parce qu'elles avaient un emploi, la dignité. Disons que c'est quelque chose donc de très important et je pense qu'il faut vraiment se mobiliser. J'ai vu que sur l'Hôtel de ville il y a, comme dans toutes les communes de la CAD et aussi d'ailleurs les communes de la CCCO, une implication des villes qui demande à revenir sur des mesures qui impactent les budgets, mais qui impactent aussi les habitants et je pense que c'est important de se... déjà d'être bien au fait avec ce problème et puis de se mobiliser de toutes les manières possibles je vais dire. Alors après j'avais une question, mais c'est peut-être plus un détail, dans la page 22-23, c'est sur les restes à réaliser. Par exemple, si je prends subvention d'investissement, prévu 3 200 000, réalisé 462 000 et reste à réaliser 2 400 000. Est-ce que déjà on a des... est-ce que ça voudrait dire que des subventions n'ont pas abouti ? Je ne sais pas si...

M. le Maire : Je n'ai pas compris.

Mme BRIDOUX : C'est dans les recettes. Donc dans les recettes d'investissement, la ligne 13, subvention d'investissement. Il y a le prévu, il y a le réalisé et si on prend le reste à réaliser, il y a un différentiel donc est-ce qu'on a perdu une subvention ou... ?

M. le Maire : Non.

Mme BRIDOUX : Non ? J'ai mal lu alors.

M. le Maire : Non, non non. Non, non on n'a jamais perdu puisque c'est un reste à réaliser.

Mme BRIDOUX : Si on fait la somme du réalisé et du reste à réaliser, il y a un différentiel de 300 000 à peu près si je calcule rapidement.

M. le Maire : Oui, alors déjà c'est un... un total...

Mme BRIDOUX : Un prévisionnel.

M. le Maire : Non, total prévu c'est prévisionnel donc on inscrit... et ensuite parfois on ne perd pas, mais on... Il y a certains dossiers, alors je n'ai pas forcément cette ligne, le détail de cette ligne en tête, sachant que c'était sur 2016, donc vous auriez dû poser cette question au compte administratif (Rires), mais il n'est jamais trop tard !

Mme BRIDOUX : Voilà. Merci.

M. le Maire : (Rires). Donc le... Non, non, mais il y a plusieurs raisons c'est-à-dire que lorsque l'on a une subvention... Alors il y a certains dossiers de subventions que l'on a trouvé en arrivant, qui pouvaient me paraître surévalués, donc sur lesquels on a dit « ça ne sert à rien de... si on va consommer tout pour avoir toute la subvention, on augmente aussi le reste à charge de la ville ». Si on a un million d'euros de subvention sur un projet à deux millions d'euros, et bien si on ne dépense que 1 800 000 euros, effectivement on perd peut-être 100 000 euros de subvention qu'on ne va pas chercher, mais on économise aussi 100 000 euros d'autofinancement. Donc ça, c'est une première raison. Deuxième raison, je pense que c'est comme c'est un budget prévisionnel, on inscrit des sommes prévisionnelles et elles ne sont pas toutes réalisées donc c'est la même chose pour les dépenses et troisième raison, à mon sens, c'est aussi, dans les conventions attributives de subventions, vous avez des... vous déclenchez des seuils c'est-à-dire que si on a dépensé... si on a consommé 33 % on a que 25 % et on attend après d'avoir dépensé 50 %. Voilà. Je pense... si M. le directeur financier confirme ou pas. Donc pendant que vous cherchez, juste vous répondre sur les emplois aidés. Vous savez bien que je suis entièrement d'accord et que je milite fermement là-dessus. Cette dame effectivement vous l'avez vue, sauf qu'entre-temps sa dette est passée de trois chiffres à quatre chiffres, puisque j'ai reçu moi-même un courrier du bailleur me donnant le détail de sa dette. Effectivement moi j'ai des gens dans mon bureau en pleurs, cette dame par exemple était en pleurs dans mon bureau... et que j'ai parfois aussi des employés communaux en pleurs parce qu'ils pensaient... Je pense au premier que nous avons eu et nous avons fait un contrat derrière, on fait le service après-vente entre guillemets d'une décision qui n'est pas une décision gouvernementale. Mais on avait quelques emplois aidés qui pensaient finir leur carrière ici parce qu'il leur restait un an, deux ans, trois ans et même si c'est une question de dignité, effectivement, il y en a un qui ne perd rien à être au chômage parce que, vu son âge, il n'a qu'à attendre, il m'a dit « moi je ne peux pas finir ma carrière aux ASSEDIC. Donc c'est une question de fierté, de dignité. Ensuite on a fait le point, je vous le disais, on a fait le point avec les différents chefs de service, on a des personnels qui ont été complètement transfigurés au bout d'un an ou de deux ans et ce n'est pas parce qu'ils sont à la ville de Sin-le-Noble, je pense que c'est dans toute la France, on a des personnes qui sont en grave difficulté parce qu'ils ont eu un divorce difficile, parce qu'ils ont eu une maladie, parce qu'ils ont perdu un enfant, et qu'ils sont revenus travailler, et Patrick sait, puisqu'on en a un au service des sports comme ça, c'est une personne dont tout le monde me dit « on ne reconnaît pas cette personne. Entre les difficultés qu'il avait et qui ont fait qu'il était en difficulté de recherche d'emploi et donc de le remettre à l'emploi ça transfiguré cette personne et là on coupe tout du jour au lendemain parce qu'un, on peut être d'accord ou pas ». Moi je ne suis pas d'accord, je suis comme vous. Je pense que ces emplois aidés c'est vraiment des emplois passerelles. Enfin voilà, si c'était si facile que ça, il n'y aurait pas 5 millions de demandeurs d'emploi. C'est que ça a malgré tout des vertus ces emplois aidés donc il y a déjà sur le fond, donc on se rejoint et après c'est comme sur les rythmes scolaires, pour moi c'est sur la forme. Effectivement, on ne peut pas dire à quelqu'un le vendredi de la rentrée scolaire, « tu ne recommences pas ton contrat le lundi » et moi cette personne je l'ai vue dans le bureau. Elle m'a dit qu'elle vous avait vue également. Ce n'était pas financier quoi... Ce n'était pas financier parce qu'une fois que ses droits seront installés, à la limite ça lui coûtera moins cher que de prendre sa voiture, faire Sin-le-Noble – Douai pour aller dans son école sans arrêt à Arras. Elle aimait bien son travail. C'était un enjeu de sociabilisation. C'est ce qu'elle m'a dit « moi je suis toute seule, je ne vois plus mes enfants, je suis seule. À quoi ça sert ? Je suis dans mon appartement. J'ai que des dettes. À quoi ça sert la vie ? » Donc c'est un enjeu de sociabilisation, c'est un enjeu de

professionnalisation. Enfin voilà, il y a vraiment beaucoup, beaucoup d'enjeux donc effectivement on se mobilise, mais je pense qu'on se heurte à un mur donc c'est aussi selon la méthode, qui manque de respect en premier lieu pour les employés qui sont titulaires de ces emplois aidés et qui après aussi, pour les employeurs, puisqu'à la limite nous Sin-le-noble, même si on n'est pas riches, chacun le sait, même si... Mais bon on a vu dans la presse des associations dans le social qui n'avait que ce recours aux emplois aidés pour pouvoir avoir des salariés et venir un peu étayer l'investissement des bénévoles qui vieillissent ou qui ne peuvent pas tout faire parce qu'ils ne sont pas suffisamment nombreux. Il y a besoin d'une professionnalisation sur certains métiers et on a vu des associations qui vont disparaître. C'est aussi clair que ça. Donc effectivement, les emplois aidés c'est une catastrophe. Johanne ?

Mme MASCLET : Il en est de même pour les écoles puisqu'aujourd'hui les directeurs... l'ensemble des directeurs d'écoles étaient accompagnés par des... par des, ce qu'on va appeler des secrétaires, qui étaient aussi sur la base de contrats aidés et aujourd'hui les directeurs d'écoles n'ont plus aucune aide sur tout ce qui est charges administratives, c'est dommage.

[...]

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Véronique ?

Mme LEGRAND : Moi effectivement je voudrais... enfin alors nous, on voudrait se joindre à votre... à vos interventions. C'est bien un manque de respect que des... pour les employés qui... qui étaient chez nous en contrat aidé, mais aussi pour tout le service public et pour les élus qui gèrent toutes les collectivités territoriales communales, puisque la fin de la taxe d'habitation c'est aussi moins de services publics. Or c'est quand même le premier contact que la population peut avoir quand elle rencontre un problème. On va où ? On va dans sa Mairie et on rencontre l'agent d'accueil qui après va orienter vers les différentes personnes concernées qui vont pouvoir vous aider à régler le problème. Et je pense que la dotation de politique de la ville qui va être donc diminuée jusqu'en 2020 c'est aussi une catastrophe parce qu'en fait Sin-le-Noble, il me semble bien, était la 143<sup>ème</sup> ville la plus pauvre de France sur 750 il y a encore un an ou deux.

M. le Maire : Je me demande si je n'avais pas vu 49<sup>ème</sup> à un moment, mais...

Mme LEGRAND : Ou 49<sup>ème</sup> et en fait ils ont... il était question de réduire ce nombre de communes à 650. Or *a priori*, là on est carrément, on passe au-delà des 750 puisqu'on sort du dispositif politique de la ville, ce qui paraît être une catastrophe pour notre commune. Donc manque de respect du Gouvernement envers sa population.

M. le Maire : De toute façon, une question de fond qui est clairement posée je pense que c'est l'avenir des communes. Je pense qu'un jour ça ne sera plus un Maire élu, et ça ne sera plus un Conseil municipal élu, ce sera une sorte de sous-préfet et un sous-préfet pour l'arrondissement. Il y a aura des fonctionnaires puisqu'aujourd'hui on a déjà la moitié de notre budget qui est composé de dotations avec la suppression de la taxe d'habitation on sera sans doute pas loin des 80 % de revenus qui viendront de l'État donc l'État nous dira « vous faites ça, ça, ça, ça et ça ». On aura des compétences contraintes. En plus l'État l'a déjà dit aux 319 plus grandes collectivités « Vous ne pouvez pas augmenter de plus de 1,2 % donc il y a une question de la libre administration des communes qui est clairement posée et je pense qu'un jour, ça sera un fonctionnaire qui gèrera une commune et puis un jour, il n'y aura même plus un fonctionnaire par commune parce qu'il faudra faire des économies et là on éloignera davantage le citoyen de... comme on s'est battu pour le bureau de Poste des Epis... parce qu'on éloigne de plus en plus le service. Alors on a réussi à l'avoir, bon. Mais il faut continuer à se battre constamment et c'est vrai que c'est épuisant et je le disais l'autre jour au Comité de direction et au bureau municipal, j'ai l'impression qu'on a un élastique dans le dos c'est-à-dire qu'on a progressé pour sortir la ville d'où elle était et puis ben on a un élastique qui nous retend, vous revenez en arrière. Alors là voilà c'est tout. On va y aller. On a réussi à faire face en 2014 donc on va réussir à faire face là, mais un jour on ne pourra plus, puis un jour on sera tous usés. Je l'ai déjà dit ou écrit, le mandat en cours c'est le mandat où il y a eu un nombre record de démissions dans les exécutifs locaux. Je pense qu'en deux années, il y avait déjà plus de démissions que sur le mandat précédent. Alors c'est logique puisqu'on voit qu'il y a le même nombre au niveau des dotations ça baisse, au niveau des investissements on ne peut plus rien faire. Bon. Donc le... Donc voilà c'est une question qui est posée, maintenant bon, on a réussi. On n'est pas Maire de Sin-le-Noble si on n'aime pas la difficulté donc... (Rires). C'est un nouveau challenge, on va y aller, mais on va y aller, je pense, un peu plus fort. On va y aller un peu plus fort parce qu'on a un plan pluriannuel d'investissement, on a un plan pluriannuel de gestion, on est en train de structurer l'organigramme, on le verra tout à l'heure. On a... on va avoir un plan local d'urbanisme. C'était la loi SRU de 2000 qui disait qu'il fallait aller sur le PLU, on n'en a pas. On a un règlement national d'urbanisme, on va dans les prochains ou dans les deux prochains Conseils municipaux, on votera sans doute le... le PLU. Voilà donc... et puis surtout, enfin je dois le dire aussi, pour moi c'est le... voilà c'est via la démocratie participative, on a une bonne relation avec la population. Je trouve que les débats, enfin ce n'est pas je trouve, je... les débats du Conseil

municipal sont sereins, on discute. Le travail en commissions est de qualité. On a un séminaire, on se rencontre les uns et les autres, on échange, on dialogue. Donc je trouve qu'il y a une vraie mobilisation à Sin-le-Noble qui commence par la population, les employés communaux, les élus de toutes tendances, les partenaires, je vous disais lors du dernier Conseil municipal, on avait, ça dépassait je crois le 1 500 000 de subventions si j'ai bonne mémoire. Donc les partenaires sont... ont envie d'aider Sin-le-Noble, les personnels travaillent et ont envie de redresser. Les élus, dans toutes leurs diversités ici, travaillent ensemble et partagent le même objectif. Les débats sont sereins, intelligents, constructifs... Et je vous dis, la population, via les Conseils de quartiers, nous remonte les points. On discute, on a là un tissu associatif formidable donc voilà, donc notre liste appelée « Pour Sin-le-Noble ensemble autrement » j'ai l'impression qu'on est dans la... dans la tonalité... Voilà. Et puis peut-être que les difficultés que Sin-le-Noble a eues avant tout le monde... voilà... nous, nous ont forgés un caractère, nous ont forgé une habitude, des réflexes, des réflexes de survie en milieu hostile... Voilà. Donc on va y aller quoi. Mais je vous dis, enfin c'est quand même plus agréable de se dire un il faut qu'on fasse gaffe parce que c'est compliqué en termes de fonctionnement, mais de se dire qu'on a quelques millions d'euros, enfin avec les restes à réaliser, on est au-delà des 20 millions d'euros d'investissement sur 2018, 2019, 2020. On est même quasi, je crois, à 24 millions. On présentera ça au séminaire et au prochain budget. Mais on est à 24 millions d'investissements projetés avec les restes à réaliser de cette année pour 2018, 2019, 2020 quoi et on fait des travaux de voirie. On a déjà fait 16 voiries. Il y en a quelques-unes qui sont prévues là donc je pense que d'ici la fin du mandat on aura fait une trentaine de voiries. On va lancer l'éclairage public des rues de Douai, Verdun et Carnot. On en parlait une fois en conseil, ça date des années 1980. On met aux normes nos bâtiments et on lève un par un les avis négatifs des commissions de sécurité. Là on arrive à avoir 4 800 euros de subvention de l'agence de l'eau et de la CAD sur la mise aux normes d'assainissement par bâtiment. On va enfin dégager ce... ce standard qui a plus de 40 ans et avoir une informatique téléphonie. On n'a pas baissé les aides aux associations, on n'a pas demandé à la population de mettre la main à la poche pour financer les difficultés... On va avoir un nouveau centre social Matisse qui va passer... enfin à 1 400 m<sup>2</sup>. Vous connaissez tous l'état d'Anne Frank lamentable. On travaille sur toutes nos salles de sports. On va avoir... on a un million d'euros bloqués pour l'école de musique, un million d'euros bloqués sur la salle Joliot-Curie. Voilà, donc il y a des projets un peu partout... On va déployer la vidéoprotection qui est une demande forte. Voilà. On va continuer et puis intelligemment on va trouver des solutions et puis... voilà. D'autres remarques ou... ?

M. CAMPISANO : Un petit mot également pour moi. Donc moi j'ai vu que la suppression de l'ISF avait fait un tout petit débat au niveau des lentilles, donc ces messieurs ou ces dames très riches n'ont pas protesté sur la suppression, bien au contraire, très contents évidemment. Et les contrats aidés, c'est... c'est les deux poids deux mesures entre l'ISF donc on redonne aux riches ce qui est à donner et d'un autre côté, les contrats aidés qui sont dans une soudaineté incroyable. On ne pouvait pas dire « les contrats aidés vont être arrêtés en 2019, 2020 ou 2021 », donnant le temps aux personnes, au moins le temps de se retourner et puis de faire autre chose, et de se préparer. Là la soudaineté, c'est... c'est pitoyable, c'est vraiment pathétique du point de vue gouvernemental puisque pour les riches immédiatement, les riches sont tout de suite plus riches et les pauvres tout de suite plus pauvres. Et donc ça j'ai trouvé ce truc-là vraiment scandaleux. Et je propose donc au même Conseil municipal de faire une motion et d'envoyer donc au Gouvernement, si toutes communes peuvent le faire, chaque Conseil municipal pourrait envoyer une motion demandant le report de la cessation des contrats aidés pour 2020. Je ne sais pas, trouver une date pour permettre à toutes ces personnes qui sont dans la difficulté avec... même si ce n'est pas faisable, même si... mais il n'y a aucune bataille de perdue et si on ne fait rien, évidemment on baisse la tête, on dit « merci beaucoup, on arrête les contrats aidés ». Avec ce nouveau Gouvernement qui a tous les pouvoirs, on le sait très bien, ça aussi c'est la faute de ceux qui ont perdu. Mais bon. C'est aussi ceux qui ont voté certainement. Tout le reste a perdu je veux dire et on est obligé d'accepter donc avec le... la douleur dans l'âme donc toutes les décisions qui sont prises. Et ça, c'est... c'est.. Pour moi, c'est terrible. Il y avait l'autre particularité de la taxe d'habitation. Donc la taxe d'habitation c'est une bonne nouvelle quand on la supprime, pour ceux qui payent la taxe d'habitation. Évidemment celui qui la paye dit « ben je paye une taxe d'habitation c'est très bien. Quand je vais faire mon plein d'essence, tout à l'heure, j'ai vu ma taxe d'habitation revenir, parce que la taxe d'habitation elle est... mon gasoil est passé de 1,18 à 1,24 et à chaque fois, donc comme on doit faire un rattrapage non pas à la baisse du super vers le gasoil, mais le contraire. Donc c'est encore le commun des mortels, celui qui se lève, celui qui bouge, qui paye. Et j'ai revu ma taxe d'habitation tout à l'heure là-bas, en faisant le plein, donc je me suis dit, tiens ça commence, ça commence.

M. le Maire : Juste pour préciser que tu nous as dit en commission que tu n'avais pas reçu ta taxe d'habitation.

M. CAMPISANO : Je ne l'ai toujours pas reçue.

M. le Maire: Tout le monde aimerait bien revoir sa taxe d'habitation comme toi !

M. CAMPISANO : Oui, oui, mais c'est déjà que je la repaye d'une autre manière, c'est ce que je voulais dire et donc les 1,7 % qui sont pour les retraités, la CSG au niveau des retraités, ça se discute aujourd'hui. C'est aujourd'hui 13 au Sénat donc ce n'est pas sûr que ça se fasse parce qu'il y a de la protestation dans l'air. Donc c'est en plein débat. Donc on verra si de nouveau on payera notre taxe d'habitation par rapport à la CSG perçue sur les retraités. Je vais dire que c'est plus facile de donner aux riches que de donner aux pauvres c'est ce que je voulais dire par mon propos.

M. le Maire : Merci Vincent. Une ou deux remarques et puis après je pense qu'on... parce que sinon on peut passer longtemps dessus, un dire... j'ai vu qu'il y a un Maire, je crois que ça doit être un Maire communiste, qui a titularisé ses emplois aidés et qui tous les mois envoie un titre de recettes à Édouard PHILIPPE. Mais je ne suis pas sûr qu'il va être payé. Mais en tout cas j'ai vu qu'il y a un Maire qui faisait ça et qui disait que les autres pouvaient le faire. Mais bon, je trouve que c'est un peu dangereux vu notre situation. Et puis après effectivement, moi je... vous le savez bien, je n'ai été candidat ni aux régionales ni aux départementales ni aux sénatoriales ni aux législatives malgré les appels du pied des uns et des autres parce que j'ai dit que je me consacrais à Sin-le-Noble et que donc j'ai une position de principe c'est que je ne commente pas l'actualité nationale sauf ses conséquences sur la ville de Sin-le-Noble et effectivement sur les emplois aidés où on en est d'accord. Sur la réforme de la taxe d'habitation, je la partage avec toi, effectivement moi je suis heureux que les gens que Madame BRIDOUX et moi on voit en permanence. Ceci dit, ceux qui sont déjà en grande difficulté, étaient déjà exonérés donc bon... Mais pourquoi l'État baisse l'impôt des Français sur une imposition communale ? Voilà. Donc je trouve, je vous l'ai dit tout à l'heure, je trouve que c'est dangereux. Moi je n'ai rien contre et je... ce n'est pas critiquer systématiquement. Vous ne me n'avez pas entendu critiquer François HOLLANDE ou donner de consignes de vote pour les élections ou autres, donc ici je ne suis pas pro ou anti-MACRON, c'est juste qu'effectivement, ça me gêne moins en tant que Maire parce que c'est le lien et c'est le dernier lien de qualité, je pense, ce sont les élus municipaux avec leur population. C'est le lien de proximité. C'est ce qui... pour moi c'est le dernier rempart, c'est une des dernières digues cette qualité de la relation entre les élus municipaux et la population et avec cette taxe d'habitation qui est supprimée, on rompt cette digue pour moi et puis je vous dis après, c'est que de se dire voilà « Sin-le-Noble ville pauvre, restera ville pauvre ». Et donc on a intérêt à désert, on a intérêt à désert les villes comme Sin-le-Noble et d'aller dans les villes qui elles auront toujours leurs trois millions d'euros de plus versés par l'État parce qu'on ne les payera plus en tant qu'habitants, on ne payera plus ces trois millions d'euros par la taxe d'habitation, mais on aura les services qui vont avec. Donc aujourd'hui c'est inscrit dans le marbre des inégalités territoriales. Alors on parle souvent de fractures de la France qui réussit et la France qui perd, France urbaine, périurbaine, la France rurale dont les résultats dans la France rurale interrogent beaucoup d'élus parce qu'il y a ce sentiment d'abandon. Là on y va tout droit pour moi et puis après je vous le dis même, une conséquence dont on n'entend jamais parler, pour moi c'est une conséquence au niveau du logement social, c'est-à-dire déjà on sait la baisse des APL. Je pense que c'est PARTENORD, j'avais entendu qu'ils avaient 26 millions d'excédent et ils vont devoir payer 27 millions de baisses d'APL donc ils l'investiront plus. Mais surtout c'est qu'une... quel est l'intérêt pour une commune de faire du logement social ? Puisqu'aujourd'hui, bon dans le logement social, il y a beaucoup de personnes qui sont exonérées de taxe d'habitation, mais on touche quand même un peu, mais le bailleur est exonéré de taxe foncière. Donc aujourd'hui du logement social, c'est zéro revenu pour la commune, puisqu'il y a une exonération de taxe foncière, une exonération de taxe d'habitation pour... Je pense que dans le logement social si c'est bien fait, c'est 100 % d'exonération normalement si on n'est pas aux HLM de Paris ou autre, ça doit être comme ça normalement. Donc ça veut dire qu'aujourd'hui un Maire qui veut équilibrer son budget, qui n'a qu'une vision budgétaire, dit « Moi je ne fais pas de logement social puisque je ne touche pas de taxe foncière et je ne toucherai pas de taxe ». Il vaut mieux faire un bailleur privé qui va faire une résidence de luxe dans laquelle on aura des gens qui seront parmi les 20 % qui payeront la taxe d'habitation et le bailleur privé payera la taxe foncière. Donc il y a aussi une interrogation en termes de peuplement des territoires donc ça va être des élus très proactifs de certaines sensibilités qui vont faire du logement social et on va encore concentrer le logement social et la mixité. Donc moi je trouve que derrière cette réforme anodine de la taxe d'habitation, il y a beaucoup de problématiques politiques, mais pas politiciennes, politiques au sens vie de la Cité.

Je vous propose peut-être que nous en restions là pour... parce que je pense que nous ne sommes qu'au début du conseil. Tout le monde est d'accord ?

Alors nous pouvons reprendre le déroulé du conseil la délibération sur le débat d'orientation budgétaire. Nous sommes page 47. On vous rappelle que c'est une prise d'acte, qu'un débat d'orientation budgétaire s'est tenu lors de la présente séance sur la base d'un rapport présenté au préalable à la commission vie institutionnelle et administration, finances, emploi, activité économique, commerce et artisanat et l'article 2 vous souligne que ce débat et les documents présentés ne constituent pour autant pas des engagements, mais définissent des perspectives, des conséquences budgétaires prévisionnelles, eu égard aux investissements actuels, prévisions et propositions d'investissement des années à venir.

Tout le monde est d'accord pour acter que ce débat a bien eu lieu.

Nous pouvons passer la parole à Jean-Paul HOURNON. En tout cas merci pour vos questions et vos débats et on continuera de discuter de tout ça lors de notre séminaire de travail du 1<sup>er</sup> décembre.

## **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

### **III/URBANISME ET FONCIER**

- 8) **VENTE DE PATRIMOINE HLM APPARTENANT A MAISONS&CITES SOGINORPA-CADASTRES SECTION BA N°148 POUR UNE SURFACE DE 394M<sup>2</sup>, SIS 24 RUE D'AXAT, CITES PUIS DU MIDI**  
**AVIS PREALABLE DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE**

M. HOURNON : Mesdames, Messieurs, chers collègues bonsoir. Donc effectivement il s'agit d'une vente par Maisons et Cités SOGINORPA, vous savez cette entité qui était auparavant une société anonyme paraissant simplifiée, unipersonnelle est passée maintenant sur le statut d'une société anonyme d'habitat à loyer modéré donc société de HLM et lorsqu'une société vend un patrimoine social donc il doit recueillir l'avis de la commune. Alors pourquoi cet avis ? Vous savez que les communes sont obligées d'avoir un certain quota de logements sociaux, ce quota c'est un nombre de logements sociaux qui représente, alors tout dépend des communes, c'est soit 20 soit 25 % des logements. Nous, ce qui nous concerne c'est 25 % donc c'est 25 % des logements.

Alors il faut savoir que sur Sin-le-Noble, nous avons actuellement 6 981 logements. Dans ces logements évidemment tout n'est pas... tout n'est pas en résidence principale, il y a 90,6 % en résidence principale. Vous allez me dire le reste ce sont des résidences secondaires eh bien non le reste est ce qu'on appelle la vacance, c'est 9,6 % de vacance qu'on doit d'ailleurs, dans le PLU, ramener aux environs de 8 %. Donc si on fait ce pourcentage, on arrive 6 324 logements et si on applique les 25 %, on devrait être à 1 581 logements sociaux et nous en sommes à 2 102 logements ce qui nous fait à peu près 33 % de logements sociaux donc vous voyez qu'on est en une barre nettement supérieure au-dessus des 25 % et donc il n'y a aucun problème à ce que nous donnions notre accord à cette vente d'autant plus que c'est un immeuble qui est en bon état. Évidemment les immeubles en mauvais état, ils ne peuvent pas les vendre. Donc cette transaction a reçu l'avis de la commission C4 à l'unanimité.

M. le Maire : Merci Jean-Paul. Donc vous avez également en pièce jointe le courrier du directeur départemental des territoires et de la mer et le courrier de Maisons et Cités. Donc la délibération page 53 vous propose d'émettre donc un avis favorable sur ce projet de Maisons et Cités de vendre un logement 24 rue d'Axat et de m'autoriser à accomplir les formalités afférent par l'article 2.

Pas de question ? Pas de remarque ? Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération ? Pas d'abstention. Pas de voix contre.

## **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

### **IV/CULTURE**

- 9) **CRÉATION D'UN TARIF POUR L'OCCUPATION D'UNE DÉPENDANCE DU DOMAINE PUBLIQUE (ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE, THÉÂTRE, ESPACE DANSE CLAUDINE COLLART) PAR UNE ASSOCIATION À BUT NON LUCRATIF DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT**

M. le Maire : Le rapporteur est normalement Caroline FAIVRE, mais suite à un incident technique puisqu'elle a perdu sa voix donc je vais donc présenter cette délibération qui consiste en la création d'un tarif pour l'occupation du domaine... d'une dépendance du domaine public à savoir celle de l'école municipale Claudine Collart pour une association à but non lucratif dans le cadre d'un partenariat.

Donc nous sommes page 57, la note de synthèse vous explique que le projet d'établissement de l'école Claudine Collard intègre une double ambition, d'une part associer tous les types de publics à la pratique artistique et d'autre part, diversifier ses pratiques par la proposition de découverte à des publics spécifiques, de nouvelles disciplines culturelles dont la culture africaine, tant en danse qu'en percussion, font partie.

Donc l'association Craktapo justement a pour objet social la promotion des percussions traditionnelles d'Afrique de l'Ouest par la réalisation de représentations et des stages.

L'école municipale Claudine Collart peut accueillir en ses locaux cette association qui cherche un lieu de pratique et donc un partenariat entre la Commune et l'association est envisageable et il conviendrait de le matérialiser, ce partenariat, par une convention d'occupation d'une dépendance du domaine public. Les éléments qu'il convient d'acter au regard de l'intérêt manifeste de ce partenariat ainsi que des partages de responsabilité sont les suivants : d'une part l'occupation à titre gracieux du local, et d'autre part la création dans un souci de bonne gestion de l'équipement et de partage de l'espace d'un tarif spécifique de 10 euros annuels des participants aux activités et

on vous précise que si cette hypothèse partenariale venait à se reproduire pour une autre association, les modalités ainsi définies s'appliqueraient.

Donc c'est faire rentrer dans l'enseignement de l'école municipale de danse, théâtre, chorale, et de musique Claudine Collart, une nouvelle activité. On a déjà fait rentrer une classe de jazz, enfin on a créé une classe de jazz l'année dernière donc là, on y fait entrer danses et percussions africaines, mais par le biais d'un partenariat avec une association qui est très contente parce qu'elle a un bel outil à sa disposition. On avait déjà fait une Master class en juillet l'année dernière qui avait eu un grand succès. C'est une association qui est reconnue au niveau régional et qui est un peu comme les Amis d'Andy pour la musique, la... l'utilisation de la musique auprès des publics en situation de handicap et donc une nouvelle offre culturelle et d'apprentissage d'éducation culturelle sur le territoire de la ville pour pas grand-chose.

Des questions ? Des remarques ? Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération qui vous est présentée page 59 et 60 donc voilà c'est ce que je vous ai dit Article 1, on crée un tarif spécifique 10 euros annuel. L'article 2, on vous rappelle que toute augmentation du tarif sera arrêtée par décision directe du Maire, que la recette qui en résulte sera inscrite au budget communal en son chapitre 70, que l'occupation du local se fait à titre gratuit et qu'elle sera matérialisée par une convention d'occupation.

Le projet de convention a été joint en annexe et on vous rappelle que ces modalités auront vocation à s'appliquer dans le respect du principe d'égalité à toute association et vous m'autorisez à accomplir les démarches y afférent.

Pas d'abstention ? Pas de voix contre ?

Voilà. C'est un beau partenariat. Je pense vraiment qu'on enrichit, on enrichit l'offre culturelle de Sin-le-Noble et c'est une association qui à mon avis a un rayonnement qui dépasse le... comme les amis d'Andy où on a des personnes qui viennent d'assez loin, là il y a beaucoup de personnes de la métropole lilloise qui viennent juste pour participer aux activités de cette association. Donc en termes de rayonnement de la ville et puis en termes d'offres à nos populations d'une nouvelle activité c'est intéressant. Merci beaucoup d'avoir adopté cette délibération à l'unanimité.

## **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

### **V/POLITIQUE DE LA VILLE**

#### **10) DISPOSITIF DE RÉUSSITE EDUCATIVE (DRE) PROLONGATION DU POSTE D'ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF CHARGE DE COORDONNER LE DRE ET DU POSTE D'ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF ASSURANT LES MISSIONS DE RÉFÉRENT FAMILLE**

M. CARREZ : Merci M. le Maire. Bonsoir à tous. Donc DRE, dispositif de réussite éducative, on en a déjà parlé à plusieurs reprises ici. Donc simplement un rappel à savoir que c'est le 30 septembre 2015 que nous avons, nous Conseil municipal, avons décidé de reconduire ce dispositif. Ce qui est important, c'est que ce dispositif de réussite éducative met en relation les différents acteurs locaux. J'entends par là, comme vous voyez dans la note de synthèse, l'Éducation Nationale, pôle scolaire et social de la ville, le collège, les services sociaux du département, les associations locales, le club de prévention, la médecine scolaire, le RASED et tout cela, bien évidemment au bénéfice des enfants de 2 à 16 ans, qui ont été repérés d'une façon ou d'une autre, en difficulté soit sociale soit scolaire, et de construire ainsi avec les parents bien entendu, toujours avec les parents, et avec leur autorisation, un parcours individuel qui vise à bénéficier d'actions. Alors je précise, hors temps scolaire, de soutien personnalisé en réponse au problème évalué tel qu'un accompagnement éducatif pédagogique, un travail sur le rythme de l'enfant, que ce soit concernant la santé, le sommeil, l'accueil en maternelle, un travail sur le signe de soi, mais on en a déjà parlé longuement à différentes reprises, qui peut entraîner un comportement anormal, je dirais, dans le cadre scolaire et en-dehors, un décrochage scolaire, l'absentéisme et un accompagnement autour de la parentalité ou encore, un accompagnement psychologique.

Donc, nous souhaitons, et c'est ce qui vous est proposé, de reconduire, sur la ville de Sin-le-Noble, alors attention quand je dis sur la ville de Sin-le-Noble vous savez que c'est « réservé » aux quartiers qui ont été retenus en politique de la ville, à savoir donc les Epis et donc l'école, le groupe scolaire Paulette DEBLOCK et puis, le Bivouac et donc l'école Molière, l'école Joliot-Curie, maternelle et puis le collège.

Donc nous souhaitons poursuivre ce dispositif, le reconduire pour l'année qui arrive du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018. Bien entendu, pour le reconduire nous avons besoin de prolonger les missions de l'assistant socio-éducatif qui coordonne ce dispositif qui est déjà en place, qui travaille bien entendu déjà depuis quelque temps et puis du référent famille. C'est une dame, donc la référente famille. Je ne voudrais pas aussi avoir des problèmes avec ceux qui sont pour l'écriture inclusive ou la grammaire de même qualificatif. Voilà donc, de poursuivre, de prolonger leur mission donc pour l'année 2018.

Voilà ce qui vous est proposé dans cette délibération.

M. le Maire : Merci Didier. Juste une précision qui est budgétaire, mais pour montrer la mobilisation communale puisque ce budget c'est à peu près 92 000 euros par an le DRE, 35 % financés par le DRE soit presque 60 000 euros et la ville met plus de 32 000 euros sur ce dispositif. Voilà donc tout à l'heure on aurait pu aussi, dans le débat d'orientation budgétaire, toutes ces actions politiques de la ville dont effectivement elles sont menacées actuellement, mais donc c'est un investissement important de la ville.

Je vous propose d'adopter cette délibération juste en précisant que nous allons la modifier légèrement puisque vous savez que c'est... c'est la ville de Sin-le-Noble, mais que c'est un portage juridique par le CCAS, puisque ça doit être porté par un établissement. Donc nous modifierons l'article 3 et 4 du projet de délibération qui vous est proposé page 65 et 66. L'article premier vous propose de décider de reconduire les missions de l'assistant socio-éducatif et il vous détaille toutes les modalités de sa rémunération et l'article 2 vous propose de décider de reconduire cette fois-ci les missions de l'assistant socio-éducatif.

Je vous propose de changer l'article 3 dont je vous donne la nouvelle rédaction. L'article 3 vous rappelle que le CCAS étant le porteur juridique du dispositif de réussite éducative, le conseil d'administration de l'établissement public délibérera dans les mêmes termes et l'article 4 lui devient... vous demande de bien vouloir m'autoriser, autoriser M. le Maire à accomplir les éventuelles démarches qui seraient rendues nécessaires par la présente. Voilà c'est pour juste qu'il y ait un parallélisme des formes entre la délibération du Conseil municipal et la délibération qui sera prise prochainement par l'établissement public et le conseil d'administration du CCAS.

Tout le monde est d'accord avec cette nouvelle rédaction ? Pas d'abstention ? Pas de voix contre ? Donc cette délibération sur le dispositif de réussite éducative est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

## **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

### **VI/RESSOURCES HUMAINES**

#### **11) CRÉATION DE LA DIRECTION DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE**

M. le Maire : La première délibération est une délibération importante puisqu'elle vise à la création de la direction d'une tranquillité publique qui mérite des explications. Vous vous rappelez que trois engagements avaient été pris lors de la campagne des municipales en la matière. En matière de sécurité ou de tranquillité publique, nous avons fait le choix de créer une direction de la tranquillité publique, pas une direction de la sécurité publique, ça a tout son sens, ces nuances de vocabulaire. Donc les trois engagements que nous avons pris lors de la campagne des municipales, c'était premièrement de créer une délégation en la matière, deuxièmement de transmettre systématiquement les interpellations aux forces de l'ordre dont nous étions... dont nous pouvions être l'objet... et ensuite de créer une commission extra-communale de sécurité et de prévention de la délinquance. Voilà c'était les trois engagements. Donc ces trois engagements ont été tenus.

Dès avril 2014, une délégation a été créée en la matière. Elle a été confiée à Jean-Claude DESMENEZ, qui a délégation en termes de stationnement, de sécurité des biens et des personnes et de circulation et de sécurité routière. Donc je remercie Jean-Claude parce que c'est une délégation qui est importante pour nos concitoyens. Elle est importante en responsabilité et en enjeu et elle est importante en volume de travail et dans des conditions difficiles pour l'instant puisqu'il n'y avait pas de structuration de l'appareil municipal en la matière.

[...]

M. le Maire : Donc premier engagement de campagne, création d'une délégation, c'est réalisé dès avril 2014. Deuxième engagement, la transmission des informations dont la ville est destinataire en la matière par le biais des rencontres avec la population. Vous savez qu'on reçoit des courriers, on reçoit des courriels, on reçoit la population dans les permanences. Les personnels nous remontent des problématiques, les bailleurs nous remontent des problématiques, les élus, les enseignants donc c'était un tas d'engagements parce que pendant la campagne on avait souvent entendu le regret de la population qui se plaignait que les services, les soucis qu'elle communiquait aux élus et à la collectivité n'étaient pas reliés. Voilà. Donc c'est systématique. Donc je dois faire 4-5 courriers par semaine à la commissaire qui est au courant, ça l'intéresse d'ailleurs parce que ça nourrit ses bases de données, de tout ce qui nous remonte en matière de problématiques de sécurité ou de tranquillité publique et en plus de ces transmissions systématiques, nous organisons des réunions régulières avec les services de l'État ce qui nous permet de travailler sur ces questions.

Et le troisième engagement que nous avons pris lors des élections, c'était la création d'une commission extra-communale de sécurité, prévention de la délinquance, qui permet d'ailleurs de donner un cadre formel à cette discussion informelle dont je vous faisais part précédemment avec les services de l'État en charge des questions de sécurité.

Le Conseil municipal a délibéré en ce sens lors de sa séance du 7 juillet 2016 et l'objectif de la création de cette commission était le développement d'une démarche collective et partenariale qui permet d'une part de capter les signaux faibles, déceler les battements d'ailes du papillon. On sait que parfois, on le voit bien, parfois c'est une petite incivilité, puis après c'est une deuxième, puis une troisième et puis ça monte en nombre, ça monte en fréquence et ça monte en gravité. Voilà. Donc c'est de travailler en partenariat dans cette commission de sécurité avec les bailleurs. Voilà ce n'est pas... on ne va pas prendre un quartier pour ne pas stigmatiser, mais voilà. Donc s'il y a un problème dans le magasin, il ne faut pas attendre que le problème aille chez un bailleur puis qu'il aille dans l'école puis qu'il aille dans un bâtiment, dans une salle de sports, puis qu'il aille sur la voie publique. Voilà. En discutant tous ensemble on arrive à aller capter des signaux faibles et à tout de suite anticiper l'amplification potentielle de signaux faibles. Donc c'était ça l'objectif de la création de cette commission extra-communale, aller ensemble déceler les signaux faibles, tous les battements d'ailes du papillon. On a un petit problème-là et deux mois après c'est là où on a un gros incendie ou une grosse problématique et surtout c'était une fois qu'on avait décelé ces signaux faibles, c'était ensemble de trouver les solutions et les réponses opérationnelles, mais de façon collective, que chacun... On n'invente pas le fil à couper le beurre chacun dans son couloir sans jamais parler. Donc si les bailleurs trouvent que la vidéoprotection marche bien, comment nous on peut... qu'on ne mette pas des caméras qui se tournent le dos, que si la médiation sociale, si ça peut être la bouée des jeunes, ça peut être le collègue. Voilà, c'est comment on arrive ensemble et de façon concertée, partenariale, à trouver la solution à ces problématiques.

Donc cette création nous l'avons décidée en 2016. Ce n'est pas un hasard. Elle a été décidée deux années après le lancement de la démarche de démocratie participative parce qu'effectivement, cette démarche de démocratie participative, la commission extra-communale n'en est que le prolongement naturel et logique pour moi parce qu'on voit bien, on l'a déjà présenté ici, un point sur les remontées des Conseils de quartiers. Ce sont essentiellement les questions relatives à la tranquillité publique, au cadre de vie qui sont traitées, qui nous sont remontées par les habitants dans le cadre des Conseils de quartiers. Et qu'au travers de ces Conseils de quartiers, on valide l'impression qui est la nôtre à l'occasion des rencontres quotidiennes avec la population, d'une volonté de nos populations de définir comme une priorité cette question de tranquillité publique. C'est très bien. On en avait parlé lors du bureau municipal où on avait traité de cette question. On peut revenir au fondement philosophique de la société. Pourquoi on est en société ? C'est pour la tranquillité publique, c'est pour la sécurité, c'est pour toutes ces missions régaliennes. On abandonne une part de liberté, mais pour être protégé. Voilà. Et ça, on le sent bien au jour d'aujourd'hui, en plus le contexte national avec les attentats, le plan d'urgence, les chaînes d'info continue, on voit bien que c'est une question qui est très prégnante aujourd'hui au sein de la population. Et d'ailleurs, c'est pour ça que nous avons embauché un troisième ASVP au mois septembre et que nous avons décidé le passage à temps complet d'un des deux autres ASVP qui était à temps partiel, comme ça aujourd'hui nous avons trois ASVP, trois agents de surveillance de la voie publique à temps complet et ce n'est pas beaucoup comparé à la taille de notre ville.

Donc sur cette commission extra-communale de sécurité, nous avons souhaité que ce ne soit pas un gadget ou un effet d'annonce, parfois ça existe. Allez, on crée un machin supplémentaire, il y a un article de presse, on met un article dans le bulletin municipal et puis il y a un truc qui existe et il ne sert à rien sauf à se réunir, à perdre du temps.

Donc nous avons souhaité que ce soit tout sauf ça, que ce ne soit pas un gadget ou un simple effet d'annonce, mais que ce soit un véritable outil au service de la sécurité et de la tranquillité. C'est pour ça que nous avons recruté un cabinet spécialisé. Alors il ne nous a pas coûté cher puisqu'il a été financé par une subvention spécifique dans le cadre de la politique de la ville et ce cabinet spécialisé a été recruté pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le lancement de cette commission et pour un appui aux différents groupes de travail qui ont été créés.

Alors ces différents groupes de travail qui ont été créés sont au nombre de quatre. Il y a un premier groupe de travail qui a travaillé sur l'outillage du relevé au traitement des incidents. Lors des premières réunions de la commission, on se disait qu'on n'a pas les mêmes bases de données entre déjà les bailleurs entre eux n'ont pas... alors qu'il y a des outils, mais ils ne remplissent pas les outils en commun. Donc on n'a pas les mêmes bases de données donc il fallait que l'on sache de quoi on parle et donc il y a un groupe de travail qui a, avec les services techniques, avec les... voilà. Si la population appelle les services techniques qu'on ait le même outil que si elle appelle l'accueil de la... de la Mairie ou que si elle parle aux centres sociaux ou au pôle scolaire. Voilà. C'est comment on s'outille pour relever les incidents et puis qu'on s'attache comment, quelles suites ont été réservées à ces relevés d'incidents.

Le deuxième groupe de travail lui a œuvré sur les questions de sécurité et de prévention routière. Là aussi on le voit, c'est incontestable. Il suffit qu'on sorte et qu'on rencontre quelqu'un, on nous dit que ça roule vite, que ça brûle des STOP, donc c'est important. Et puis dans les Conseils de quartiers, voilà c'est un pourcentage important des questions qui sont traitées.

Le troisième point, j'en parlais tout à l'heure dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire. C'est un groupe de travail qui a œuvré lui, qui a réfléchi sur le déploiement de la vidéoprotection. Comment la déployer intelligemment, ce n'est pas juste mettre des caméras et si la caméra est mal orientée, si on ne voit pas la nuit, et puis il y a tellement d'outils différents et à un moment c'est pour aller lire une plaque d'immatriculation, il y a des moments où on peut voir la nuit. Et puis comment on peut voir un parcours ? S'il y a un problème-là comment on peut recouper ? Donc ça

on le travaille essentiellement avec les forces de l'ordre, le Commissariat de Douai qui nous donne un gros coup de main dessus.

Et enfin le dernier, puisque c'est une commission extra-communale de sécurité et de prévention de la délinquance. Donc il y a un groupe de travail qui avait pris de l'avance. Nous avons travaillé en amont, qui travaille lui sur la médiation sociale, parce que ce n'est pas juste de dire on met une caméra et puis boum on attend qu'il y ait une bêtise pour sanctionner. Donc le but c'est aussi d'aller faire de la prévention de la délinquance et ça, ça passerait. Ce n'est pas facile à financer surtout on espère que les bailleurs le financent avec nous et comme les bailleurs ont un peu de souci, à mon avis ça va être difficile d'aller le... En tout cas, il y a un très beau travail qui a été mené par Didier CARREZ dessus avec, en partenariat avec les autres élus et avec l'ensemble des partenaires du territoire, pour voir comment on pouvait déployer cette médiation sociale.

Donc suite à ce travail, qui a été mené en interne, et par... aidé par ce cabinet, - cette assistance à maîtrise d'ouvrage -, ce cabinet spécialisé, nous avons tenu une réunion plénière de cette commission le 27 septembre dernier, en présence de M. le Sous-Préfet et de la Commissaire centrale et ça a été une belle réunion. Il y a eu de beaux échanges et surtout ont été confirmés nos diagnostics, nos ambitions et nos méthodes.

Donc c'était vraiment un moment de basculement intéressant. Donc c'était particulièrement important.

Donc nous disons qu'après trois années et demie de mandat au contact de nos populations, après trois années de remontée de la démocratie participative, après trois années de fonctionnement de la délégation de Jean-Claude DESMENEZ, tout cela, ça nous montre qu'il est nécessaire de structurer l'appareil municipal en conséquence, puisqu'effectivement on a créé cette délégation, mais il n'y a pas un service qui existe donc on travaille tantôt avec le pôle scolaire, tantôt avec les centres sociaux, tantôt avec la propreté urbaine, tantôt avec les services techniques, tantôt avec le sport, tantôt avec la vie associative, mais avec les ASVP évidemment, beaucoup avec la démocratie participative ... Mais en tout cas, il n'y a pas une structuration de l'appareil municipal pour pouvoir répondre et porter sa décision politique en la matière.

Et puis après surtout une année de travail de la commission extra-communale de sécurité et de prévention de la délinquance, il nous apparaît donc nécessaire et opportun de créer cette direction de la tranquillité publique.

Alors pour nous c'est au-delà de la volonté politique en termes de démocratie participative. Je vous disais, c'est une demande de la population qui nous remonte quotidiennement ou via les Conseils de quartiers. C'est notre ambition politique de sécurité des biens et des personnes. Mais c'est aussi pour nous, cette création s'inscrit dans le cadre de la volonté communale de doter la ville des outils de pilotage qui sont nécessaires à sa politique.

On l'a vu tout à l'heure, dans le cadre du budget, PPI, PPG, un débat d'orientation budgétaire qui est voté, enfin qui est organisé dès le mois de novembre, un budget qui est voté dès le mois de décembre. On continue, il faut qu'on se structure et qu'on ait les outils de pilotage nécessaires et là nous n'avons pas les outils de pilotage en matière de tranquillité publique à notre sens.

Alors, vous le verrez tout à l'heure, enfin à la suite puisqu'on beaucoup de délibérations en matière de ressources humaines. Nous avons également une problématique prioritaire pour nous qui est la professionnalisation des métiers, le développement des compétences et qui tout ça s'inscrit dans notre volonté communale de structurer l'administration communale pour permettre à cette dernière d'être outillée en conséquence des orientations politiques qu'elle a à mettre en œuvre. C'est revenir aux fondements. Aujourd'hui ce n'est pas la vision politique qui s'adapte à l'administration, c'est l'administration qui doit s'adapter à l'orientation politique et notre vision politique. Alors il n'y avait pas de vision politique particulière. Il n'y avait sans doute peut-être pas lieu d'en avoir. Il n'y a aucune critique en la matière. Donc là aujourd'hui, il y a une volonté de la population de nous dire travailler les questions de tranquillité publique. Il y a une volonté politique de dire « On répond à cette demande », mais on n'a pas l'outil en termes de structuration de l'appareil municipal. Donc c'est aussi pour ça que nous voulons mettre en œuvre toutes ces directions et doter la ville d'un organigramme qui est le pendant du PPI, du PPG, du DOB. L'organigramme c'est l'outil de pilotage indispensable au même titre que tous les autres outils dont on a déjà parlé. On a parlé tout à l'heure du PLU, on parlait du PEDT, on parlait du projet social. C'est d'avoir des outils de pilotage qui nous permettent d'avancer.

Et puisqu'on parle d'outils de pilotage, nous avons un de ces outils qui est le PPI, on le disait tout à l'heure dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. Ce plan pluriannuel d'investissement comporte plusieurs lignes en matière de tranquillité publique.

Alors il y a la vidéoprotection, on en a déjà parlé. J'ai fait là un peu une liste rapide. Il y a la sécurisation des sorties d'écoles, il y a l'éclairage public qui fait partie de la tranquillité publique. Il y a la sécurité routière. Nous souhaitons aller travailler sur des outils en matière de sécurité routière qui peuvent être des radars pédagogiques, mais qui peuvent être des plateaux surélevés. Enfin voilà, tout ça est à définir.

Des marquages de sécurité au sol. Le plan de reconquête des voiries qui est aussi un outil de sécurité routière. Combien de fois j'ai des personnes qui me disent « Il y a un trou là donc du coup tout le monde évite le trou sauf que c'est dans le virage donc on peut se prendre une voiture en sens inverse ». Cela c'est de la sécurité routière et en plus, une fois qu'on a fait nos plans de reconquête de nos voiries, on peut travailler au plan de circulation et de stationnement.

On parlait tout à l'heure de l'informatique téléphonie qui fait aussi partie pour moi de la tranquillité publique. Je rêve, je ne sais pas si on aura les moyens financiers ou techniques. Je rêve d'avoir une application « Vis ma ville Sin-le-Noble ». On prend en photos le problème, on l'envoie, c'est traité par un service. Je ne sais pas si on arrivera à le faire sur le mandat. On va d'abord avancer sur les questions d'informatique et de téléphonie, mais voilà. On a de nombreuses lignes qui représentent des sommes conséquentes. Au jour d'aujourd'hui, les prévisions, mais tout ça reste à affiner, sont de 250 000 euros sur la vidéoprotection, 80 000 euros sur les sécurisations de sorties d'écoles, 750 000 euros sur l'éclairage public, 250 000 euros sur la sécurité routière, 150 000 euros sur les marquages de sécurité au sol, 2 300 000 sur les voiries et 380 000 euros sur l'informatique téléphonie. Donc vous voyez, donc nous on a besoin aujourd'hui, pour porter ces projets d'investissement, d'un service qui soit structuré et qui soit en capacité de les porter et de les faire vivre.

Donc c'est pourquoi la création d'une direction de la tranquillité publique est hautement stratégique en ce moment particulier, trois années et demie de mandat, d'expérience de la démocratie participative, à un moment également où nous renouvelons. Nous avons, je vous le disais en préambule, nous avons renouvelé les Conseils de quartiers donc c'est le bon moment pour donner aux Conseils de quartiers voilà ce... cette feuille de route, de leur dire « aidez-nous en matière de tranquillité publique ou pour vous il faut revoir l'éclairage public, ou pour vous il faut revoir les voiries, ou pour vous il faut revoir la vidéo... enfin il faut installer de la vidéoprotection ». Donc je pense que c'est vraiment le bon moment et puis surtout c'est aussi un moment de tension sécuritaire. Il y a eu un débat il n'y a pas longtemps sur la fin du plan d'urgence. C'était aujourd'hui les commémorations des attentats du 13 novembre 2015 et donc pour nous tout ça est totalement hautement stratégique et nous avons donc fait part de cette création potentielle au comité technique donc qui a été réuni le 18 octobre, qui a émis un avis favorable pour la création de cette direction à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2017 et donc les missions qui seraient confiées à cette direction ce sont la sécurité des personnes et de biens, la sécurité des manifestations sur la voie publique, la circulation et le partage de l'espace public ainsi que le respect du cadre de vie.

Voilà ce que j'avais à vous dire, mais ça me semblait important parce que pour moi ça n'est pas que technique de juste créer une nouvelle direction. Je pense que c'est éminemment politique. Je vous le dis toujours politique au sens étymologique de la vie de la Cité, c'est pour ça que je souhaitais vous faire un éclairage particulier sur les motivations et les attendus de cette création.

Y a-t-il des questions ? Des remarques sur cette création ?

Mme BRIDOUX : Oui, mais cette direction de la tranquillité dépendra de qui alors ? De vous directement ? de l'Adjoint parce que j'ai très bien compris votre souci de tout ce qui est tranquillité publique, sécurité, etc. Mais je me dis que... Est-ce que c'est quelqu'un qui va être sur le terrain ou c'est quelqu'un qui va être dans son bureau coordonnant les trois ASVP. Et puis *quid* du directeur du service technique ? Y aura-t-il un directeur des services techniques ? Parce que, à ma connaissance, il n'y en a pas. Donc je me dis, est-ce que ça ne va pas être une entité qui va agir toute seule quoi ?

M. le Maire : Alors c'était... c'est une excellente question qui me permet d'expliquer parce que peut-être qu'on l'a fait dans des commissions, mais qu'on n'a jamais eu l'occasion d'y venir en Conseil municipal, de ma vision justement de cette direction des services techniques.

Pour moi, cette direction des services techniques, c'était dans les faits une DGST (Direction Générale des Services Techniques) puisque de mémoire, il y avait ce qu'on appelle aujourd'hui le centre technique municipal, tout ce qu'on peut faire en régie. Il y avait tout ce qu'on pouvait appeler les grands projets les grands travaux, la rénovation urbaine. Alors c'est vrai qu'on en faisait peu ou prou. Mais on le verra, ça viendra en écho dans plusieurs délibérations suivantes d'ailleurs. Donc centre technique municipal, grands travaux, environnement, propreté et espaces verts, le garage, le magasin, l'urbanisme, les marchés publics.

Donc tout ça, c'était... Vous voyez quand même tout ce dont on a à s'occuper, c'est du niveau d'un DGST, d'un directeur général des services techniques ou d'un directeur général adjoint.

Or, je pense qu'il n'y a jamais eu un DGST aux services techniques.

Donc la vision aujourd'hui qui est la mienne en termes de ressources humaines, mais qui est partagée à la fois par les membres du comité de direction, parce qu'on travaille en concertation, on partage nos réflexions puis avec les élus de « Pour Sin-le-Noble ensemble autrement », c'était de se dire que cette DGST, un sinon vous avez un gros mammoth qui est là d'une part et il faut aller chercher un DGST. Un DGST c'est un ingénieur territorial. On a essayé. Ce sont des salaires que la ville de Sin-le-Noble ne peut pas se payer. Nous avons eu des candidatures de DST qui étaient ingénieurs territoriaux, qui venaient de petits villages, qui étaient à 2 000, 3 000 habitants qui auraient été le plus gros salaire de la collectivité ici.

Alors on comprend que dans une plus petite commune, le DGST il gère tout. Donc ce n'était pas la volonté communale d'aller là-dessus et donc pour des raisons diverses et variées, aujourd'hui, vous

le savez, nous avons délibéré sur la création d'un service de la commande publique donc nous avons recruté un... une compétence en la matière, qui est arrivée au mois de juillet et le service de la commande publique, alors à l'époque c'était déjà le service marchés publics. On est allé plus loin dans l'ambition puisque ce n'est plus marché public, c'est commande publique. La commande publique a été mise sous la responsabilité de la directrice des affaires juridiques. Donc ça c'est une première chose. Nous avons souhaité également donner l'autonomie au service propreté urbaine, espaces verts, mais il y aura des réflexions parce que le cadre de vie. Cela peut tout dire et ne rien dire. Donc ça devra être précisé.

Donc déjà la commande publique est... est désormais... a été créée et est rattachée donc le feu service marchés publics n'est plus dépendant de la DST, mais de la DAJ, la Direction des affaires juridiques. Nous travaillons également, c'est l'objet d'une délibération suivante, à donner l'autonomie à ce qui était le feu service urbanisme qui là aussi n'avait de nom... n'avait d'urbanisme, de service d'urbanisme que le nom parce que dans les faits, c'était un service d'instruction du droit des sols, des autorisations d'occupation des sols. L'urbanisme c'est beaucoup plus large, on le voit là avec le... l'établissement du plan local d'urbanisme. Donc aujourd'hui nous allons avoir un PLU, c'est une obligation réglementaire. Ce serait quand même dommage que Jean-Paul HOURNON ait passé deux ans comme il les a passés, qu'on a investi aussi de l'argent parce qu'il y avait un cabinet qui nous accompagnait, on avait une chargée de mission. Juste pour dire ça y est, on a un PLU et qu'il aille caler une bibliothèque quoi. Donc aujourd'hui c'est comment ce service... un service municipal est en capacité de se saisir de cette vision stratégique et prospective qui est le plan local d'urbanisme, pour penser la ville de demain, l'aménagement du territoire. Aujourd'hui, dans l'appareil municipal, ça n'existe pas ça et ça n'existait pas. Je vous dis, il n'y a aucune critique aujourd'hui, il y a un fonctionnement qui était celui des années 1900 quelque chose, aujourd'hui on est en 2017, aux portes de 2018, il faut qu'on fasse entrer la collectivité dans un environnement qui est nouveau, fin de la taxe d'habitation, fin des emplois aidés, baisse des dotations, donc augmentation des questions sécuritaires, donc il faut qu'on fasse entrer la collectivité de plain-pied dans le 21<sup>ème</sup> siècle, et en se saisissant de... c'est ce que je disais, on n'abandonne aucun pan des compétences communales et on les travaille de façon pilotée, anticipée, prospective.

Donc aujourd'hui, on a besoin d'avoir des compétences qui nous permettent de nous dire, on a un plan local d'urbanisme, on a des OAP donc des zones où on peut se dire, si on rachète un terrain... La ville est déjà propriétaire de là, si on rachète là, si on rachète là, on rachète là, on peut libérer tout un quartier et lancer à la construction ou lancer une voirie, faire une place, du stationnement, lancer un équipement public. Donc on va créer un service aménagement du territoire et... et qui donc va travailler également sur le... sur les questions de patrimoine et de foncier de la collectivité. On sait très bien que c'était dans le rapport de la Chambre régionale des comptes. Sur la gestion du patrimoine, il n'y a aucun service qui gère le patrimoine. Je le sais très bien, quand on a une location à faire, on se demande si c'est la direction juridique parce qu'il y a un bail à faire, on se demande si ce sont les finances parce qu'il y a un loyer à encaisser, on se demande si c'est l'urbanisme parce que ça a un rapport à une emprise cadastrale. Donc aujourd'hui, c'est comment on va se saisir de la gestion patrimoniale de la ville, de la gestion foncière de la ville, de l'aménagement du territoire de la ville. Et on va également aller, parce que ça aussi c'est une compétence qui était... ou une technicité ou une ingénierie qui était absente de notre organigramme, c'est comment on va travailler sur le contentieux et la police de l'urbanisme, c'est-à-dire que, je ne sais pas si je devrais le dire, mais aujourd'hui, depuis des années à Sin-le-Noble vous faites un permis de construire, vous dites je construis 10 m<sup>2</sup> pour faire une cabane de jardin, vous pouvez faire une piscine, un 45 m<sup>2</sup> ou 12 chambres, sauf s'il y a un voisin malveillant, voilà, donc aujourd'hui c'est aussi développer, dans le cadre des obligations de la commune, la police de l'urbanisme et le contentieux de l'urbanisme. Donc là aussi ça sera, voilà, ça va prendre son autonomie et ensuite... et d'ailleurs on va être très clair, je n'ai pas... je n'ai pas l'impression que les DST, quand j'entends parler, étaient armés pour aller gérer le service urbanisme. C'est une compétence tellement particulière. Ils l'avaient dans l'organigramme, ils devaient mettre des tampons, mais comme moi, heureusement que Jean-Paul est là sur l'urbanisme parce que je n'ai pas la compétence.

Donc ça c'est là-dessus et ensuite on va également, puisqu'on a un plan pluriannuel d'investissement avec plus de 90 lignes, on a de gros projets d'investissement. Je vous l'ai dit école de musique 1 million, salle Joliot-Curie 1 million, on va déposer sur l'extension réhabilitation du complexe Mercier, on a Rousseau, on a Foucaut, on a l'ANRU, on a le multi-accueil. Donc on a beaucoup de lignes et puis au-delà même des investissements et ça aussi c'est l'objet d'une délibération qui suit... au-delà de ces investissements, 58 bâtiments publics à gérer. Aujourd'hui nous avons un technicien bâtiment qui doit gérer 58 bâtiments, les mettre aux normes incendie, les mettre aux normes électriques, les mettre aux normes assainissement, les mettre aux normes de... d'accessibilité. Il est tout seul pour faire ça. Donc juste le courant, il n'y arrive pas. Je vous dis, le rapport d'orientation budgétaire montrait que ce n'était pas bien grave puisqu'il n'y avait pas d'argent en investissement et il fallait faire des... et il n'y avait pas d'argent en investissement parce qu'on n'avait pas de sous en fonctionnement. Donc si on pouvait faire l'économie en fonctionnement d'un salaire qui de toute façon n'aurait servi à rien puisqu'on ne pouvait pas investir, aujourd'hui on a de l'argent en investissement. Donc... donc il faut étayer, donc on aura cette feu DGST qui n'était pas une DGST dans les faits, va être aujourd'hui un peu fragmentée et

tout ça pour travailler ensemble et justement le directeur ou le responsable de la direction de la tranquillité publique, comme la direction des grands travaux, des grands projets, comme la direction de l'aménagement du territoire viendront siéger en CODIR en comité de direction, et ce sera beaucoup plus facile de travailler, plutôt qu'en interne, les directeurs doivent en parler à la DST qui doivent en parler à son collègue, qui le redescend, là ça va... voilà. Donc c'est... on travaille, on va travailler au niveau de l'organigramme, on y travaille déjà depuis 2-3 ans comme ça, en grande transversalité parce que la réponse la population, elle n'est pas saucissonnée. C'est pour ça qu'on rêve d'un numéro unique. On va y travailler, mais aujourd'hui on ne peut pas avec nos lacunes en matière d'équipements téléphoniques et informatiques, mais un numéro unique parce que moi je ne supporte pas qu'on appelle un numéro et puis qu'on dise non, en fait il faut appeler le service... On appelle la Mairie, non il faut appeler le service technique. On appelle le service technique, non il faut appeler les espaces verts. La réponse à la population elle est une /indivisible et donc cette direction de la tranquillité publique c'est elle qui va amener cette transversalité dans la réponse parce que la population, s'il y a un dépôt d'ordures, elle s'en fiche de savoir qu'elle doit appeler - un tel qui va appeler - un tel, qui va appeler un tel, voilà. Donc il faut un numéro unique, une direction unique qui... Alors ça passe par la... par la démocratie participative. Est-ce qu'ils nous remontent, est-ce qu'ils remontent par les élus puisqu'ils arrivent directement aux élus ? Et après donc c'est à cette direction d'assurer la tranquillité publique sans pouvoir hiérarchique sur les autres services. Mais en tout cas ça sera une priorité pour nous. Je ne sais pas si j'ai répondu. Vincent ?

M. CAMPISANO : Alors tout ça, ce que tu viens d'expliquer, je n'entends pas bien. Cela c'est très bien parce qu'on peut, avec la population, participer. Mais dans... la sécurité des personnes relève de la police, les biens et les manifestations sur la voie publique, de la police, la circulation et le partage de l'espace public, la police, le respect du cadre de vie, la police. Je veux dire, nous dans l'histoire, donc... si je dois... je vois quelqu'un qui, je ne sais pas si j'ai compris la chose, je vois quelqu'un en train de vous voler, j'appelle la police. Je suis à... Je vois quelqu'un qui jette par terre des débris, des matelas, etc... J'appelle la police. Je veux dire, est-ce que je dois faire donc appeler, donc cette direction de la tranquillité publique qui va s'occuper après de la police ou qui va faire son nécessaire ? Je ne sais pas si j'ai trop compris.

M. le Maire : Je suis à la fois d'accord et pas d'accord avec toi, parce que la tranquillité publique quand tout à l'heure je parle d'éclairage public, ce n'est pas la police qui va venir mettre l'éclairage public. Donc tu vois, quand on parle de prévention de la délinquance par la médiation sociale, quand on parle... Donc il y a déjà des choses qui sont du ressort communal, c'est la première chose. Et puis après, je vous disais tout à l'heure qu'il fallait passer au 21<sup>ème</sup> siècle, nous avons travaillé nous sur le programme avant la campagne sur ces questions, en nous disant « tout le monde parle de police municipale, est-ce qu'il en faut une ou pas ? On était contre ». Je te disais, ça ne sert à rien parce que c'est la police nationale, sauf que depuis les élections de... enfin la campagne de 2013-2014, il s'est passé certaines choses. Il y a Nice, il y a le Bataclan, il y a Charlie et je crois que j'ai vu tout à l'heure que depuis le 13 novembre 2015, il y avait eu 12 attentats en France. Voilà, donc le... Bon il faut vivre dans son monde, il faut vivre dans son monde et essayer de trouver la solution ensemble. La police aujourd'hui souffre de manque de moyens alors on peut... comme Général de Gaulle disait... sauter comme un cabri (Rires), mais... ou on peut faire une motion comme on le disait tout à l'heure, mais... Voilà, la police aujourd'hui ils ont des choses... Voilà. Donc nous on n'enverra pas nos ASVP s'il y a un braquage à main armée à la Caisse d'Épargne ou dans une autre banque. On n'enverra pas enquêter s'il y a un viol ou un homicide. Mais c'est pour ça qu'on parle de direction de la tranquillité publique. Et c'est sans doute qu'il y a des choses qu'il y a deux ans, trois ans, quatre ans, dans cette tranquillité publique étaient du ressort ou des prérogatives d'État. Maintenant on sait très bien qu'il y a un manque de moyens et qu'ils sont mobilisés. Voilà. Il y a quelques années, quand on faisait la commémoration Sin Dechy il n'y avait pas autant de véhicules de police parce qu'il y avait le Sous-Préfet, des élus ou des... Aujourd'hui voilà, on sait très bien que les policiers doivent faire des... Il y avait, je pense que c'est aujourd'hui, j'ai dû voir ce reportage il y a encore un policier qui s'est suicidé. Je crois qu'il y a eu six suicides la semaine dernière dans la police. Voilà. Et ils disaient qu'il y avait, il y avait un syndicat qui, un syndicaliste qui disait que c'est un week-end sur six pour les policiers. Voilà donc bon. Alors on peut dire qu'ils vont venir, ils ne viendront plus. Ils ne viendront pas pour une bricole... Et quand je parle tout à l'heure de la taxe d'habitation, c'est la dernière digue, c'est une des dernières digues cette relation élus/population. Donc aujourd'hui c'est un... et je veux saluer parce qu'on a un dialogue de très grande qualité avec les forces de l'ordre. Mais voilà, c'est aussi de notre devoir citoyen de ne pas démobiliser inutilement. Ce sont des choses qu'ils ne seront pas faire, qui vont être chronophages et qui vont rompre le lien de confiance population/élus, population police quoi. Donc c'est important. Donc là aussi tout à l'heure je vous parlais d'ensemble, de sortir ensemble, c'est ce qu'on a décidé de faire ensemble avec la population. Il y a des moments, et on en discute calmement, sereinement. Je ne suis pas là pour stigmatiser les forces de l'ordre. Ils ont plein d'autres choses à faire. Et voilà c'est ce que la population attend aujourd'hui. Alors nous elle ne nous en veut pas. On ne se fait jamais engueuler, on n'avait jamais... on n'a rien promis en la matière, comme sur le reste on n'a rien promis. Maintenant, il faut savoir s'adapter quoi, s'adapter. Le monde a changé. Le monde a changé depuis trois ans. On

n'en est pas contents, mais il faut s'adapter et voilà. Donc le... Mais tout ça, tout à l'heure je répondais à Mme BRIDOUX en disant que c'était de la transversalité. Voilà, ça commence par les écoles, on fait de l'éducation. On travaille avec le Conseil municipal des jeunes sur des affiches pour dire « ne jetez pas vos détritiques ». On a demain soir des représentants du Conseil municipal des jeunes viennent au bureau municipal pour nous présenter des affiches, parce que peut-être que ça aura plus de poids que ce soit les jeunes qui disent à leurs parents, à la sortie de l'école. « Tu es garé sur un passage piéton ». Donc c'est l'éducation, c'est l'éducation populaire. C'est la culture, c'est le social, c'est la vie associative, c'est le sport. Voilà, c'est une réponse globale cette tranquillité publique, qui va travailler en transversalité. Oui c'est vrai que le... Moi je suis... c'est pour ça que je suis à la fois d'accord et pas d'accord, est-ce que l'éclairage public c'est de la tranquillité publique ? Un dépôt d'ordures, oui ce n'est pas la police qui va ramasser le dépôt d'ordures. Voilà. Et donc si nous ça met trois mois pour arriver chez nous... Donc c'est pour ça qu'on a un groupe de travail qui travaille sur l'outillage en termes de relevés d'incidents et sur les réponses parce que tout ça, après, voilà. Le premier dépôt d'ordures ça en implique d'autres. Et puis il y a des problématiques d'incivilité de la personne mal garée, mais peut-être qu'elle est mal garée parce que nous on a mal tracé, parce que l'on n'a pas fait... Donc c'est vraiment aller au sein de l'introspection au point de départ de nos fonctionnements municipaux et ça, on le fait vraiment, je veux le dire, à la fois pour la presse, pour la population et pour les élus. On ne le fait pas contre la police. Je vous dis on a une réunion plénière le 27 septembre qui a été un moment d'échange formidable. On le fait avec les bailleurs, on le fait avec les commerçants, on le fait avec les associations, on le fait avec les personnels communaux, on le fait avec le conseil de quartier et on le fait avec M. le Sous-Préfet, on le fait avec les renseignements territoriaux et on le fait avec la commissaire centrale. On échange honnêtement, on se passe les infos. Ils nous disent ce qu'ils peuvent faire, c'est fait. Ils nous disent ce qu'ils ne peuvent pas pour telle ou telle raison et ben on y va. Et en général chacun est intelligent. C'est un partenariat gagnant/gagnant.

D'autres questions ?

Donc tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération page 73 et décider de créer une nouvelle direction dénommée direction de la tranquillité publique.

### **ADOpte À l'UNANIMITÉ**

M. le Maire : Je vous remercie. Ce que je propose peut-être, on devait le faire aujourd'hui, mais vu l'ordre du jour, c'était que Jean-Claude DESMENEZ présente un point sur la commission extra-communale de sécurité et de prévention de délinquance, cette année de travail lors du prochain Conseil municipal comme il n'y a que le budget. Au prochain conseil on peut...

Non, non, mais je pense que c'était important de présenter aux membres... ça a déjà été un peu fait à des commissions, mais là que l'ensemble du Conseil municipal et l'information sur les travaux de cette commission extra-communale de sécurité et de prévention de la délinquance et qu'on vous montre que ce n'est pas un gadget et que c'est utile, et que ça nourrit nos réflexions.

Donc on note le départ de Mme BRIDOUX qui doit donner délégation à M. Daniel POULAIN.

M. le Maire : Ah ce n'est pas moi ? (rires).

Mme BRIDOUX a voté la création de la direction de la tranquillité publique. Nous le notons. Bonne soirée.

### **12) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CATÉGORIE DE LA FILIÈRE ADMINISTRATIVE GRADE D'ATTACHÉ TERRITORIAL À TEMPS COMPLET**

M. le Maire : Voilà donc ce sont deux délibérations qui vont se suivre et qui explicitent ce que j'ai déjà expliqué précédemment donc la note de synthèse page 75 vous explique à l'article 34 de la loi du 26 juillet 1984, précise que la création des emplois de la collectivité relève de la compétence de l'assemblée délibérante. Donc il vous est proposé de créer un poste de catégorie A relevant de la filiale administrative au grade d'attaché territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 puisqu'il n'existe pas de poste vacant permanent correspondant au grade d'attaché territorial à temps complet pour le recrutement projeté d'un agent de catégorie A de la filiale administrative pressentie pour prendre la responsabilité du service urbanisme patrimoine foncier. Donc c'est un recrutement extérieur qui fait suite au départ en retraite du chef de service urbanisme et de l'évolution souhaitée du service urbanisme en une direction d'aménagement du territoire patrimoine foncier et urbanisme et qui s'inscrit dans le cadre de la volonté municipale de structuration de l'administration et de professionnalisation des équipes en vue d'une amélioration du service rendu tout en sécurisant le fonctionnement de la collectivité. C'est exactement ce que je vous disais précédemment.

Donc la délibération page 77 vous propose de créer ce poste d'attaché territorial à temps complet (35h) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et de m'autoriser à accomplir les formalités y afférentes.

Pas de question ? Pas de remarque ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ?

## **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

### **13) PROCÉDURE DE RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE**

M. le Maire : Nous sommes page 79 première délibération. La note de synthèse vous explique que dans le cadre de la volonté communale de structuration de l'administration permettant par une professionnalisation des équipes, un service de qualité aux usagers et un fonctionnement sécurisé de la collectivité, il a été décidé la création d'un service urbanisme patrimoine et foncier. Pour prendre la responsabilité de service où une vacance de poste a été publiée pour recruter un agent de catégorie A. Je vous rappelle aussi en aparté que le rapport de la Chambre régionale des comptes notait un sous-encadrement manifeste puisque nous n'avions que 1,9 % de cadres A dans la collectivité, la norme c'est 9 %. Donc là aussi il faut aller chercher les compétences, les ingénieries, les technicités là où elles sont. Donc le choix s'est porté sur la candidature d'un agent non titulaire en poste au sein du service contentieux du droit des sols d'une commune de 150 000 à 400 000 habitants. Donc c'est quelqu'un qui vient d'une très grande Commune et qui gère le service contentieux du droit des sols.

Donc c'est une expérience probante qui vient compléter la formation de ce candidat qui est titulaire d'un Master II en droit de l'urbanisme et en développement durable et ce sont donc des atouts particulièrement intéressants pour la collectivité et ce d'autant plus, en ce moment particulier de l'histoire communale où la ville rattrape l'important retard pris en se dotant des outils de prospective et de pilotage nécessaires pour une gestion anticipée et sécurisée avec un plan pluriannuel d'investissement et surtout un plan local d'urbanisme. Donc c'est à ce moment particulier où on a notre plan local d'urbanisme, on y fait des investissements. Il nous faut la compétence adéquate.

Donc police de l'urbanisme, contentieux de l'urbanisme, politique foncière, politique patrimoniale, aménagement du territoire, sont autant de domaines de compétences absents au sein de l'appareil municipal et sur lesquels l'équipe municipale souhaite travailler dans sa vision de gestion en bon père de famille de la collectivité sans négliger aucune compétence.

Le candidat pressenti occupe actuellement un emploi de catégorie A sur un grade d'attaché, mais en CDI. Il a donc vocation à exercer des fonctions relevant de la même catégorie d'emploi au sein de la commune de Sin-le-Noble ce qui est rendu possible par la loi du 26 janvier 1984. Le poste correspondant vient d'être créé, mais il convient d'autoriser la mise en œuvre d'une procédure de recrutement d'un agent non titulaire sur le fondement de l'article 332 de la loi de janvier 1984.

Donc on a créé le poste d'attaché territorial de catégorie A, mais aujourd'hui cette personne est en CDI dans une grande collectivité donc il faut qu'on lui transfère son CDI et donc il faut une autorisation. C'est le sens de la délibération qui vous est proposée page 81 et 82, article 1<sup>er</sup>, d'autoriser la mise en œuvre d'une procédure de recrutement d'un agent non titulaire de catégorie A pour la mission de responsable urbanisme, patrimoine foncier, de m'autoriser à valider un engagement dans le cadre d'un contrat et on vous fait les rappels réglementaires.

L'article 3 vous précise les missions et les activités principales qui seront confiées à ce responsable de service, donc je les ai déjà mentionnées : accompagner et superviser les activités du service, instruire les demandes d'autorisations d'occupation des sols, procéder à la vérification et au contrôle de conformité, contribuer à la mise en place d'une politique foncière à long terme, établir la programmation immobilière et foncière, assurer sa cohérence avec la stratégie de la collectivité, et gérer le domaine privé et public de la collectivité. Tous ces derniers items n'étaient pas aujourd'hui remplis dans le cadre de l'appareil municipal.

L'article 4 vous précise les questions de rémunération et l'article 5 vous rappelle que ces dépenses seront prélevées sur le chapitre 12 les masses salariales du budget communal.

Des questions ? Des remarques ? Des abstentions ? Des voix contre ?

## **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

### **14) HORAIRES D'OUVERTURE DE LA PISCINE MUNICIPALE**

M. le Maire : La délibération vise à modifier les horaires d'ouverture au public et de modifier le tableau des effectifs par la création de deux postes de catégorie B d'éducateurs territoriaux des APS à temps non complet.

La note de synthèse vous explique la baisse de fréquentation constatée depuis l'ouverture du centre aquatique Sourcéane au niveau de la piscine municipale sur certains créneaux ce qui implique une réflexion qui est menée par le service des sports sur l'organisation de cet équipement municipal.

Donc les usagers des animations, les publics scolaires sont restés fidèles, mais ce sont les publics jeunes et grands publics qui ont préféré fréquenter le centre aquatique et certaines séances ont été désertées.

Dans le cadre du départ en retraite de la directrice de la piscine, il convient d'interroger l'organisation des ressources humaines et vous avez compris que c'est tout le travail que nous menons depuis quelque temps. Et dans un souci d'optimisation des ressources humaines, de maîtrise des coûts de fonctionnement, dans un contexte de baisse de fréquentation sur certains créneaux et sur certains publics, il vous est donc proposé de recentrer l'activité de la piscine autour de l'animation. Les leçons enfants, adultes, l'aquagym, le perfectionnement, mais évidemment également maintenir nos activités d'apprentissage à la natation auprès des publics des écoles. Tout à l'heure on a délibéré pour percevoir le fonds de concours de la CAD de 40 000 euros dans ce sens.

C'est pourquoi il vous est proposé de réduire les horaires d'ouverture de la piscine, de fermer le mardi soir à 18h30 au lieu de 20 h et le samedi après-midi et ce depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2017 puisque ce sont les deux créneaux de la semaine où nous avons constaté un effondrement total de la fréquentation avec entre 0 et 5 personnes par séance donc il y avait parfois plus de personnel communal. Voilà. Donc ça ne pénalise pas les usagers puisque les usagers ce sont les écoles et les personnes qui sont dans des activités bien précises.

Donc il faut mettre en adéquation nos besoins en présence au niveau du bassin qui seraient donc de deux postes à 30 h et un poste à 35 h.

Il revient à l'assemblée délibérante de créer deux postes de catégorie B d'éducateurs territoriaux des APS, à temps non complet à 30 h hebdo sachant que le comité technique, réuni le 18 octobre, a émis un avis favorable sur cette nouvelle organisation.

Des questions ? Des remarques ?

Donc nous pouvons adopter la délibération de la page 86 en modifiant les horaires d'ouverture au public de la piscine municipale, fermeture les mardis à partir de 18h, les samedis après-midi, de créer....

[...]

M. le Maire : Donc le bon c'est quoi 18h ou 18h30. Patrick ?

M. ALLARD : Je pense que c'est 18h.

[...].

M. le Maire : Donc on vous propose de modifier les horaires le mardi à partir de 18h et les samedis après-midi, de créer deux postes d'éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, à temps non complet de 30h et de m'autoriser à accomplir les formalités y afférent.

Tout le monde est d'accord ? Comment ?

## **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

### **15) CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

M. le Maire : Là on est dans le même cadre d'explication que j'ai fourni tout à l'heure avec Mme BRIDOUX. Donc la Commune compte 58 bâtiments publics, installations ouvertes au public et la collectivité a engagé un plan de reconquête de son patrimoine bâti qui n'a pas fait l'objet par le passé de l'attention nécessaire et qui présente aujourd'hui un état dégradé. Cette volonté politique se traduit dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement dont s'est dotée la ville pour la période 2016-2020, par de nombreux projets. Alors quelques-uns : la salle CARNOT, la salle ROUSSEAU, la salle FOUCAULT, la salle MARTEL, l'école de musique, la salle Joliot-Curie, l'église Saint-Martin, la mise aux normes accessibilité, la mise aux normes électricité et incendie de tous nos bâtiments sans oublier l'entretien courant ou les nouveaux projets comme le LIDL dont nous parlions tout à l'heure, le complexe MERCIER et le multi-accueil sur lequel nous avons eu des financements de la Caisse d'Allocations Familiales.

Or la ville, pour gérer ces 58 bâtiments et ces nombreux projets ne compte dans ses effectifs qu'un technicien bâtiment et, il convient donc de renforcer les compétences techniques municipales en la matière afin de pouvoir faire vivre là comme ailleurs l'ambition municipale.

Un candidat technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe a été retenu et il convient donc de créer le poste correspondant puisque le tableau des effectifs et des emplois de la commune ne comporte pas de poste vacant sur ce tableau.

Donc c'est une création qui est décidée 35 h à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Tout le monde est d'accord ?

## **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

## **16) CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

M. le Maire : C'est en vue d'acter la réussite d'un agent communal qui exerce au sein de la direction des affaires juridiques et qui a réussi un examen professionnel et il nous faut donc créer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2017 puisque le tableau des effectifs ne comporte pas de poste vacant qui correspond à ce grade et comme il est de la compétence de l'assemblée délibérante, vous connaissez tous l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, c'est à vous de procéder à cette création.  
Tout le monde est d'accord ? Je vous remercie.

### **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

## **17) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS CRÉATION DE QUATRE POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES A TEMPS NON COMPLET (30 HEURES) ET D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET (30 HEURES)**

M. le Maire : Dans cette note de synthèse, on vous explique que la Commune souhaite entreprendre une politique de résorption de l'emploi précaire au sein de la collectivité conformément aux préconisations de la Chambre régionale des comptes qui, dans son rapport rendu public en mai 2014, sur la gestion des exercices antérieurs, avait pointé de nombreux soucis en matière de ressources humaines. Donc 5 CDIations ont déjà été décidées par le Conseil d'administration du CCAS en septembre et pour la ville, plusieurs titularisations ont déjà été actées ces dernières semaines dans le cadre de la réorganisation des organigrammes des services municipaux visant à outiller les orientations politiques d'une part et à mettre en adéquation la gestion des ressources humaines avec les contraintes légales d'autre part.

Alors je peux vous en informer parce que c'est bien que vous soyez au courant, donc un électricien, un mécanicien, un maçon pour l'équipe rapide d'intervention, deux maîtres-nageurs nous venons de délibérer, un ASVP, nous en avons parlé en septembre. Donc le mécanicien et le maçon c'était des gens qui étaient en CAE. Leur CAE était fini donc il y en a que malheureusement nous n'avons pu garder, mais le mécanicien si nous ne le gardions pas, nous envoyons nos véhicules au garage donc ça nous coûte une fortune donc c'est amorti. Et le maçon, vous savez bien que pour faire face aux difficultés financières de la Commune, les départs en retraite n'étaient pas remplacés avant 2014 et la pyramide des âges est toujours aux services techniques où on a les personnes les plus âgées donc c'est là où la collectivité a perdu des maçons, des électriciens, des plombiers, des peintres et donc nous n'avons plus de maçon. Or nous voulons créer cette équipe rapide d'intervention qui réponde aux demandes de la population et qui tout de suite va régler le problème donc c'est pour ça que nous avons... et puis de toute façon il aurait fallu sous-traiter cette maçonnerie donc ça nous aurait aussi coûté de l'argent. Donc c'était deux personnes et pour l'électricien que nous avons titularisé après une période de CDD, le but c'est de faire des économies sur la sous-traitance au niveau de l'entretien électrique et voir s'il est possible de faire en interne la maintenance de l'éclairage public et donc d'économiser des sommes qui se chiffrent aux alentours de 100 000 euros par an, donc avec l'acquisition de la nacelle électrique.

Donc nous avons travaillé avec les chefs de service et la direction des ressources humaines et nous avons identifié 5 agents de la Commune qui exercent des missions de façon professionnelle depuis de nombreuses années sur des postes d'agents qui sont partis en retraite et dont le besoin était confirmé notamment au service entretien.

Donc le tableau des effectifs ne comporte pas de poste vacant correspondant à ces grades et il est donc proposé à l'assemblée délibérante de créer quatre postes d'adjoints techniques à temps non complet à 30 h hebdomadaires et un poste d'adjoint administratif 30 h à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 donc les quatre postes ce sont pour des agents d'entretien qui ont des vacances depuis des années donc on les titularise. Il y en a une qui est aussi agent d'entretien depuis des années, mais qui a déjà exercé des missions d'accueil et qui pourrait donc prendre l'accueil des services techniques.

Voilà donc vous voyez, juste je le dis pour tout le monde, quand pendant la campagne, on promettait une liste de droite revancharde qui arriverait et qui ferait de l'antisocial, je suis particulièrement heureux de signer tous ces CDI et toutes ces titularisations. Cela me tenait à cœur de le dire même si on s'entend tous très bien et ce n'est sans doute pas vous qui l'aviez dit, mais quand pendant la campagne je voyais des vacataires qui disaient « on nous a dit que si on votait pour vous, on dégageait de la ville », mais non seulement ils y sont restés, mais en plus ils sont titulaires de la fonction publique. Mais ça je... voilà, c'est sans esprit de revanche, sans rien, mais il y a parfois des choses qu'il faut quand même dire.

Mais de toute façon tout le monde a constaté que ce n'était pas une liste de droite revancharde qui était ici depuis longtemps et Vincent me dit parfois que je suis plus de gauche que certains.

Voilà c'était juste un petit aparté et on ne va pas gâcher la fête. Je pense que tout le monde est content de ce plan de titularisation donc je pense qu'il n'y aura pas d'abstention, il n'y aura pas de voix contre et donc adopté à l'unanimité. Je pense qu'ils en seront contents.

## **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

### **VII/VIE DES QUARTIERS – CENTRES SOCIAUX**

- 18) **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2017/2020**
- 19) **RENOUVELLEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE «AIDE SPÉCIFIQUE RYTHMES ÉDUCATIFS» 2018/2021**
- 20) **RENOUVELLEMENT DE LA PRESTATION LOISIRS ÉQUITABLES ET ACCESSIBLES 2018/2021**
- 21) **MISE EN PLACE D'UN POINT NUMÉRIQUE CAF**
- 22) **RENOUVELLEMENT AGREMENT CENTRE SOCIAL MATISSE 2018/2021**
- 23) **DEMANDE D'AGRÈMENT DE PRÉFIGURATION POUR LA STRUCTURE PERRET/AUTISSIER 2018/2019**
- 24) **RENOUVELLEMENT DEMANDE DES PRESTATIONS DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE**

M. CARREZ : J'espère que vous avez encore quelques facultés d'écoute. Je n'irai certainement pas aussi vite que M. le Maire, mais je vais essayer d'être bref. Il s'agit donc de reconduire le partenariat avec la CAF. Vous savez, vous connaissez le rôle important de la CAF dans le fonctionnement budgétaire, des centres sociaux.

Pour le moment, première action, il s'agit de renouveler le contrat enfance jeunesse pour la période 2017-2020. Alors 2017 vous me direz « oui on est au mois de novembre », mais c'est parce que la liquidation par la CAF du contrat enfance jeunesse se fait toujours en fin d'année, donc avec effet rétroactif donc ce n'est pas du tout une erreur.

Ce contrat enfance jeunesse est un contrat d'objectif bien entendu puisqu'on perçoit la subvention si on remplit certains objectifs. Ces objectifs vous les avez là dans la note de synthèse. Donc il s'agit de favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil et de rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes en favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Il y a plusieurs actions qui sont financées et on vous demande la reconduction. Il y a ce qu'on appelle les actions antérieures qui existaient déjà avant la mise en place du CEJ, du contrat enfance jeunesse, à savoir l'atelier inter-cantine, les ateliers parents-enfants, l'achat d'un logiciel et un demi-poste de secrétariat, cinq places de crèche et là j'empiète un peu sur collègues et amis, l'accueil périscolaire matin et soir pour les moins de 6 ans et j'empiète aussi, une prise de pouvoir excusez-moi, le RAM et puis un poste de coordination qui représente un demi-poste emploi temps plein.

Et les actions nouvelles c'est-à-dire celles qui existaient déjà, mais qui depuis ont été incluses dans le CEJ à savoir l'accueil périscolaire sur les Epis, l'ALSH des 7-12 ans sur Autissier, l'extension au RAM par un emploi temps plein aussi à mi-temps 0,57, l'extension de la coordination enfance 0,43 emploi temps plein et la formation des BAFA et BAFD.

Donc ça, c'est pour le CEJ.

Donc première action à renouveler, à reconduire.

Ensuite un renouvellement de la prestation de services aide spécifique rythmes éducatifs et ceci pour la période 2018-2021.

Il s'agit donc de percevoir cette subvention pour accompagner, pour mettre en place la réforme des rythmes éducatifs et cette subvention ne peut être valable que pour les trois heures qui ont été dégagées par la réforme de ces rythmes éducatifs.

Troisième action, un renouvellement de la prestation LEA, loisirs équitables et accessibles, pour la période 2018-2021. Donc là il s'agit d'une aide complémentaire pour permettre aux familles les plus défavorisées de pouvoir quand même accéder donc aux loisirs. Donc on vous le dit, proposer aux familles vulnérables une tarification adaptée à leurs ressources, permettre aux enfants de ces familles d'accéder à l'accueil de loisirs sans hébergement sur l'ensemble des périodes de fonctionnement à savoir le mercredi, le samedi, le périscolaire, les vacances scolaires et les séjours qu'on peut mettre en place et puis de réaffirmer donc le soutien de la CAF au gestionnaire ALSH.

Quatrième action : alors là c'est quelque chose de nouveau puisqu'il s'agit de mettre en place un point numérique CAF. De plus en plus, vous le savez, on va vers le numérique. Donc la CAF se modernise avec le développement des démarches sur internet et il s'agit de permettre à tous d'accéder à son dossier directement par le point numérique, de saisir une déclaration de ressources, d'estimer ses droits, de contacter la CAF et alors ce que nous demande la CAF, bien sûr qui met à disposition ces différents points numériques, c'est que le personnel des centres sociaux donc qui va être formé pour cela, puisse aider bien entendu les personnes qui n'ont pas la facilité

pour utiliser internet et donc ces différents points numériques. Et en échange, la CAF nous propose le matériel donc un ordinateur, une imprimante, un scanner. Voilà. Donc là c'est je dirais une convention donnant/donnant.

Ensuite, vous savez qu'ici dans notre Commune, nous avons un agrément pour le centre social, agrément qui a été donné à Anne Frank donc le moment, ce que sera Matisse le plus rapidement possible, on l'espère. Donc il y a lieu de demander le renouvellement de cet agrément pour la période 2018-2021.

Cet agrément n'est pas reconduit comme ça de façon automatique. Il y a des contraintes et il repose avant tout sur le projet social, projet social sur lequel on est en train de travailler et que nous pensons pouvoir présenter à la fin de l'année civile en décembre.

Donc ce projet social doit respecter une structuration type qui comprend un diagnostic social concerté et là on travaille notamment avec le conseil des centres sociaux qui a été mis en place, mais aussi avec les différents partenaires qui travaillent avec nous au niveau du centre social et qui doit mettre en évidence les problématiques sociales et les potentialités repérées sur le territoire d'intervention, enrichies des conclusions de l'évaluation du précédent projet social. Donc ce qu'on est en train de faire c'est une évaluation du projet social précédent donc des années 2014-2017. On est en train de faire un diagnostic de territoire par rapport aux différentes problématiques et à partir des problématiques voir comment on peut agir dans les centres sociaux pour essayer d'améliorer au mieux les différentes situations.

La CAF, bien entendu, s'appuie sur certains critères qui vous sont énoncés ici dans la note, à savoir le respect d'une démarche participative. Oui ce ne sont pas Amid BENALLAL et puis Didier CARREZ qui dans leur coin vont faire un projet social. Donc je vous le disais, c'est avec l'ensemble des partenaires.

La formalisation des modes de participation donc on a formalisé cette participation par des réunions, des échanges, où on fait le point sur l'avancée du projet social et on reprend un peu les idées des différents membres, la pertinence des axes prioritaires et des objectifs généraux au regard des problématiques. On a repéré des problématiques, donc c'est évident que les axes prioritaires doivent découler de ces problématiques pour ne pas être à côté de la plaque, ne pas être hors sol. On ne va pas présenter des axes qui n'ont rien à voir avec les problèmes qui ont été retenus. Cela va de soi, mais cela va encore mieux en se disant, la cohérence entre le plan d'action et les axes prioritaires c'est-à-dire, ce n'est pas la peine non plus de présenter des axes si l'ensemble de ces axes c'est-à-dire le projet ne comporte pas une cohérence. Il faut qu'on soit cohérent. Il ne faut pas qu'il y ait des oppositions, des contradictions au sein de ce projet.

L'accessibilité, ouverture à tous, accueil des personnes handicapées et ceci pour toutes les activités, les horaires, la tarification et ensuite l'existence d'actions intergénérationnelles, le travail pour favoriser une mixité des publics et aussi pour les familles et publics vulnérables. Et puis je dirais, il faut aussi qu'on soit raisonnable à savoir que les actions qu'on propose, il faut qu'on puisse les mettre en œuvre. Il ne s'agit pas de rêver quoi. Il faut donc qu'on ait le personnel compétent, qu'on ait les locaux qui permettent d'agir dans le sens du projet qu'on aura défini.

Donc voilà pour le renouvellement de l'agrément. Mais comme vous le savez, on en a déjà parlé, nous souhaitons avoir un 2<sup>ème</sup> agrément pour la structure Pierre Perret Autissier.

Alors normalement quand on ouvre un centre social, il y a plusieurs étapes. Il y a une déclaration et un projet d'intention donc pendant un an, on élabore un projet qu'on soumet à la CAF. La CAF dit si ça peut l'intéresser, si ça lui convient. Première année intention, deuxième année préfiguration et après une évaluation, on a ou on n'a pas l'agrément. Nous, comme cette structure existe déjà, Autissier Perret, qu'elle a déjà fonctionné, on évite la première étape d'intention et on passe tout de suite à la préfiguration. Mais on ne peut pas avoir l'agrément pour plusieurs années tout de suite. Il faut d'abord passer par cet agrément de préfiguration. Donc là on travaille de la même façon que pour un projet social, comme celui pour Matisse, sur le secteur Perret Autissier et on mettra en œuvre les actions telles qu'on va les définir et au bout d'un an, la CAF évaluera ce projet de préfiguration pour voir si on peut avoir réellement l'agrément.

Donc voilà un petit peu. J'espère que je suis clair malgré l'heure tardive. Cela peut aller ? Voilà. Donc voilà, donc nous travaillons au renouvellement pour Matisse, je vais dire, et essayer d'avoir, par la suite, un agrément pour Perret Autissier.

Et puis il y a aussi donc un partenariat à trouver avec la CAF pour le renouvellement des prestations de service accueil de loisirs sans hébergement, péri scolaire et extrascolaire. Voilà, bon je ne vais pas détailler davantage. Il faut quand même savoir que c'est quelque chose d'important puisque, alors je prends l'année 2016, puisque 2017 n'est pas encore terminée, mais la subvention de la CAF, le versement de la CAF a été en 2016 de... allez j'arrondis 462 500 euros sur un budget de 1 786 000 euros sachant que la ville apporte 1 152 000 euros. Voilà pour vous dire un petit peu l'importance de ce partenariat avec la CAF.

M. le Maire : Merci Didier. Donc effectivement peut-être quelques précisions et puis après, je vous rassure on va peut-être voter ça dans l'ensemble, mais quelques précisions là aussi, sans aucun mauvais esprit, mais signaler... enfoncer le clou sur ce que Didier vient de dire. La contribution de

la ville aux centres sociaux plus 1 100 000 euros. Là aussi on avait promis la fin des centres sociaux et nous avons augmenté la part communale dans un contexte compliqué. La part communale a été augmentée puisque, au fur et à mesure les financements de la CAF malgré tout s'étiolaient année après année. Donc moi je suis très fier d'affirmer ce chiffre qui concrétise la volonté municipale de n'abandonner aucune politique et d'aller sur l'ensemble des champs de compétences municipaux, que ce soit l'éducation nationale via le pôle scolaire, que ce soit l'éducation populaire via les centres sociaux, la ville ne manque à aucune de ses obligations et au contraire, est très proactive. C'est l'occasion pour moi aussi, au-delà de cette contingence financière, de saluer l'important travail qui est fait en la matière. Vous le voyez bien sur les centres sociaux et je pense que le Conseil municipal de ce soir est intéressant. On a vu le travail de structuration financière. On voit le travail de structuration de l'organigramme avec toutes les délibérations en ressources humaines que nous avons passées et là nous voyons également l'important travail qui est fait sur tout ce champ de compétences communales. Alors vous le savez, mais il y a le projet de Matisse. J'espère que nous sortirons de ces locaux indignes, indécents d'Anne Frank pour aller vers les locaux, les 1 400 m<sup>2</sup> qui feront du centre social de Sin-le-Noble un des plus beaux du Douaisis et c'est 1 500 000 euros que nous mettons sur la table. Plus beaux du Douaisis ça n'a pas beaucoup de sens, le plus beau du Douaisis pour notre population. Donc voilà, j'espère que c'est sous ce mandat, c'est bien parti, même si on a un petit problème au niveau désamiantage, mais en tout cas c'est sous ce mandat que l'on abandonnera l'accueil de nos populations dans ce... dans ce lieu infâme qui est Anne Frank. On a parlé ici, par le... il n'y a pas si longtemps que ça que les centres sociaux s'étaient dotés d'un projet éducatif parce que ce n'est pas du loisir, ce n'est pas de la garderie. C'est le projet éducatif des centres sociaux même si on est sur de l'éducation populaire. Le pôle scolaire, Johanne MASCLET et Didier, les centres sociaux travaillent à harmoniser tout ce qui est périscolaire puisqu'il y avait des activités qui étaient à la charge du pôle scolaire. Il y en a qui étaient à la charge des centres sociaux donc pour donner une cohérence à tout notre travail donc il y a un aménagement qui est en cours de réalisation et surtout après c'est d'aller chercher ce deuxième agrément pour Autissier Perret. Donc là aussi c'est un gros travail. Il y a la réécriture du projet social qui doit être abouti pour le 4 décembre, je crois, et puis tout ça, ça se fait en démocratie participative avec le conseil des usagers, le conseil des centres qui a été créé et qui vit parfaitement bien sous la présidence de Monique DENOYELLE. Voilà donc je pense que c'était là aussi important d'enfoncer un peu le clou pour montrer que ce n'est pas juste des délibérations qu'on passe, que derrière il y a beaucoup de travail en amont et qu'en aval c'est toujours pour la même chose, c'est toujours pour nos populations. Voilà. Donc je pense qu'on peut être fiers de ce beau travail et donc je pense que tout le monde votera sans aucun souci les deux, quatre, six, sept délibérations des pages 105 pour le renouvellement du contrat enfance jeunesse, page 107 pour le renouvellement de la prestation de services aide spécifique rythmes indicatifs, page 109 le renouvellement de la prestation loisirs équitables accessibles, la mise en point d'un point numérique CAF page 113, le renouvellement de l'agrément centre social Matisse page 115, page 117 la demande d'agrément de préfiguration pour la structure Perret Autissier, renouvellement des demandes de prestations de services, ALSH périscolaire et extrascolaire page 119.

Tout le monde est d'accord pour voter ça sans abstention, sans voix contre ?

### **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

M. le Maire : Merci beaucoup. C'est important, je pense et merci à Didier pour le travail qui est mené sur ces beaux projets. Et enfin, le meilleur pour la fin. (Rires). Isabelle va nous présenter dans le détail au niveau de la délégation affaires sociales et petite enfance, deux délibérations de renouvellement là aussi de conventions avec la CAF, l'une pour la prestation de service unique, la PSU et l'autre pour la convention prestations de services relais assistantes maternelles, le RAM.

### **VIII/AFFAIRES SOCIALES ET PETITE ENFANCE**

#### **25) RENOUElLEMENT CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE**

Mme TAILLEZ : Bonsoir à tous même si la soirée est déjà bien entamée. Donc effectivement on voit pour le renouvellement de la convention prestations de service unique pour l'accueil du jeune enfant avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord 2017-2020. Donc un partenariat entre la commune de Sin le Noble et la CAF du Nord est mis en place depuis de nombreuses années et plus particulièrement en ce qui concerne le multi-accueil Françoise DOLTO. Pour ce faire, une convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service unique est signée entre la CAF du Nord et la commune de Sin-le-Noble à intervalle régulier pour une durée de 4 ans. La convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la PSU pour le multi-accueil Françoise DOLTO.

La PSU correspond à la prise en charge de 66 % du prix de revient horaire du multi-accueil dans la limite d'un plafond fixé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, déduction faite des participations familiales. La convention conclue entre la Commune de Sin-le-Noble et la CAF du

Nord étant à terme, il convient de procéder à son renouvellement pour une durée de quatre ans avec un terme au 31 décembre 2020.

M. le Maire : Voilà. Merci Isabelle. Donc tout le monde est d'accord pour adopter la délibération page 125 et de solliciter auprès de la CAF du Nord le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement pour la PSU pour une durée de quatre ans avec un terme au 31 décembre 2020 et m'autoriser à accomplir les actes nécessaires à sa mise en œuvre.  
Pas d'abstention ? Pas de voix contre ?

## **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

### **26) RENOUVELLEMENT CONVENTION PRESTATIONS DE SERVICES POUR LE RAM**

Mme TAILLEZ : Donc effectivement, là aussi c'est un renouvellement de la convention prestations de services relais assistantes maternelles. Le relais d'assistantes maternelles de la commune de Sin-le-Noble est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistantes maternelles et le cas échéant des professionnels de la garde d'enfants à domicile. Le RAM est animé par un agent qualifié sur les missions principales soit d'informer les parents et les professionnels soit d'offrir un cadre de rencontre et d'échange des pratiques professionnelles. Les missions durables s'inscrivent au complément des missions du service de protection maternelle et infantile. Ils s'appuient sur une démarche partenariale pour favoriser le décloisonnement entre les différents modes d'accueil dans une perspective d'éveil et de socialisation du jeune enfant. La Caisse d'Allocations Familiales du Nord apporte son soutien financier à la Commune de Sin-le-Noble depuis 2005, au travers de la prestation de service RAM. Pour ce faire, une convention d'objectifs et de financement est passée entre la CAF du Nord et la Commune de Sin-le-Noble. Celle-ci arrivant à échéance, il convient de procéder à son renouvellement pour une durée de 4 ans soit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2021. Dans le cadre de la gestion de ce service, la commune s'engage à respecter une charte partenariale passée entre le Département du Nord, la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et le gestionnaire du RAM. Cette charte a pour but de déterminer les missions et objectifs de chaque partenaire ainsi que leur engagement respectif.

M. le Maire : Merci Isabelle. Donc juste avant d'adopter la délibération, une précision donc ce sont 95 assistantes maternelles sur le territoire communal et le budget du RAM c'est 33 190 euros dont 22 500 euros pris en charge par la CAF et 10 700 euros pris en charge par la ville. Là vous voyez aussi, ça a l'air de rien 10 700 par-ci par-là, mais bon. En tout cas nous souhaitons poursuivre et solliciter la CAF du Nord pour le renouvellement de cette convention pour le relais d'assistantes maternelles et je vous demande de bien vouloir m'autoriser à accomplir tous les actes nécessaires.  
Pas de question ? Pas de remarque ?

M. CAMPISANO : On dit bien assistant maternel ?

M. le Maire : Oui, oui. Je vous propose d'ouvrir le débat sur la grammaire inclusive. Allez. Non ? Vous êtes sûrs ?

## **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

M. le Maire : Merci beaucoup à tous et rendez-vous le 1<sup>er</sup> décembre pour le séminaire et le 18 décembre pour le vote du budget.

**Le Maire,**

**Christophe DUMONT**